Quatre-vingt-treizième année. — N° 167. Le Numéro : 0,50 NF Lundi 17 et Mardi 18 Juillet 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

* **Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un astérisque seront édités en fascicules spéciaux du format in-8° carré.**

En vente :

SPECIALITES PHARMACEUTIQUES
agréées à l'usage des collectivités publiques.

(Arrêté du 21 juin 1961,
publié au *Journal officiel* du 7 juillet 1961.)

N° 61-127. Prix : **0,25 NF.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*] à Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris [15e].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêté portant détachement (inspecteurs de la France d'outre-mer) (p. 6538).

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant détachements (administrateurs et conseillers aux affaires administratives) (p. 6538).

(1 f.)

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Décret n° 61-739 du 17 juillet 1961 portant aménagement des règles de fonctionnement de la caisse nationale des lettres (p. 6539).

Arrêté du 15 juin 1961 relatif à l'exercice de la profession d'opérateur projectionniste de spectacles cinématographiques (p. 6539).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets portant nomination, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (magistrature) (p. 6539).

Arrêté portant acceptation de démissions (greffiers) (p. 6540).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret portant nomination de sous-préfets (p. 6540).

Arrêté du 26 juin 1961 portant création de sûretés urbaines dans le cadre des circonscriptions de polices urbaines (p. 6540).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 6540).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 13 juillet 1961 portant élévations, promotions, nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, admissions au traitement et modifiant les dispositions de précédents décrets (p. 6541).

Arrêté portant attribution du diplôme technique (p. 6558).

Arrêté et *décisions* portant nominations, mise en position hors cadres, mise en disponibilité et annulant les dispositions d'une précédente décision :

Armée de terre (active et réserve) (p. 6559).

Armée de l'air (réserve) (p. 6559).

Techniciens d'études et de fabrications (p. 6559).

Troupes de marine (réserve) (p. 6559).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté portant nomination (direction générale des impôts) (p. 6540).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêtés des 24 juin et 6 juillet 1961 portant affectation au ministère de l'éducation nationale d'un bâtiment et de parcelles de terrain sis à Coutances (Manche) et Nogent-sur-Marne (Seine) (p. 6560).

Arrêtés du 27 juin 1961 relatifs aux taux de pension applicables aux stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage de Paris et de province (p. 6560).

Arrêté du 28 juin 1961 instituant une régie d'avances (p. 6561).

Arrêté du 3 juillet 1961 fixant la date des épreuves des concours d'entrée à l'école normale supérieure et à l'école normale supérieure de jeunes filles (section des sciences, groupe D) (p. 6561).

Arrêté du 4 juillet 1961 relatif au concours d'admission en section normale de l'école nationale supérieure de céramique industrielle de Sèvres (session de 1961) (p. 6561).

Arrêté du 4 juillet 1961 relatif au régime indemnitaire du directeur général et des chefs de département de l'institut national des sciences appliquées de Lyon (p. 6561).

Arrêté du 8 juillet 1961 relatif aux coefficients d'agrégation d'espagnol (p. 6562).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret n° 61-679 relatif aux professions auxiliaires de transport (rectificatif) (p. 6562).

Décret n° 61-683 relatif aux bureaux régionaux de fret pour les transports publics routiers de marchandises (rectificatif) (p. 6563).

Arrêtés du 28 juin 1961 relatifs à des régies d'avances (p. 6563).

Arrêté du 3 juillet 1961 déclarant d'utilité publique les travaux de construction d'une dérivation du canal de la Deûle entre Loos et Haubourdin, sur le territoire des communes d'Haubourdin et Sequedin (p. 6563).

Arrêtés portant nominations, titularisations et cessation de fonctions (aviation civile et régisseurs d'avances) (p. 6563).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêtés portant nominations, titularisations, affectations, mutations, modifiant et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (eaux et forêts) (p. 6562).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 30 juin 1961 fixant pour une union de recouvrement la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 2, premier alinéa, du décret n° 61-100 du 25 janvier 1961 (p. 6566).

Arrêté du 30 juin 1961 abrogeant l'arrêté en date du 12 janvier 1961 portant création d'une union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales pour les départements de l'Ardèche et de la Drôme et créant une union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales dans le département de l'Ardèche (p. 6566).

Arrêté du 6 juillet 1961 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 6566).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 28 juin 1961 portant modification de la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux (p. 6564).

Emplois réservés: Annulation de nomination (p. 6567).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Documents parlementaires mis en distribution. — Document budgétaire diffusé. — Décès d'un député. — Remplacement d'un député. — Modifications aux listes des membres des groupes. — Convocation de commission. — Réunion de commissions (p. 6567).

Sénat. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission. — Convocation de la conférence des présidents. — Réunion de commissions (p. 6568).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation) (p. 6570).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la vingt-huitième tranche de la loterie nationale 1961 (p. 6571).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints du cadre des lycées techniques (p. 6572).

Ministère des travaux publics et des transports.

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 6571).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance de postes d'adjoint des cadres hospitaliers (rédacteur) (p. 6572).

Crédit foncier.

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs techniques (p. 6572).

Annonces (p. 6573).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 14

Statistiques et études économiques. — Mouvement de la population et causes de décès (1er trimestre 1961) (p. 353).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Inspecteurs de la France d'outre-mer.

Par arrêté interministériel du 4 juillet 1961, M. Autin (Jean), inspecteur de 1re classe de la France d'outre-mer, est placé, pour compter du 18 mars 1961, en position de détachement pour exercer les fonctions de directeur de l'administration générale du ministère d'Etat chargé des affaires culturelles.

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté du 4 juillet 1961, M. Micalet (René), administrateur, 7e échelon, de la France d'outre-mer, est placé, pour une période de trois années comptant du 1er mars 1961, dans la position de service détaché auprès du ministère de l'industrie pour servir en qualité d'administrateur civil.

Conseillers aux affaires administratives.

Par arrêté du 6 juillet 1961, M. Darras (Jean), conseiller aux affaires administratives de 2e classe (indice net 410), est placé dans la position de service détaché auprès du ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), pour une durée de cinq ans au maximum pour compter du 1er mars 1960, et pour servir en qualité d'administrateur civil.

MINISTERE D'ETAT
CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Décret n° 61-739 du 17 juillet 1961 portant aménagement des règles de fonctionnement de la caisse nationale des lettres.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des affaires culturelles et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la Constitution, et notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 46-2196 du 11 octobre 1946 créant une caisse nationale des lettres, modifiée et complétée par la loi n° 56-202 du 25 février 1956 tendant à assurer le fonctionnement de la caisse nationale des lettres ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décrète :

Art. 1er. — La caisse nationale des lettres est administrée par un comité de direction ainsi composé :

a) Treize membres de droit :

Le directeur général des arts et des lettres, président.
Le fonctionnaire responsable du service des lettres.
Le secrétaire perpétuel de l'Académie française.
Le directeur des bibliothèques de France ou son représentant.
L'administrateur du Collège de France ou son représentant.
Le directeur du budget du ministère des finances ou son représentant.
Le directeur du centre national de la recherche scientifique ou son représentant.
Le doyen de la faculté des lettres de Paris ou son représentant.
Le directeur des Archives de France ou son représentant.
Le directeur général des affaires culturelles et techniques au ministère des affaires étrangères ou son représentant.
Le président de la Société des gens de lettres de France ou son représentant.
Le président du syndicat national des éditeurs ou son représentant.
Le secrétaire général de la caisse nationale des lettres.

b) Treize membres élus pour une période de quatre ans par les principaux groupements littéraires et les associations qui ont pour but la défense des intérêts professionnels des écrivains :

Académie française : trois membres.
Académie des inscriptions et belles-lettres : un membre.
Académie des sciences : un membre.
Académie des beaux-arts : un membre.
Académie des sciences morales et politiques : un membre.
Académie Goncourt : un membre.
Syndicat des critiques littéraires : un membre.
Société des gens de lettres : deux membres.
Syndicat national des éditeurs : un membre.
Cercle de la librairie : un membre.

c) Huit personnalités qualifiées, nommées pour cette même période de quatre ans par le ministre chargé des arts et des lettres.

Art. 2. — Les membres du comité de direction de la caisse nationale des lettres cessent d'en faire partie s'ils perdent la qualité en raison de laquelle ils y ont été appelés.

Les remplaçants, éventuellement nommés ou élus pour combler ces vacances, ne demeurent en fonctions que jusqu'à la date à laquelle expire le mandat des précédents titulaires.

Art. 3. — Le comité de direction peut donner délégation à des comités restreints pour prendre toute décision concernant des affaires particulières, à charge de rendre compte des mesures prises à l'assemblée plénière du comité.

Ces comités restreints ne peuvent comprendre que des membres du comité de direction.

Art. 4. — L'expression « écrivain français » mentionnée au 1° de l'article 2 de la loi n° 46-2196 du 11 octobre 1946 modifiée créant une caisse nationale des lettres est complétée par les mots « ou d'expression française ».

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions contraires, et notamment l'article 3 de la loi n° 46-2196 du 11 octobre 1946 modifiée.

Art. 6. — Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles,
ANDRÉ MALRAUX.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Exercice de la profession d'opérateur projectionniste de spectacles cinématographiques.

Le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles et le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 6 juillet 1948 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle de projectionniste de spectacles cinématographiques, complété par l'arrêté du 21 février 1950 et modifié par l'arrêté du 22 décembre 1954 ;

Vu le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, approuvé par les arrêtés des 13 août 1954 et 23 septembre 1959 ;

Vu le décret n° 61-133 du 3 février 1961 tendant à interdire la circulation, la distribution et la projection des copies de films cinématographiques établies sur support inflammable ;

Sur la proposition du directeur général du centre national de la cinématographie,

Arrêtent :

Art. 1er. — Nul ne peut exercer en qualité d'opérateur projectionniste de spectacles cinématographiques dans les théâtres cinématographiques effectuant plus de six séances hebdomadaires s'il n'est titulaire du certificat d'aptitude professionnelle créé par arrêté du 6 juillet 1948.

Art. 2. — Des autorisations d'emploi, valables sur l'ensemble du territoire et délivrées par le directeur général du centre national de la cinématographie, seront accordées aux candidats à la spécialité d'opérateur projectionniste, qui, sans être titulaires du certificat d'aptitude professionnelle, justifieront de la connaissance des règles de sécurité et de l'exploitation correspondant au programme général de l'examen pour les candidats au certificat d'aptitude professionnelle, constatée par une commission départementale composée d'un représentant des exploitants de salles de spectacles cinématographiques, d'un opérateur titulaire du certificat d'aptitude professionnelle et de l'inspecteur départemental des services d'incendie et de secours, ou de son représentant.

Art. 3. — En outre, des autorisations exceptionnelles, limitées à une salle déterminée, seront délivrées par les préfets aux opérateurs projectionnistes non titulaires du certificat d'aptitude professionnelle ou de l'autorisation d'emploi visée à l'article 2 ci-dessus qui justifieront de la connaissance des règles de sécurité et d'exploitation spéciale à la salle en cause, constatée par la commission départementale prévue à l'article précédent.

Art. 4. — Les autorisations d'emploi et les autorisations exceptionnelles prévues aux articles 2 et 3 ci-dessus ne seront valables que dans les salles de spectacles cinématographiques effectuant au maximum six séances par semaine et répondant aux conditions prévues par le décret n° 61-133 du 3 février 1961 précité.

Art. 5. — L'arrêté du 16 octobre 1952 relatif au certificat d'aptitude professionnelle de projectionniste de spectacles cinématographiques est abrogé.

Art. 6. — Le directeur général du centre national de la cinématographie, le préfet chargé de la direction du service national de la protection civile et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1961.

Pour le ministre d'Etat chargé des affaires culturelles et par délégation :

Le directeur du cabinet,
GEORGES LOUBET.

Le ministre de l'intérieur,
ROGER FREY.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 30 juin 1961 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 30 juin 1961, M. Estève, magistrat du siège du deuxième grade de la hiérarchie de l'ancien cadre d'outre-mer, atteint par la limite d'âge, en cours de détachement auprès du Premier ministre pour exercer des fonctions judiciaires dans la République du Congo, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 1961, date à laquelle il est remis à la disposition du Gouvernement français.

Décrets du 7 juillet 1961 admettant des magistrats à faire valoir leurs droits à la retraite et leur conférant l'honorariat.

Par décret en date du 7 juillet 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature en ce qui concerne la collation de l'honorariat :

M. Cardebat, juge de paix à la suite du tribunal d'instance de Saint-Gaudens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 8 juillet 1961 (limite d'âge).

M. Cardebat est nommé juge de paix honoraire audit tribunal.

Par décret en date du 7 juillet 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature en ce qui concerne la collation de l'honorariat :

M. Blanchard, président de chambre à la cour d'appel de Poitiers, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 24 juillet 1961 (limite d'âge).

M. Blanchard est nommé président de chambre honoraire à la cour d'appel de Poitiers.

Par décret en date du 7 juillet 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature en ce qui concerne la collation de l'honorariat :

M. Saulnier, président de chambre à la cour d'appel d'Orléans, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 29 juillet 1961 (limite d'âge).

M. Saulnier est nommé président de chambre honoraire à la cour d'appel d'Orléans.

Décret du 7 juillet 1961 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 7 juillet 1961, vu l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, M. Blot, juge des enfants au tribunal de grande instance de Saint-Denis, est nommé juge directeur du tribunal d'instance de Saïda, poste créé.

Greffiers.

Par arrêté du 6 juillet 1961, sont acceptées, en application de l'article 12 du décret n° 58-1282 du 22 décembre 1958, les démissions de :

M. Combes, greffier du tribunal d'instance de Villeneuve-sur-Lot, en résidence à Tournon-d'Agenais.

M. Cottaz, greffier du tribunal d'instance de Lons-le-Saunier, en résidence à Arinthod.

M. Bergeon, greffier du tribunal d'instance du Blanc, en résidence à Saint-Gaultier.

M. Nouet, greffier du tribunal d'instance de Vire, en résidence à Aunay-sur-Odon.

M. Lepetit, greffier du tribunal d'instance de Coutances, en résidence à Cerisy-la-Salle.

M. Dorey, greffier du tribunal d'instance de Dijon, en résidence à Genlis.

M. Mouche, greffier du tribunal d'instance de Saint-Dizier, en résidence à Montier-en-Der.

M. Chrétien, greffier du tribunal d'instance de Charolles, en résidence à Marcigny.

M. Boeking, dit Sydenham, greffier du tribunal d'instance de Montreuil-sur-Mer, en résidence à Etaples.

M. Chenu, greffier du tribunal d'instance de la Mure, en résidence à Monestier-de-Clermont.

M. Lacombe, greffier du tribunal d'instance d'Ussel, en résidence à Neuvic.

M. Robin, greffier du tribunal d'instance de Bourg-en-Bresse, en résidence à Coligny.

M. Mouly, greffier du tribunal d'instance de Rodez, en résidence à Pont-de-Salars.

M. Lagosse, greffier du tribunal d'instance de Rocroi, en résidence à Givet.

M. Salgues, greffier du tribunal d'instance de Vouziers, en résidence à Machault.

M. Evrard, greffier du tribunal d'instance de Toul, en résidence à Colombey-les-Belles.

M. Claude, greffier du tribunal d'instance de Remiremont, en résidence à Plombières.

M. Durand, greffier du tribunal d'instance d'Alès, en résidence à Bessèges.

M. Touchais, greffier du tribunal d'instance d'Orléans, en résidence à la Ferté-Saint-Aubin.

M. Prud'homme, greffier du tribunal d'instance d'Epernay, en résidence à Montmirail.

M. Bernard, greffier du tribunal d'instance de la Rochelle, en résidence à Courçon-d'Aunis.

M. Jacquiaux, greffier du tribunal d'instance de Civray, en résidence à Charroux.

M. Lanoe, greffier du tribunal d'instance de Redon, en résidence à Maure-de-Bretagne.

M. Sevel, greffier du tribunal d'instance de Moulins, en résidence à Chevagnes.

M. Gilbert, greffier du tribunal d'instance de Moulins, en résidence au Montet-aux-Moines et à Souvigny.

Il est alloué à chacun des greffiers visés à l'article précédent, ou à leurs ayants droit, une prime de 3.000 NF.

Il est, en outre, alloué à M. Gilbert, ou à ses ayants droit, une seconde prime de 2.250 NF.

Les primes attribuées par le présent arrêté seront liquidées conformément à l'article 12, dernier alinéa, du décret n° 58-1282 susvisé.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 13 juillet 1961 portant nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 13 juillet 1961 :

M. Berland (Robert), sous-préfet de Loches, est nommé sous-préfet d'Ussel (2e classe personnelle).

M. Blondel (Pierre), sous-préfet d'Ussel, est nommé sous-préfet de Loches.

M. Raffour (Bernard), secrétaire général de la Mayenne, est nommé sous-préfet de Pontivy, en remplacement de M. Lanquine.

M. Uhrich (Albert), sous-préfet en service détaché, est nommé secrétaire général de la Mayenne.

Création de sûretés urbaines dans le cadre des circonscriptions de polices urbaines.

Le ministre de l'intérieur,

Sur le rapport du directeur général de la sûreté nationale ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1950, notamment l'article 1er, portant création dans le cadre des circonscriptions de polices urbaines des sûretés urbaines,

Arrête :

Art. 1er. — Le tableau annexé à l'arrêté du 19 janvier 1950 est complété ainsi qu'il suit :

Sûretés urbaines.

Siège. — Saint-Quentin.

Circonscriptions. — Saint-Quentin, Gauchy, Neuville-Saint-Amand, Harly et Rouvroy.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 26 juillet 1961 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 juin 1961.

ROGER FREY.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 21 juin 1961, M. Landry (Roger), attaché d'administration à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement, pour une durée maximale de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions d'attaché de préfecture, pour compter du 1er mars 1961.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 11 juillet 1961 :

M. Marchetti (Jean), directeur départemental de 3e échelon des impôts (contributions diverses d'Algérie), a été nommé, à compter du 1er mai 1959, chef des services fiscaux au service régional des impôts de Constantine (emploi créé).

M. Brabant (Pierre), directeur départemental de 3e échelon des impôts (contributions diverses d'Algérie), a été nommé, à compter du 9 novembre 1960, chef des services fiscaux au service régional des impôts d'Alger (emploi créé).

M. Rochegune (Adrien-Noël), directeur départemental de 3e échelon des impôts (contributions diverses d'Algérie), a été nommé, à compter du 1er décembre 1960, chef des services fiscaux au service régional des impôts d'Oran (emploi créé).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 13 juillet 1961 portant élévations, promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif à l'élévation, à la promotion et à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que l'élévation du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est élevé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1914-1918

A la dignité de grand officier.

Pour prendre rang du 23 décembre 1958.

Millot (Charles-François-Victor), ancien sous-lieutenant du 108e régiment d'artillerie lourde, classe 1917 au recrutement de Rennes.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif à l'élévation, à la promotion et à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les élévations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont élevés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

A la dignité de grand officier.

Pour prendre rang du 22 mars 1960.

Grimaud (Marie-Eugène-Paul-Emile), ancien capitaine de la Résistance intérieure française, classe 1917, mle 391 au recrutement de Grenoble.

Pour prendre rang du 26 février 1960.

De Toustain du Manoir (Yves-Charles-Michel-Marie), ancien colonel des forces françaises de l'intérieur, classe 1922, recrutement de Versailles.

Pour prendre rang du 12 mai 1960.

Virel (Joseph-Edmond), ancien capitaine des forces françaises de l'intérieur, classe 1914, recrutement de Lille.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article unique de la loi du 2 août 1957 relatif aux promotions dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à plus de 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés des guerres 1939-1945 et 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité supérieure à 100 p. 100, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

Loi du 2 août 1957, article unique.

GUERRE 1939-1945

A la dignité de grand officier.

Toque (Roger), ancien capitaine des forces françaises de l'intérieur, classe 1924, recrutement de Saint-Brieuc.

GUERRE 1914-1918

Au grade de commandeur.

Vaxelaire (Lucien-Henri), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1435 au recrutement d'Epinal.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1914-1918

Au grade de commandeur.

Pour prendre rang du 18 mai 1960.

Bauffechoux, alias Bouffechoux (Lucien-Alfred-Gabriel), ancien lieutenant du 204e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1069 au recrutement de Guéret.

Pour prendre rang du 8 juin 1960.

Lacarrère (Jean-Louis), ancien sergent du 233e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1417 au 6e bureau du recrutement de la Seine.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur l'ancien militaire dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1914-1918

Au grade de commandeur.

Roger (Arthur-Jules), lieutenant du 327e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1581 au recrutement de Valenciennes. Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour les blessures qui sont à l'origine de son invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article L. 345 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif aux promotions dans la Légion d'honneur de mutilés de guerre à plus de 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés des guerres 1914-1918 et 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité supérieure à 100 p. 100 à titre définitif, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

Article L. 345 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Au grade de commandeur.

Guerre 1914-1918.

Bureau (Franck-Henry), ancien lieutenant du 4e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1910, mle 287 au recrutement de Tunis.

Cerisola (Fernand-Marie-Louis), ancien sergent du 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1914, mle 4680 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Granotier (Paul-Justin-Marius), ancien sergent du 6e régiment colonial, classe 1903, mle 154 au recrutement de Saint-Etienne.

Guillon (Edouard-Louis-Albert), ancien sous-lieutenant du 307e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 86 au recrutement de Guéret.

Morand (René-Louis-Paul), ancien soldat du 8e escadron du train, classe 1915, mle 393 au recrutement d'Alençon.

Moyat (Martial-Auguste-Jules), ancien soldat du 48e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 728 au recrutement de Compiègne.

Prouet (Etienne), ancien sous-lieutenant au 11e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1241 au recrutement de Montauban.

Guerre 1939-1945.

Bouvier (Léo-Marcel), ancien lieutenant de la 1re division française libre, classe 1943.

Dreyfus (Yvan), ancien capitaine des forces françaises de l'intérieur, déporté résistant, classe 1904, mle 6135.

Par décret du Président de la République en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement au titre du décret n° 59-1195 du 21 octobre 1959, modifié par le décret n° 60-723 du 22 juillet 1960, les anciens combattants de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent :

Au grade de commandeur.

André (Charles-Emile), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 septembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 22 juin 1939. A été blessé et cité.

Andreoli (Léon-Antoine-Marcel), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 septembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1931. A été blessé et cité.

D'Anglejan-Chatillon (Henri-Marie-François), lieutenant-colonel, armée de l'air. Chevalier de la légion d'honneur du 12 juillet 1919. Officier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1920. A été blessé et cité.

Arnou (Henri-André), capitaine, infanterie de marine. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 avril 1917. Officier de la Légion d'hnneur du 28 décembre 1928. A été blessé et cité.

Artigau (Bernard), lieutenant, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 avril 1919. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1938. A été cité.

Bartoli (Frédéric-Rosé), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 octobre 1917. Officier de la Légion d'honneur du 13 mars 1933. A été blessé et cité.

Bastianelli (Auguste-Guy-Marie), lieutenant-colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 26 novembre 1917. Officier de la Légion d'honneur du 25 décembre 1929. A été blessé et cité.

Bérail (Paul), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1932. A été blessé et cité.

Berton (Albert-Pierre), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 août 1918. Officier de la Légion d'honneur du 28 juin 1935 A été blessé et cité.

Bidu (Marcel-Nicolas), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 août 1916. Officier de la Légion d'honneur du 24 décembre 1931. A été blessé et cité.

Blank (Marcel), capitaine, infanterie, chevalier de la Légion d'honneur du 25 août 1918. Officier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1932. A été blessé et cité.

Bonjean (François-Maurice), lieutenant-colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 24 octobre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1938. A été blessé et cité.

Bottee de Toulmon (Auguste-Marie-Guillaume-Henri-François-Hubert), lieutenant-colonel, infanterie de marine. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 décembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1936. A été blessé et cité.

Boulanger (Arnaud-Frédéric-Amédée), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 octobre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1936. A été blessé et cité.

Bouysse (Jean), chef d'escadron, artillerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 19 décembre 1934. A été blessé et cité.

Bretillon (Alexandre-Albert-Roger), capitaine, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 septembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 23 décembre 1937. A été blessé et cité.

Camilli (Bertrand-Jean-Mathieu), chef de bataillon, infanterie. Chevalier du 2 avril 1918. Officier du 25 décembre 1935. A été blessé et cité.

Camus (Pierre-Abel), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 octobre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1932. A été blessé et cité.

Canler (Henri-Désiré-Joseph), lieutenant-colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 21 juillet 1918. Officier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1932. A été blessé et cité.

Cantagrill (Jacques-Antoine-Justin), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 26 mars 1936. A été blessé et cité.

Carre (Pierre-Louis), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 novembre 1916. Officier de la Légion d'honneur du 27 novembre 1922. A été blessé et cité.

Carton (Robert-Adrien), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 juin 1918. Officier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1927. A été blessé et cité.

De Cazenove de Pradines (Pierre-Fortaner-Paul), commandant, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 septembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 15 février 1930. A été blessé et cité.

Chanez (Joseph-Louis), capitaine, infanterie, chevalier de la Légion d'honneur du 11 mai 1916. Officier de la Légion d'honneur du 27 décembre 1929. A été blessé et cité.

Charles (Gaston-Albert), lieutenant-colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 novembre 1917. Officier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933. A été blessé et cité.

Charton (Emile-Eugène), lieutenant-colonel, artillerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1917. Officier de la Légion d'honneur du 22 décembre 1925. A été blessé et cité.

Chaton (Emile-Eugène), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 août 1918. Officier de la Légion d'honneur du 28 juin 1935. A été cité.

Chiavérini (Jean-Padou), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'nonneur du 26 avril 1917. Officier de la Légion d'honneur du 28 juin 1935. A été blessé et cité.

Couteau (François-Auguste), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933. A été blessé et cité.

Creusot (Julien-Henri), colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er octobre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 24 décembre 1931. A été blessé et cité.

Dardant (Jean-Auguste-Louis), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 janvier 1918. Officier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1932. A été blessé et cité.

Del Matto (Nicolas-Edouard), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1938. A été blessé et cité.

Denis (Maurice-Paul), capitaine, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 février 1916. Officier de la Légion d'honneur du 24 mars 1923. A été cité.

Douillet (Louis-Albert-Marie-Amédée), capitaine, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1919. Officier de la Légion d'honneur du 22 janvier 1936. A été cité.

Ernst (Hyacinthe-Eugène-Henri), médecin capitaine, service de santé. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1917. Officier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1927. A été blessé et cité.

Eard (Francisque-Calixte), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 juillet 1916. Officier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933. A été blessé et cité.

Gauthier (Marcel), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 avril 1918. Officier de la Légion d'honneur du 3 juillet 1930. A été blessé et cité.

Guilloud (Claudius-François), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 octobre 1917. Officier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933. A été blessé et cité.

Guintrand (Pierre-Casimir-Abel), colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1917. Officier de la Légion d'honneur du 22 décembre 1925. A été blessé et cité.

Jean (Henri-Marie-André), commandant, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 juillet 1918. Officier de la Légion d'honneur du 13 janvier 1929. A été blessé et cité.

Jomain (Guillaume-Marcel), ex-chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 août 1915. Officier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. A été blessé et cité.

Jouanteguy (Jean-Baptiste), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 novembre 1917. Officier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933. A été blessé et cité.

Jourdois (Sabin-Louis-Désiré), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 septembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1931. A été blesé et cité.

Lartigue (Jacques-Henri-Elisée), chef de bataillon, infanterie de marine. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 novembre 1917. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1938. A été blessé et cité.

Lasserre (Lucien-Ernest), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 19 mars 1919. Officier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1932. A été blessé et cité.

Lavécot (Armand-Antoine), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 avril 1917. Officier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1928. A été cité.

Le Foll (Yves-Jean-Louis-François), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 décembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 2 juillet 1936. A été blessé et cité.

Lesage (Jean-Emile), lieutenant-colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 octobre 1916. Officier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933. A été blessé et cité.

De Malibran (Alphonse-Marie-Ernest), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 juillet 1918. Officier de la Légion d'honneur du 28 juin 1935. A été blessé et cité.

Mariet (Emile-Etienne-Elie), lieutenant, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1935. A été blessé et cité.

De Marion de Glatigny (Hervé-Pierre-Marie), lieutenant-colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 avril 1917. Officier de la Légion d'honneur du 22 juin 1939. A été blessé et cité.

Martin (René-Léon), lieutenant-colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 8 septembre 1915. Officier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1928. A été blessé et cité.

Mathieu (André-Armand-Marius), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 mars 1918. Officier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1927. A été blessé et cité.

Monnet (François-Auguste-Alphonse), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 juin 1918. Officier de la Légion d'honneur du 11 juin 1937. A été blessé et cité.

Monteil (Jean), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 août 1918. Officier de la Légion d'honneur du 5 juillet 1925. A été blessé et cité.

Nattier (Auguste-Jules-Eugène), chef d'escadron, artillerie de marine. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1917. Officier de la Légion d'honneur du 22 décembre 1925. A été blessé et cité.

Noury (Pierre-Marcel-Joseph), lieutenant, artillerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1918. Officier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1935. A été blessé et cité.

Oudinot (Jean-Eugène), lieutenant-colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 22 juin 1939. A été blessé et cité.

Paoli (Alfred-Michel-François), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 septembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933. A été blessé et cité.

Parrical de Chammard (Paul-Jacques), lieutenant-colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1917. Officier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1921. A été blessé et cité.

Pendariès (Pierre-Hilaire-Emile-Albert), capitaine, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 novembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 29 juin 1934. A été blessé et cité.

Perron (Pierre-Noël-Clément), sous-lieutenant, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 octobre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 2 février 1939. A été blessé et cité.

Picot (Emile-Alzé-Paul), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 18 mai 1917. Officier de la Légion d'honneur du 23 décembre 1936. A été blessé et cité.

Plau (Armand), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 août 1918. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1939. A été blessé et cité.

Pont (René-Louis), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 mars 1916. Officier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1927. A été blessé et cité.

Porée (Albert-Théodore), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 8 mars 1919. Officier de la Légion d'honneur du 13 mars 1933. A été blessé et cité.

Poupon (Roger), colonel, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juillet 1918. Officier de la Légion d'honneur du 21 décembre 1926. A été cité.

Quatrecoup (Clément-Joseph-Eugène), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1919. Officier de la Légion d'honneur du 11 juin 1937. A été blessé et cité.

Rocher (Paul-Joseph), chef d'escadron, artillerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 18 juin 1918. Officier de la Légion d'honneur du 10 décembre 1936. A été blessé et cité.

Rousseau (Maurice-Jean-Alexis), lieutenant-colonel, matériel. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 11 juin 1937. A été blessé et cité.

Ruamps (Laurent-Baptiste-Firmin), capitaine, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1920. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1937. A été cité.

Ruet (Jean), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 27 juillet 1917. Officier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933. A été blessé et cité.

Sabattier de Vignolle (Jacques-Victor), commandant, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 29 juin 1915. Officier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. A été blessé et cité.

De Saint-Esteban (Emile-Joseph-Jonathan), commandant, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 24 novembre 1917. Officier de la Légion d'honneur du 15 janvier 1930. A été blessé et cité.

Saint-Saens (Louis-Joseph), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 septembre 1916. Officier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1931. A été blessé et cité.

Sauvage (Ovide-François-Louis), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 22 juin 1918. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1938. A été blessé et cité.

Seel (Fernand-Jean), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 2 décembre 1937. A été blessé et cité.

Seeuws (Edouard), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1938. A été blessé et cité.

Sicault (Désiré-Alfred), capitaine, génie. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 juin 1920. Officier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1932. A été blessé et cité.

Soule (Philippe-Louis-Emile), commandant, matériel. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 février 1919. Officier de la Légion d'honneur du 22 juin 1939. A été blessé et cité.

Thébault (Louis), commandant, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1917. Officier de la Légion d'honneur du 2 juillet 1932. A été blessé et cité.

Thomas (Paul-Charles-Auguste), colonel, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1917. Officier de la Légion d'honneur du 19 décembre 1934. A été blessé et cité.

Vacquier (Eugène), chef de bataillon, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 avril 1918. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1938. A été blessé et cité.

Vastra (Jean-Baptiste), chef de bataillon. Infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 septembre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 22 juin 1939. A été blessé et cité.

Vincent (Joseph-Etienne), capitaine, infanterie. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 octobre 1918. Officier de la Légion d'honneur du 16 décembre 1937. A été blessé et cité.

Wertheim (Pierre), capitaine, armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 août 1918. Officier de la Légion d'honneur du 24 décembre 1936. A été blessé et cité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1939-1945

Mutilés.

Au grade de commandeur.

Pour prendre rang du 19 mars 1959.

Biard (Robert-Désiré), chef de bataillon d'infanterie métropolitaine, classe 1927, mle 1912, au recrutement de Mézières.

Pour prendre rang du 13 décembre 1950.

Vernier (François-Paul), chef de bataillon d'infanterie, classe 1937, recrutement de la Seine.

Déportés résistants.

Au grade de commandeur.

Pour prendre rang du 1er août 1960.

Gadenne, épouse Jourdain (Jeanne-Alice), ex-sous-lieutenant des forces françaises combattantes.

Pour prendre rang du 9 mars 1959.

Simonpaoli (Dominique-Antoine), ancien sous-lieutenant des forces françaises combattantes, classe 1915, mle 1673 au recrutement d'Ajaccio.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 et des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

GUERRE 1914-1918

Au grade d'officier.

Pour prendre rang du 8 février 1960.

Baudry (Marie-Joseph-Victor-Pierre), ancien caporal du 2e groupe d'aviation, classe 1912, mle 1002 au recrutement de Rouen-Sud.

Pour prendre rang du 28 juillet 1960.

Baumann (Henri), ancien soldat du 28e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2570 au recrutement de la Seine (bureau central).

Pour prendre rang du 25 mars 1960.

Beltoise (Georges-Gustave), ancien sergent du 331e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 1644 au recrutement d'Orléans.

Pour prendre rang du 28 septembre 1960.

Bernard, dit Levy (Georges-Armand), ancien soldat du 43e bataillon de chasseurs à pied, classe 1909, mle 600 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Pour prendre du 4 mars 1960.

Gallucci (Paul-Marie), ancien lieutenant du 13e régiment de tirailleurs algériens, classe 1914, mle 2009 au recrutement d'Ajaccio.

Pour prendre rang du 24 juillet 1959.

Heuet (Eusèbe-Elie), lieutenant d'infanterie coloniale, rayé des cadres, classe 1908, mle 314 au recrutement de Beauvais.

Pour prendre rang du 11 octobre 1960.

Palle (Martin-Jean), ancien maréchal des logis, 188e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 1590 au recrutement de Saint-Etienne.

Sauvy (Joseph-Henri), ancien aspirant du 275e régiment d'artillerie de campagne, classe 1918, mle 4541 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 9 août 1960.

Allard (Henry-Louis-Gabriel), ancien sergent du 418e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2257 au recrutement de Versailles.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Amouroux (Henri-Jean-Baptiste), ancien soldat du 3e *bis* régiment de zouaves, classe 1913, mle 2 au recrutement d'Avignon.

Pour prendre rang du 18 août 1960.

Aoucher Saïd ben Ahmed, ancien caporal du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1908/1914 A., mle 10.025 N. I. au recrutement d'Alger.

Pour prendre rang du 9 août 1960.

Audenot (Léon-Alexandre), ancien soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1187 au recrutement de Cosne.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Audren (Francisque-Pierre-Marie), ancien soldat du 176e régiment d'artillerie de tranchée, classe 1915, mle 1473 au recrutement de Saint-Brieuc.

Pour prendre rang du 17 août 1960.

Aussanaire (René), soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1916, mle 2090 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Pour prendre rang du 1er juin 1960.

Bares (Jean-Fabien-Romain), ancien soldat du 214e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 1498 au recrutement de Saint-Gaudens.

Pour prendre rang du 30 juin 1960.

Basset (Jean-Benoît), ancien soldat du 15e bataillon de chasseurs à pied, classe 1916, mle 1283 au recrutement de Bourg.

Pour prendre rang du 19 août 1960.

Basteliea (Dominique-Antoine), ancien sergent-major du 163e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1097 au recrutement d'Ajaccio.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Batut (Pierre-Henri), ancien soldat du 403e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 184 au recrutement de Toulouse.

Pour prendre rang du 17 mai 1960.

Baudet (André-Emile), ancien soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 402 au recrutement de Châteauroux .

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Bayart (Roger-Joseph), ancien caporal du 152e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2102 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Pour prendre rang du 6 octobre 1960.

Bazillou (Albert-Elie), ancien soldat du 9e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 3058 au recrutement de Cahors.

Pour prendre rang du 10 août 1960.

Beaucamps (Gustave-Joseph), ancien sergent du 129e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1142 au recrutement de Cambrai.

Pour prendre rang du 29 février 1928.

Beaudaux (Marcel), ancien soldat du 94e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 428 au recrutement de Bar-le-Duc.

Pour prendre rang du 30 mars 1960.

Berlant (Jean), ancien soldat du 418e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 462 au recrutement de Brive.

Pour prendre rang du 7 juin 1960.

Bernoud (Louis-Edmond), ancien soldat du 150e régiment, classe 1914, mle 806 au recrutement de Rhône-Nord.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Berthier (Paul-Francisque), ancien soldat du 13e régiment de chasseurs à cheval, classe 1912, mle 902 au recrutement de Vienne.

Pour prendre rang du 8 septembre 1960.

Besnard (Edouard-Fernand), ancien soldat du 217e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 513 au recrutement de Versailles.

Pour prendre rang du 4 juillet 1960.

Blondeau (Adrien), ancien soldat du 11e régiment de cuirassiers à pied, classe 1911, mle 860 au recrutement du Blanc.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Boissel (François-Louis), ancien soldat du 3e *bis* régiment de zouaves, classe 1914, mle 588 au recrutement de Périgueux.

Pour prendre rang du 24 mai 1960.

Bomont (Marie-Edmond), ancien capitaine aumonier de la 2e division d'infanterie nord-africaine, classe 1914, mle 781 au recrutement d'Epinal.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Bouby (Clément), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 531 au recrutement de Limoges.

Pour prendre rang du 16 juin 1960.

Boucard (Fernand-Eugène), ancien soldat du 46e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 10 au régiment de Coulommiers.

Pour prendre rang du 1er juin 1960.

Bouchet (Charles-Henri), ancien soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 136 au recrutement de Besançon.

Pour prendre rang du 23 juin 1960.

Boudard (Toussaint), ancien soldat du 95e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 147 au recrutement de Montluçon.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Boudou (Louis-Joseph), ancien soldat du 120e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 497 au recrutement d'Agen.

Pour prendre rang du 3 septembre 1959.

Boulongue (Gaston-Fernand), ancien soldat du 116e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 690 au recrutement de Péronne.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Bouraly (Henri-Jules), ancien soldat du 369e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1499 au recrutement d'Orléans.

Pour prendre rang du 17 août 1960.

Bourdeau (André-Jules, dit Georges), ancien caporal du 37e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 703 au recrutement de Parthenay.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Bouvier (Jules-François-Gustave), ancien soldat du 29e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 988 au recrutement de Belley.

Pour prendre rang du 7 juin 1960.

Breton (Hector-Gabriel), ancien soldat du 54e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 588 au recrutement de Grenoble (Nord).

Pour prendre rang du 16 mars 1960.

Broutta (Georges-Louis-Emile), ancien soldat du 49e bataillon de chasseurs à pied, classe 1917, mle 859 au recrutement de Saint-Omer.

Pour prendre rang du 22 août 1960.

Caplet (Louis-Robert), ancien soldat du 329e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 159 au recrutement de Rouen-Sud.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Cavan (François-Marie), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1301 au recrutement de Guingamp.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Cazaux (Jean-Pierre), ancien soldat du 118e régiment d'artillerie lourde, classe 1914, mle 501 au recrutement de Tarbes.

Pour prendre rang du 8 mars 1960.

Champetier (Régis-Adolphe), ancien soldat du 102e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 703 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

Pour prendre rang du 9 août 1960.

Chandioux (Henri), ancien sergent du 76e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 207 au recrutement de Melun.

Pour prendre rang du 17 mai 1960.

Chappat (Gaston), ancien soldat du 214e régiment d'artillerie de campagne, classe 1918, mle 1035 au recrutement de Tarbes.

Pour prendre rang du 23 septembre 1960.

Charlas (Elie-Jean-Marie), ancien sergent du 88e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 16 au recrutement d'Auch.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Chateland (Henri-Hippolyte), ancien sergent du 140e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 887 au recrutement de Vienne.

Chatenoud (Louis-Adolphe), ancien soldat du 30e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 586 au recrutement d'Annecy.

Pour prendre rang du 19 mai 1960.

Chauffin (François-Joseph-Philibert), ancien sergent du 11e régiment du génie, classe 1911, mle 365 au recrutement de Bourgoin.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Chaumonnot (Victor), ancien soldat du 269e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 3545 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Chauvet (Joseph-Arsène-Auguste), ancien soldat du 116e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 113 au recrutement de Nantes.

Pour prendre rang du 31 janvier 1959.

Chrétien (Félicien-Charles), ancien soldat du 4e bataillon de chasseurs à pied, classe 1913, mle 280 au recrutement de Nancy.

Pour prendre rang du 5 juillet 1960.

Cormerais (Donatien-Rogatien), ancien soldat du 66e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1293 au recrutement d'Ancenis.

Pour prendre rang du 19 juillet 1960.

Cousin (Eleuthère), ancien soldat du 144e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 230 au recrutement de Cambrai.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Crespin (Emile-Louis), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1437 au recrutement de Mende.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Crinon (Eugène-Léon), ancien caporal du 291e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 1662 au recrutement d'Angoulême.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Cugnot (Charles-Gustave), ancien caporal du 37e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1538 au recrutement de Nancy-Toul.

Pour prendre rang du 19 août 1960.

Cuinat (Pierre-Zacharie), ancien sergent du 58e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 810 au recrutement de Béziers.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Daguerre (Jean-Pierre), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 922 au recrutement de Bayonne.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Danze (Jean-Yves-Michel), ancien sergent du 116e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1334 au recrutement de Quimper.

Pour prendre rang du 12 septembre 1960.

Daudin (Fernand), ancien soldat du 327e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 408 au recrutement de Châtellerault.

Pour prendre rang du 20 mai 1960.

Daury (Gaston), ancien soldat du 52e bataillon de chasseurs, classe 1908, mle 911 au recrutement de Bordeaux.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Defie (Eugène), ancien soldat du 178e régiment d'artillerie, classe 1915, mle 4687 au recrutement de Bordeaux.

Dehée (Jean-Baptiste-Simon), ancien soldat du 8e bataillon de chasseurs à pied, classe 1908, mle 442 au recrutement de Beauvais.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Delga (Raymond-Marius), ancien soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 592 au recrutement d'Albi.

Delvallez (Jean), ancien caporal du 168e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 389 au recrutement de Béthune.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Deniset (Lucien-Nicolas-Elie), ancien caporal du 21e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1074 au recrutement de Dijon.

Pour prendre rang du 19 octobre 1960.

Des Neiges (Raoul-Georges), ancien sergent du 341e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1443 au recrutement de Marseille.

Pour prendre rang du 9 mars 1960.

Desroche (Jean-Marie), ancien soldat du 359e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 849 au recrutement de Roanne.

Pour prendre rang du 16 juin 1960.

Dessacs (Joseph-Jean-Baptiste), ancien soldat du 81e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 840 au recrutement de Toulouse.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Dessertenne (Jean-Marcel), ancien soldat du 13e régiment d'artillerie, classe 1915, mle 2421 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Pour prendre rang du 14 juin 1960.

Dugier (Marius-Louis), ancien soldat du 112e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 245 au recrutement de Digne.

Pour prendre rang du 15 mars 1960.

Dussurgey (Pierre-Auguste), ancien soldat du 369e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 583 au recrutement de Constantine.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Estourgies (Pierre-Cyprien), ancien soldat du 121e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1294 au recrutement d'Aurillac.

Pour prendre rang du 4 août 1960.

Fabre (Antonin-Germain), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 50 au recrutement de Toulouse.

Pour prendre rang du 25 mars 1960.

Fauvel (René-Maurice-Anthène), ancien sergent du 61e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1916, mle 2813 au recrutement du Havre.

Pour prendre rang du 17 août 1960.

Favarel (Pierre-Henri), ancien sergent du 7e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 924 au recrutement de Saint-Gaudens.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Fievet (Jean-Jules-Emile), ancien soldat du 140e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1914 au recrutement de Lille.

Pour prendre rang du 21 mars 1960.

Formosa (Jean-Joseph), ancien caporal du 4e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1904, mle 138 au recrutement de Constantine.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Frantzen (Jean-Baptiste), ancien soldat du 37e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 341 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Pour prendre rang du 9 juin 1960.

Fritsch (André-Vincent-Paul), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 565 au recrutement de Nevers.

Pour prendre rang du 13 novembre 1959.

Gaidot (Delphin-Placide), ancien soldat du 42e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2053 au recrutement de Vesoul.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Gaschard (Henri-Raymond), ancien soldat du 251e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 659 au recrutement de Poitiers.

Gendronneau (André-Léopold), ancien maréchal des logis au 168e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 4197 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Pour prendre rang du 21 mars 1960.

Gérard (Paul-Charles), ancien soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1565 au recrutement d'Epinal.

Pour prendre rang du 23 juin 1960.

Gérardin (Joseph-André), ancien sergent du 149e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 611 au recrutement d'Epinal.

Pour prendre rang du 23 mai 1960.

Giauffret (Louis-Dauphin), ancien soldat du 6e bataillon de chasseurs, classe 1913, mle 507 au recrutement de Nice.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Giovannangeli (Dominique), ancien soldat du 140e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2123 au recrutement d'Ajaccio.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Giroldi (Pierre-Barthélemy), ancien soldat du 329e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2978 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Pour prendre rang du 4 mars 1960.

Goddard (Pierre-Antoine), ancien sergent du 36e régiment d'infanterie coloniale, classe 1903, mle 260 au recrutement de Chambéry.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Gon (Claude), ancien soldat du 60e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 955 au recrutement de Bourg.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Grangeon (Pierre), ancien soldat du 122e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2079 au recrutement du Puy.

Pour prendre rang du 22 septembre 1960.

Grelier (Charles-Victor-Célestin), ancien soldat du 91e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1658 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Pour prendre rang du 29 mars 1960.

Griot (Jean-Baptiste), ancien caporal du 22e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1081 au recrutement de Bourgoin.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Grippon (Adolphe-Anatole), ancien soldat du 90e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1281 au recrutement de Poitiers.

Grisard (Roger-Jean-Marie), ancien soldat du 87e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 4521 au recrutement de Versailles.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Guérin (Omer-Joseph-Louis), ancien soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1278 au recrutement de Niort.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Houdayer (Constant-Henri), ancien soldat du 121e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1123 au recrutement du Mans.

Huhardeaux (Georges-Philippe), ancien caporal du 155e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2164 au recrutement du Havre.

Pour prendre rang du 10 juin 1960.

Jamois (Auguste-Lucien), ancien soldat du 103e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2170 au recrutement de Saint-Malo.

Pour prendre rang du 21 juin 1960.

Josse (Anastase-Camille-Adrien), ancien soldat du 53e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 24 au recrutement de Vesoul.

Pour prendre rang du 29 février 1960.

Jouanole (Henri-Joseph), ancien soldat du 11e régiment d'artillerie à pied, classe 1915, mle 1818 au recrutement de Perpignan.

Pour prendre rang du 8 juin 1960.

Labadie (Marcel), ancien brigadier du 18e régiment de chasseurs à cheval, classe 1913, mle 290 au recrutement de Brive.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Lacroux (Gaston-Edouard-Gustave), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 784 au recrutement d'Albi.

Pour prendre rang du 8 août 1960.

Laguerre-Lanou (Auguste, dit Camy), ancien soldat du 9e régiment de chasseurs à cheval, classe 1913, mle 871 au recrutement de Pau.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Laphitzondo (Armand-Pierre), ancien brigadier du 117e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 2232 au recrutement de Bayonne.

Pour prendre rang du 24 décembre 1958.

Laure (Jules-Georges), ancien soldat du 153e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 385 au recrutement du Mans.

Pour prendre rang du 28 mars 1960.

Lazuech (Eugène-Henri), ancien soldat du 254e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 52 au recrutement de Rodez.

Pour prendre rang du 13 février 1959

Lebeau (Marcel-Georges), ancien caporal du 147e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 3915 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Leca (Paul), ancien soldat du 4e régiment du génie, classe 1903, mle 1779 au recrutement d'Ajaccio.

Pour prendre rang du 19 mai 1960.

Le Cam (François-Marie), ancien soldat du 29e bataillon de chasseurs à pied, classe 1916, mle 573 au recrutement de Guingamp.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Lecoq (Alphonse-Eugène-Albert), ancien soldat du 119e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 804 au recrutement de Lisieux.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Le Duault (Alexandre), ancien soldat du 53e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 840 au recrutement de Saint-Brieuc.

Pour prendre rang du 19 mai 1960.

Lefèvre (Jean), ancien soldat du 204e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 41 au recrutement de Laon.

Pour prendre rang du 18 juillet 1960.

Lefort (Sébastien-Julien-Pierre-Marie), ancien maréchal des logis du 10e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 971 au recrutement d'Ancenis.

Pour prendre rang du 2 mars 1960.

Le Gall (Théophile), ancien soldat du 48e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 2357 au recrutement de Guingamp.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Leprovost (Louis-Paul), ancien soldat du 103e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 736 au recrutement de Granville.

Pour prendre rang du 3 juin 1960.

Leresteux (Alphonse-Joseph), ancien soldat du 130e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1324 au recrutement de Rennes.

Pour prendre rang du 17 mars 1960.

Leroy (Auguste-Joseph-Charles), ancien soldat du 28e régiment territorial d'infanterie, classe 1893, mle 360 au recrutement du Mans.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Lesueur (Roland-Fernand-François), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1913, mle 5686 au recrutement de Versailles.

Pour prendre rang du 18 septembre 1958.

Letoux (Joseph-François-Pierre), ancien sergent du 144e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 307 au recrutement de Nantes.

Pour prendre rang du 19 mai 1960.

Lourdelet (Auguste), ancien caporal du 350e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 353 au recrutement de Soissons.

Pour prendre rang du 10 octobre 1955.

Manhes (Jean-Marie), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 2921 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Pour prendre rang du 4 juillet 1960.

Mainguy (Léon-Francis-Alexandre), ancien soldat du 4e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914-1916, mle 370 au recrutement de Nantes.

Pour prendre rang du 24 mai 1960.

Margail (Michel-Prosper-Pierre), ancien soldat du 14e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1579 au recrutement de Perpignan.

Pour prendre rang du 23 mai 1960.

Marie (Pascal-Augustin-Marie-Joseph), ancien soldat du 112e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 235 au recrutement de Montpellier.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Marquet (André-Albert), ancien brigadier du 11e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 1417 au recrutement de Rouen.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Martel (François-Elie-Eugène), ancien soldat du 34e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1431 au recrutement de Saint-Omer.

Pour prendre rang du 19 mai 1960.

Mathieu (Eugène), ancien soldat du 120e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 267 au recrutement de Nancy.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Menardais (Florentin-Isidore-Marie), ancien soldat du 4e régiment du génie, classe 1907, mle 1715 au recrutement de Rennes.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Montagnat-Rentier (Joseph), ancien soldat du 52e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 308 au recrutement de Bourgoin.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Montarou (Louis-Léon-Joseph), ancien sergent du 8e régiment du génie, classe 1902, mle 1997 au recrutement de Blois.

Pour prendre rang du 16 juin 1959.

Moreau (Joseph), ancien adjudant-chef du 62e régiment d'artillerie, classe 1906, mle 1257 au recrutement de Magnac-Laval.

Pour prendre rang du 20 mai 1960.

Morin (Armand-Jean-Marie), ancien soldat du 141e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1850 au recrutement de Saint-Malo.

Pour prendre rang du 12 août 1960.

Mounic (Louis), ancien soldat du 111e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 258 au recrutement de Béziers.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Multon (Lucien-Joseph), ancien soldat du 153e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 275 au recrutement du Blanc.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Nadau (Emile-Jean-Marie), ancien soldat du 362e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 476 au recrutement de Tarbes.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Nicolai (Antoine), ancien soldat du 167e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1282 au recrutement d'Ajaccio.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Nieuwenhove (Augustin-Louis), ancien soldat du 84e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 2040 au recrutement de Lille.

Noirot (Raoul-Maurice), ancien soldat du 287e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 5591 au recrutement de la Seine (2e Bureau).

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Olivry (Paul-Henri), ancien soldat du 246e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1051 au recrutement de Versailles.

Pour prendre rang du 3 août 1960.

Orsoni (Paul-François-Pierre), ancien soldat du 208e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 924 au recrutement d'Ajaccio.

Pour prendre rang du 12 août 1960.

Pavis (Alfred-Georges), ancien caporal du 146e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 4240 au recrutement de la Seine (2e Bureau).

Pour prendre rang du 5 septembre 1960.

Pelagère (Félix-Etienne), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1911, mle 332 au recrutement de Tours.

Pour prendre rang du 6 octobre 1959.

Pelletier (Alphonse-Eugène), ancien soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 900 au recrutement d'Epinal.

Pour prendre rang du 4 juillet 1960.

Philibert (Georges-Julien), ancien sergent du 17e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 953 au recrutement de Montélimar.

Pour prendre rang du 25 juillet 1960.

Pie (Arthur-Clément-Célestin), ancien soldat du 77e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 763 au recrutement de Niort.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Piellucci (Walter-Oscar-Hector-Biancamona), ancien soldat du 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, classe 1913, mle 2604 au recrutement de Nice.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Pieto (Eugène-Marie-Joseph), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1028 au recrutement de Saint-Brieuc.

Pour prendre rang du 8 août 1960.

Pioch (Guillaume), ancien soldat du 139e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1560 au recrutement de Béziers.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Plisson (Ernest-Albert), ancien soldat du 60e bataillon de chasseurs à pied, classe 1907, mle 458 au recrutement de Montargis.

Plumet (Louis), ancien soldat du 6e régiment du génie, classe 1902, mle 880 au recrutement de Périgueux.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Poineau (Jean), ancien soldat du 6e régiment du génie, classe 1904, mle 1508 au recrutement de Tours.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Poli (Ferdinand), ancien soldat du 236e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 658 au recrutement d'Ajaccio.

Pour prendre rang du 20 mai 1960.

Poujol (Louis-François), ancien caporal du 3e régiment de zouaves, classe 1915, mle 1253 au recrutement de Montpellier.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Poyet (Claude-Victor), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 751 au recrutement de Roanne.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Prud'homme (Georges-Clément), ancien brigadier du 3e régiment d'artillerie lourde, classe 1909, mle 1904 au recrutement de Niort.

Quentin (Paul-Louis), ancien soldat du 104e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 516 au recrutement d'Argentan.

Pour prendre rang du 29 juin 1960.

Regnault (Valentin-Louis), ancien soldat du 73e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 2663 au recrutement de Saint-Omer.

Pour prendre rang du 13 juin 1960.

Renault (Jean-Marie-François), ancien caporal du 165e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1210 au recrutement de Rennes.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Rigal (Adolix-Gaston), ancien soldat du 71e régiment d'artillerie lourde, classe 1908, mle 1482 au recrutement de Nîmes.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Rigal (Henri-Augustin), ancien soldat du 147e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1004 au recrutement de Montauban.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Robin (Ernest-Louis), ancien soldat du 4e régiment du génie, classe 1916, mle 654 au recrutement de Vitré.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Rongier (Jean-Baptiste), ancien soldat du 16e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 1705 au recrutement d'Aurillac.

Pour prendre rang du 25 février 1960.

Roussel (Georges-Marcel), ancien soldat du 28e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 249 au recrutement de Dreux.

Pour prendre rang du 12 août 1960.

Rouzaud (Georges-Hippolyte), ancien soldat du 96e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 228 au recrutement de Perpignan.

Pour prendre rang du 7 janvier 1959.

Royannez (Léon-Ambroise), ancien soldat du 201e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 808 au recrutement de Romans.

Pour prendre rang du 31 mars 1960.

Rubeillon (Joseph-Marie-Julien), ancien sergent du 71e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 394 au recrutement de Vitré.

Pour prendre rang du 27 juillet 1960.

Simard (Emile-Louis-Stanislas), ancien soldat du 315e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 334 au recrutement de Chartres.

Pour prendre rang du 6 juillet 1960.

Stenger (Alphonse-Jules-Laurent), ancien soldat du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1916, mle 485 au recrutement de Saint-Etienne.

Pour prendre rang du 19 septembre 1960.

Surjous (Joseph), ancien caporal du 410e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1494 au recrutement de Perpignan.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Talon (Aimé-Elie-Octave), ancien soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 256 au recrutement de Parthenay.

Pour prendre rang du 22 juin 1960.

Tiran (Joseph-Aimé), ancien soldat du 28e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 104 au recrutement de Gap.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Tonelli (Albert), ancien caporal du 303e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 2273 au recrutement d'Ajaccio.

Pour prendre rang du 23 septembre 1960.

Toupin (Pierre-Marie), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1915, mle 136 au recrutement de Guingamp.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Troubat (Edouard-Jean-Marie), ancien soldat du 13e bataillon de chasseurs à pied, classe 1908, mle 1431 au recrutement de Montluçon.

Valla (Joseph-Victor), ancien soldat du 261e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1103 au recrutement de Privas.

Pour prendre rang du 8 juin 1960.

Vigneau (Guillaume), ancien soldat du 307e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2123 au recrutement de Bordeaux.

Pour prendre rang du 28 mars 1960.

Wood (Charles), ancien soldat du 31e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1164 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Pour prendre rang du 28 juin 1960.

Zenoun Maklouf, ancien soldat du 255e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1417 au recrutement d'Oran.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Au grade d'officier.

Pour prendre rang du 2 mars 1960.

Dimitroff (James), ancien sergent de la 13e demi-brigade de la légion étrangère, classe 1959/E. V. 1945, mle 59/750/10600 au recrutement de Paris.

Pour prendre rang du 17 décembre 1959.

Limosin (Jean), capitaine de l'armée blindée et de la cavalerie, classe 1934, recrutement de la Seine (4e bureau).

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 14 janvier 1961.

Buisson (Georges-Henri-Pierre), ancien sergent du 6e régiment de tirailleurs algériens, classe 1953, mle 2080 au recrutement de Versailles.

Castor (Dieter-Hannes-Friedrich), ancien soldat du 3e régiment étranger d'infanterie, classe 1952, mle 3175 au recrutement de Marseille.

Pour prendre rang du 29 décembre 1959.

Douagre (Goprondo), ancien tirailleur du 13e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1921, mle 14248 au recrutement de la Côte-d'Ivoire.

Pour prendre rang du 13 mai 1958.

Jauffred (Aimé-Joseph), ancien sergent-chef du 3e régiment étranger d'infanterie, classe E. V. 1944, mle 16018 au recrutement de Marseille.

Pour prendre rang du 31 août 1960.

Koenigsberger (Tobias), ancien caporal du 3e régiment étranger d'infanterie, classe 1948, mle 3089 au recrutement de Marseille.

Pour prendre rang du 11 juillet 1950.

Michel (Maurice), ancien soldat du groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant, classe 1949, mle LM/107 au recrutement de Bar-le-Duc.

Pour prendre rang du 8 juillet 1960.

Nais (Louis-Henri-Jean-Pierre), adjudant à l'état-major de la subdivision autonome de la Seine, mle E. V. 1944 au recrutement de Rennes.

Pour prendre rang du 9 mars 1960.

Ouahabi Mohammed, ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1944, mle 362 au recrutement d'Oran.

Pour prendre rang du 7 mars 1959.

Piacentini (Euro-Joseph-Vincent-Antonin), ancien soldat du 1er régiment étranger d'infanterie, classe E. V. 1946, mle 54/750/32153 au recrutement de Paris.

Par décret du Président de la République en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade d'officier.

Le Tanneur (Marie-Paul-Pierre), capitaine de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1913, recrutement de Limoges.

Au grade de chevalier.

Ammeloot (Germaine-Sidonie), épouse Vanneste, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion-Isolé », déportée résistante.

Babet (Henriette), veuve Lasnet, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Delbo-Phénix », déportée résistante.

Beauvais (Robert-François-Hippolyte), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Comète », déporté résistant, classe 1930, mle 1175 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Boelen (Jean-Maurice-Albert), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Arc-en-Ciel », déporté résistant, classe 1942, mle 42962 au recrutement de Versailles.

Bourges (Francis-Félix), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Overcloud », déporté résistant, classe 1930, mle 522 au recrutement de Rennes.

Bourgoin (Jean-Just-Adrien-Célestin), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Turma-Vengeance », déporté résistant, classe 1941, mle 1785 au recrutement d'Orléans.

Bouty (André), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1926, mle 15 au recrutement d'Angoulême.

Bucchianeri (Fernand), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D.-Castille », déporté résistant, classe 1934, mle 66 au recrutement de Paris (2e bureau).

Delmotte (Raymond-René), sous-lieutenant des forces françaises combattantes « Action région A », déporté résistant, classe 1920, mle 1699 au recrutement d'Avesnes.

Dobigeon (Marguerite-Thérèse-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Johnny-Ker », déportée résistante.

Erhold (Julien-Ernest-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1910, mle 971 au recrutement de Saint-Omer.

Farnaud (Charles-Jules-Hilarion), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1914, mle 882 au recrutement de Langres.

De Filippis (Jean), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Rhône, déporté résistant, classe 1928, mle 256 au recrutement de Lyon-Central.

Fillon (Marie-Thérèse-Louise), épouse Lurton, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « F. 2 », déportée résistante.

Fosse (Guy-Raymond), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1930, mle 597 au recrutement de la Rochelle.

Gazal (Anna), épouse Lescure, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jade-Amical », déportée résistante.

Gelot (Hector-Paul), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1900, mle 522 au recrutement de Dijon.

Genin (Gladys-Louise-Julie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie-Odile », déportée résistante.

Gerentes (Antoinette), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alibi », déportée résistante.

Gourdji Djénane, épouse Chappat, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marco-Paulo-Marceau », déportée résistante.

Gstalder (Félix-Joseph), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Brutus », déporté résistant, classe 1936, mle 519 au recrutement de Mulhouse.

Hascoet (René-Stanislas-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pat-O'Léary », déporté résistant, classe 1943, mle 6650 au recrutement de Rennes.

Hawkins (Eléonore-Maud), épouse Cheramy, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pat-O'Léary », déporté résistante.

Hivert (Marcel), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jean-Marie-Buck », déporté résistant, classe 1932, mle 820 au recrutement de Périgueux.

Lamothe-Mirandot (Emile), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mission Jean O. S. S. », déporté résistant, classe 1925, recrutement de Pau.

Le Botlan (Joseph-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1929, mle 776 au recrutement de Lorient.

Lecarpentier (Roland-Gustave), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Delbo-Phénix », déporté résistant, classe 1943, mle 16341 au recrutement de Valenciennes.

Lescure (Jean-Paul), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn (groupe Vaneau) », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Paris.

Nurenberg (Alois), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau d'action « S. A. P. R. I. », déporté résistant, classe 1934, mle 1595 au recrutement de Thionville.

Offret (Marie-Louise), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Turquoise », déportée résistante.

Pichavant (André-Hilaire), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Lot-et-Garonne, déporté résistant, classe 1931, mle 3293 au recrutement de Bordeaux.

Pleiber (François-Yves), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Navarre », déporté résistant, classe 1944, mle 18231 au recrutement de Rennes.

Rodriguez (Marie), épouse Roques, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Françoise », déportée résistante.

Rouillon (Roger-Gaston-Marie-Auguste), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie-Odile », mle 1708 au recrutement de Tours, déporté résistant.

Rozec (Marie-Antoinette), veuve Gaillard, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Coty », déportée résistante.

Salvatori (Assomption), épouse Michel, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jean-Marie-Buckmaster », déportée résistante.

Scheibel (Raymond-Jean-Jacques), sergent, déporté résistant « Isolé », classe 1936, mle 212 au recrutement de Strasbourg.

Serent (Marcel-Louis-Léon), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de l'Aisne, déporté résistant, classe 1929, mle 41 au recrutement de Laon.

Sittler (Joseph-Auguste), lieutenant de la résistance intérieure française, organisation « Résistance Est », déporté résistant, classe 1929, mle 259 au recrutement de Sélestat.

Tourenne (Victorine-Germaine), veuve Serre, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. 5 », déportée résistante.

Vernay (Jean-Marius), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hamlet-Buckmaster », déporté résistant, classe 1924, mle 880 au recrutement de Châlons-sur-Saône.

Wackherr (André-Germain), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déporté résistant, classe 1932, recrutement de Versailles.

Ces promotion et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Au grade d'officier.

Noire (André), lieutenant du 8e régiment de tirailleurs coloniaux, classe 1908, mle 1128 au recrutement de Toulon.

Au grade de chevalier.

Mejasson (Robert-Pierre), lieutenant du 30e bataillon de chasseurs à pied (actuellement chef de bataillon de réserve de la subdivision de Rouen), classe 1932, mle 2712 au recrutement de Toulon.

Risticoni (Joseph-Marie), lieutenant du groupe 24/15, état-major, classe 1919, recrutement de Toulon.

Ces promotion et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur l'ancien militaire dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

Töpfer (Charles-Bernard), sergent du 5e régiment étranger d'infanterie, classe 1928, mle 4255 au recrutement de Strasbourg. Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour les blessures qui sont à l'origine de son invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur l'ancien militaire dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

Ottavi (Jean-Baptiste), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département des Bouches-du-Rhône, classe 1944, mle 1510 au recrutement d'Ajaccio. Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour les blessures qui sont à l'origine de son invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade d'officier.

Blondin (Pierre), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté résistant, classe 1920, mle 1125 au recrutement de Montluçon.

Joubert (Jean-Baptiste-Augustin-Emile), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « F. 2 », déporté résistant, classe 1918, mle 677 au recrutement de Gap.

Au grade de chevalier.

Abarnou (Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déporté résistant, classe 1942, mle 542 au recrutement de Rennes.

Andros (Marius-Félix), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Franc-tireur », déporté résistant, classe 1916, mle 458 au recrutement de Roanne.

Arnal (Alice-Delphine), épouse Plichon, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action région A », déportée résistante.

Barbarin (Edmond-Charles-Pierre), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Puy-de-Dôme, déporté résistant, classe 1934, mle 2411 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Barbey (Jacques-André), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Ali Tyr », déporté résistant, classe 1939, mle 82 au recrutement de Guingamp.

Baudy (Roger-Jules-Joseph), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Loire, déporté résistant, classe 1935, mle 2342 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Benielli (Pierre-Toussaint), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « N. A. P. », déporté résistant, classe 1929, mle 1778 au recrutement de Nice.

Blondel (Pierre), sergent-chef des forces françaises de l'intérieur du département du Pas-de-Calais (actuellement adjudant-chef du cadre des agents de chancellerie), déporté résistant, classe 1933, mle 2601 au recrutement d'Arras.

Bouez (Raymonde), épouse Gencel, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseaux « Evasion » et « Ceux de la Libération », déportée résistante.

Boulenger (Marthe-Marie-Noël), épouse Mesmacque, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pat O'Léary », déportée résistante.

Bouvard (Adolphe-François), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. D. L. L. - Evasion », déporté résistant, classe 1925, mle 796 au recrutement d'Annecy.

Boyer (Marcelline-Andréa), épouse Pierrard, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Vic Alexandre », déportée résistante.

Brunschwig (Jean-Alfred-Ange), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Plutus », déporté résistant, classe 1939, mle 6892 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Cardot (Robert-Victor), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Turma Vengeance », déporté résistant, classe 1944, recrutement de Versailles.

Carmignac (Roger-Alban-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Prosper Buckmaster », déporté résistant, classe 1940, mle 510/C au recrutement d'Orléans.

Cartier, dit Moulin (Louis-Anthelme), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, déporté résistant, classe 1916, mle 2034 au recrutement de Chambéry.

Casanova (Dominique), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pearl Harbour », déporté résistant, classe 1932, mle 996 au recrutement d'Ajaccio.

Castro (François), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Andromède », déporté résistant, classe 1934.

Cauwet (Clovis-Octave-Nicolas), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « P. T. T. », déporté résistant, classe 1926, mle 731 au recrutement d'Arras.

Charbonné (Roger-Gustave), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau action « C. D. L. L. », déporté résistant, classe 1924, mle 234 au recrutement de Chalons-sur-Marne.

Chartrou (Anastasie), épouse Turpin, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « P. T. T. », déportée résistante.

Chauvel (André-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alliance », déporté résistant, classe 1941 au recrutement de Lyon.

Chérubin (André-Auguste), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau action « O. C. M. », déporté résistant, classe 1915, mle 1054 au recrutement de Valenciennes.

Chirol (André-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gallia R. P. A. », déporté résistant, classe 1934, mle 1038 au recrutement de Lyon.

Cloup (Antoine), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Dordogne, déporté résistant, classe 1944, mle 34126 au recrutement de Poitiers.

Contassot (Raymond-Fernand), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Darius », déporté résistant, classe 1941, mle 211 au recrutement de la Seine (4e bureau).

David (Raoul-Louis), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1932, mle 2716 au recrutement de Valenciennes.

Debus (Eugène-Georges), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. Kléber », déporté résistant, classe 1926, recrutement de Strasbourg.

Défossez (Julien-Hyacinthe), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A. - R. A. », déporté résistant, classe 1942, mle 20157 au recrutement de Valenciennes.

Deiss (Jean-René-Louis), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1940, recrutement de Strasbourg.

Delattre (Zoé-Honorine), épouse Bending, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Brutus », déportée résistante.

Desmet (Pierre-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Sylvestre (Buck) », déporté résistant, classe 1940, mle 6741 au recrutement de Valenciennes.

Desseauve (Eugène-Antoine), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marco Polo », déporté résistant, classe 1943, mle 18014 au recrutement de Lyon.

Dodier (Marie-Louise-Jeanne), épouse Blin, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Johnny Ker », déportée résistante.

Doriot (Philippe-Ernest), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « César Buckmaster », déporté résistant, classe 1917, mle 1211 au recrutement de Belfort.

Dumonteil (Albanie-Zoé-Marthe), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hunter », déportée résistante.

Ethuin (Yvonne), épouse Thuru, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn-Isolés », déportée résistante.

Fack (Madeleine), épouse Bitouzet, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D.-Castille », déportée résistante.

Ferrié (François-Auguste), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1915, mle 1023 au recrutement de Marseille.

Fetiveau (Narcisse-Clair-Paul), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Frédéric », déporté résistant, classe 1930, mle 623 au recrutement de Lorient.

Fontaine (André-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Goelette », déporté résistant, classe 1934, mle 1916 au recrutement de Cambrai.

Foulquier (Jacques-Alphonse-Georges), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Béarn », déporté résistant, classe 1944, mlel 11690 au recrutement de Paris.

Frey (Scylla), épouse Weinryb, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Famille Martin », déportée résistante.

Fritz (Armand-Marcel-Germain), médecin lieutenant de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1927, recrutement de Saverne.

Garçon (Henri-Eugène-Georges), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1914, mle 2309 au recrutement de Cambrai.

Gazel (Paulette-Andrée-Angèle), épouse Don Zimmet, capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Gilbert », déportée résistante.

Geffray (Hélène-Yvonne-Marie), épouse Prunier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », deportée résistante.

Gibeaud (René-Léon-Ferdinand), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R.-Kléber », déporté résistant, classe 1924, mle 629 au recrutement de Rennes.

Girardin (Pierre-Nicolas), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « César Buckmaster », déporté résistant, classe 1926, recrutement de Langres.

Goharel (Eugène-Marcel), sous-lieutenant des forces francaises combattantes, réseau « Cohors-Asturies », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Paris.

Guennec (Henri-Pierre-Joseph), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Cohors-Asturies », déporté résistant, classe 1932, mle 1612 au recrutement de Rennes.

Guichard (Suzanne-Alice-Eugénie), épouse Magnin, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. S. M. F. T. R. », déportée résistante.

Guillon (François-Frédéric), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action S. A. P. R. I. », déporté résistant, classe 1925, recrutement de Saint-Etienne.

Guillon (Yves-Charles), membre de la Résistance intérieure française, mouvement « Combat » (actuellement lieutenant d'administration du service de l'intendance), déporté résistant, classe 1942.

Hermey (Cécile-Régina-Charlotte), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Ali-France », déportée résistante.

Hollard (Louis-Michel), lieutenant-colonel des forces françaises combattantes, réseau « Agir », déporté résistant, classe 1918, mle 139 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Houry (Jacqueline-Marie), épouse Corbineau, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Roy Mission Lenoir », déportée résistante.

Hubler (Lucien-Maurice), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1934, mlel 2696 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Jankowsky (Madeleine-Geneviève-Marguerite), épouse Maguin, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « F. 2 », déportée résistante.

Kaplan (Ofchia), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « F. 2 », déporté résistant, classe 1934, mle 1741 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Keller (Robert-Lucien), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déporté résistant, classe 1913, recrutement de Strasbourg.

Koelsch (Anne), épouse Krommenaker, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déportée résistante.

Labdant (Lucien-Maurice), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A.-C. D. P. 3 », déporté résistant, classe 1928, mle 592 au recrutement de Mézières.

Lacroix (Antoinette-Georgette-Marie-Thérèse), épouse Gauthier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gallia », déportée résistante.

Laforest (René-Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Ronsard-Troène », déporté résistant, classe 1919, recrutement de Paris.

Lalande (Eugène), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1918, mle 1708 au recrutement de Cambrai.

Lauraud (Roger-Clément), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseaux « Sébastien et Lionel Buckmaster », déporté résistant, classe 1934, mle 3054 au recrutement de Versailles.

Laurière (Marie-Louise-Aimée), veuve Bellosta, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jacques O. S. S. », déportée résistante.

Lebeau (Maurice-Eugène-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn isolés », déporté résistant, classe 1918, mle 2900 au recrutement de Saint-Omer.

Lebeurier (Antoine-Pierre-Marie), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française « isolé », déporté résistant, classe 1915, mle 3033 au recrutement de Brest.

Le Corre (Jean-Henri-Pierre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Georges France », déporté résistant, classe 1940, recrutement de Rennes.

Le Corre (Yvone-Virginie-Marie-Anne), épouse Dupuy, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Turquoise », déportée résistante.

Ledez (Henri), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française, organisation « Action 40 », déporté résistant, classe 1917, mle 5078 au recrutement de Lille.

Le Gonidec (Anne-Françoise-Marie-Camille), épouse Maréchal, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déportée résistante.

Lemartinet (Gaston-René), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hamlet-Buckmaster », déporté résistant, classe 1932, mle 3813 au recrutement de Rouen.

Lemoine (Maurice-Fernand-Eugène), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action « P », déporté résistant, classe 1938, mle 2036 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Leprun (Pierre-Joseph-Eugène), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Eleuthère », déporté résistant, classe 1931, mle 233 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Lestienne (René-Raymond), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action B. O. A.-R. A. », déporté résistant, classe 1942, mle 682 au recrutement de Valenciennes.

Lozier (Claudia-Marguerite), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action région P », déportée résistante.

Magnot (Maurice), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. I. Armada », déporté résistant, classe 1935, mle 2486 au recrutement de Mâcon.

Mangenot (Henri-Augustin), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance Fer », déporté résistant, classe 1929, mle 1220 au recrutement de Metz.

Mantin (Jean-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marceau-Marco-Polo », déporté résistant, classe 1911, mle 252 au recrutement de Montluçon.

Marx (Marguerite-Jeannine), épouse Saunier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Antoine Buckmaster », déportée résistante.

Marx (Marie-Odile-Jeanne-Marthe), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Manipule », déportée résistante.

Marx (André-Michel-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Manipule », déporté résistant, classe 1946, recrutement de Paris.

Masse (Martine-Claudine-Eugénie-Louise), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marc France », déportée résistante.

Matuchet (Francine-Marie), épouse Tournin, capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Arc-en-ciel », déportée résistante.

Mazzoni (Jules-Isidore), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française « isolé », déporté résistant, classe 1924.

Menetrier (René-Louis-Eugène), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Giraud-Lan », déporté résistant, classe 1918, recrutement de Besançon.

Monbel (Georges), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alexandre », déporté résistant, classe 1907, recrutement de Lille.

Moreau (Guy-Alfred), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Isolé-Evasion », déporté résistant, classe 1941, mle 6920 au recrutement d'Orléans.

Morlighem (Fernande), épouse Jeanssens, sous-lieutenant de la Résistance intérieure française, organisation « Action 40 », déportée résistante.

Mottuel (Ginette-Simone), épouse Bourgeois, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Phalank », déportée résistante.

Mutterer (Maurice-François-Xavier), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jade Fitzroy », déporté résistant, classe 1916, mle 4551 au recrutement de la Seine.

Nallit (Jean-Georges-Maurice), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Charrette », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Lyon, mle 19851.

Nicklès (Etienne-Marie-François), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pascal Buckmaster », déporté résistant, classe 1907, mle 933 au recrutement de Langres.

Perez (Philippe-Saturio), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action Vengeance », déporté résistant, classe 1942, mle 57770 au recrutement d'Orléans.

Perrot (Alexandrine-Albertine), veuve Rozet, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action S. A. P. R. 6 », déportée résistante.

Pichavant (Pierre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action Vengeance », déporté résistant, classe 1940, recrutement de Rennes.

Pilorget (Victor-Marie-François), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pascal Buckmaster », déporté résistant, classe 1914, mle 515 au recrutement de Saint-Brieuc.

Pincon (Robert-Roger-Michel), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déporté résistant, classe 1942, recrutement de Poitiers.

Poilane (Lucienne-Marie-Emilienne-Raymonde), épouse Perrin, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion Isolés », déportée résistante.

Pomarès Monléon (Maria-Del-Carmen-Isabel), épouse Van Aal, sous-lieutenant de la Résistance intérieure française, « Isolée », déportée résistante.

Priolet (Louis-Léon), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Famille Martin », déporté résistant, classe 1927, recrutement de la Seine.

Puyo (Raymonde-Jeanne), épouse Ruel, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion C. D. L. L. », déportée résistante.

Queste (Cécile-Madeleine), veuve Demagt, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gloria S. M. H. », déportée résistante.

Regnier (Mauricette-Marie-Louise-Marcelle), épouse La Joye, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hamlet Buck », déportée résistante.

De Richaud (Marcel-Antoine), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Andromède », déporté résistant, classe 1937, mle 425 au recrutement de Valence.

Rochatte (Paul), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française, organisation « Armée des volontaires », déporté résistant, classe 1942, mle 7295 au recrutement de Strasbourg.

Rozé (Léon-Jean-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie Odile », déporté résistant, classe 1918, recrutement de Rennes.

Ruez (Gisèle-Madeleine), épouse Tavernier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. Kléber (Uranus) », déportée résistante.

Saint-Louis (Félix-Paul-Henri), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Rhône, déporté résistant, classe 1916, mle 5006 au recrutement de Bordeaux.

Saleur (Raymonde), épouse Stœffler, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « F. 2 », déportée résistante.

Sautier (Marie-Jeanne), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Manipule », déportée résistante.

Sauvat (Jean-Auguste-Francis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. A. V. », déporté résistant, classe 1940, mle 2073 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Siedlecki (Carmen), épouse Bornstein, sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Rhône, déportée résistante.

Siewicz (Gaston-Gabriel), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gloria S. M. H. », déporté résistant, classe 1927, mle 3638 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Soudan (Jean-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Valenciennes

Suramy (Jacqueline-Raymonde), épouse Lignerat, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déportée résistante.

Thevel (Pierre-Alix-Ghislain), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de l'Isère, déporté résistant, classe 1941, recrutement de Valenciennes.

Thomas (Georges-Maximilien), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. A. V. », déporté résistant, classe 1925, mle 156 au recrutement d'Epinal.

Toupin (Auguste-Clément-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hercule Buckmaster », classe 1941, recrutement de Rennes.

Tournin (Maurice-Fernand), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Arc-en-Ciel », déporté résistant, classe 1940, mle 3144 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Van Aal (Henri-Eugène-Marie), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1925.

Versaveau (Maurice-Alphonse), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1943, mle 2117 au recrutement d'Alger.

Vigan (Marie-Victorine-Renée), épouse Planchenault, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Angers H. P. », déportée résistante.

Vilain (Jean-Michel-Robert), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « A. V. », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Poitiers.

Vinsonneau (Daniel-Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate » (Alouette), déporté résistant, classe 1918, mle 2629 au recrutement de Bordeaux.

Weckerlé-Lemaire (Raymond), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie-Odile », déporté résistant, classe 1947, mle 1779 au recrutement de Nancy.

Willard (Germaine-Marie-Joachine), épouse Wimille, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déportée résistante.

Willems (Maurice-Gilbert-Rémy), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jade Fitzroy », déporté résistant, classe 1942, mle 426-34 au recrutement de Paris.

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade d'officier.

Foucrier (Albert-François), chef de bataillon, déporté résistant, isolé, classe 1912, recrutement de Montluçon.

Au grade de chevalier.

Anne (Raymond), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1913, mle 292 au recrutement de Tours.

Aubertin (Alphonse-Charles-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1939, mle 764 au recrutement de Thionville.

Bellette (Arsénie-Simone), épouse Bezayrie, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn », déportée résistante.

Blondel (Emile-Martial), sous-lieutenant des forces françaises de l'interieur, réseau « Sylvestre Buck », déporté résistant, classe 1920, mle 1709 au recrutement de Béthune.

Bois (Emile-Marius), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. », classe 1923, mle 1905 au recrutement de Chambéry.

Borderes (Jeanne-Marie-Marcelle), épouse Peytieu, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion Françoise », déportée résistante.

Bourinet (Denise-Laurence-Marie), épouse Morin, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Darius », déportée résistante.

Brown (Agnès-Rose), épouse Ripaud, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jade Amicol », déportée résistante.

Brun (Charles-Ambroise-Pierre), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de l'Isère, déporté résistant, classe 1942, mle 22683 au recrutement de Grenoble.

Burnod (Claude-Yves-Maurice), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alliance », déporté résistant, classe 1940, mle 164 au recrutement de Dunkerque.

Chevallier (Armand-Etienne), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Denis Buckmaster », déporté résistant, classe 1913, mle 1026 au recrutement de Châtellerault.

Clavé (André), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Brutus », déporté résistant, classe 1936, recrutement de Poitiers.

Cœuret (Paul-Fernand), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A., région A », déporté résistant, classe 1933, mle 2990 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Cohidon (Maurice-Raphaël), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance Fer », déporté résistant, classe 1941. recrutement de Valenciennes.

Colonna (Antoinette), épouse Costa, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marco Polo », déportée résistante.

Cornillon (René), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action S. A. P. R. I. », déporté résistant, classe 1940, mle 1331 au recrutement de Saint-Etienne.

Cuevas-Escriva (Virtudès-Purificacion), sous-lieutenant, déportée résistante, isolée.

Degeorge (Marguerite-Etiennette-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déportée résistante.

Delahaye (Maurice-Lucien), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Délégation générale Résistance Fer », déporté résistant, classe 1921, mle 1054 au recrutement de Rouen-Sud.

Denis (Louis-André-Albert), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action B. O. A., C. D. P. 3 », déporté résistant, classe 1937, mle 1308 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Diez-Monge (Aurora), épouse Baro, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Démocratie », déportée résistante.

Drouet (Suzanne-Adrienne-Madeleine), épouse Bachelet, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déportée résistante.

Fabiani (Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Giraud Lan », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Hanoi.

Fagoaga (Paul), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn », déporté résistant, classe 1940, recrutement de Bayonne.

Farret (Jean-Germain), adjudant-chef, déporté résistant, « Isolé », classe 1920, mle 1042 au recrutement d'Albi.

Flechier (Gaston-Etienne), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marco Polo », déporté résistant, classe 1941, mle 12016 au recrutement de Marseille.

Fourchelot (Jeanne), épouse Beraet, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alibi Jean de Vienne », déportée résistante.

Fournet (Jacqueline-Marie-Jeanne-Alice), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alliance », déportée résistante.

Groult (Christiane-Marie-Louise-Clémence), épouse Dulac, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alliance », déportée résistante.

Guillemot (Gisèle-Claire-Thérèse), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déportée résistante.

Hallot (Constance-Raymonde), épouse Naurois, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action C (B. O. A. - C. D. P. 3), déportée résistante.

Hamez (Léon-André-Laurent-Edouard), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1922, mle 448 au recrutement de Valenciennes.

Jarry (Louis-Eugène-Alfred), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector Cincinnatus », déporté résistant, classe 1923, mle 239, recrutement de Bourges.

Joux (André-Marcel), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « S. R. - A. V. », déporté résistant, classe 1926, mle 1466 au recrutement de Reims.

Jusseau (Marguerite), épouse Chanoinat, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Dutch-Paris », déportée résistante.

Kermet (Henri-René-Gabriel), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. 6 », déporté résistant, classe 1936, mle 790 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Lardenois (Marcel-Charles), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alliance », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Nancy.

Le Pley (Hugues-Eugène), aspirant des forces françaises de l'intérieur du département de Seine-et-Marne (actuellement rayé des cadres et admis à l'honorariat du grade de lieutenant de l'A. B. C.), déporté résistant, classe 1938, recrutement de la Seine (2e bureau).

De Ligny-Luxembourg (Nicolas-Antoine), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Musée de l'Homme », déporté résistant, classe 1901.

Lintz (Eugène-Henri), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Côte-d'Or, déporté résistant, classe 1933, mle 1340 au recrutement de Dijon.

Magniez (Hippolyte-Albert), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Quand Même », déporté résistant, classe 1918, mle 1005 au recrutement d'Avesnes.

Marin (Angèle-Maria-Joseph), veuve Tardiveau, lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Musée de l'Homme », déportée résistante.

Marquet (Yvonne-Laurence-Clotilde), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déportée résistante.

Martine (Juliette-Blanche), épouse Mauran, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion », déportée résistante.

Merceron (Lucien-Marie-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Denis Aristide Buckmaster », déporté résistant, classe 1931, mle 2371 au recrutement de Niort.

Montot (Pierrette-Jeanne), épouse Algairez, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn », déporté résistant.

Morand (André-Maurice), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Buckmaster (Hilaire) », déporté résistant, classe 1934, mle 465 au recrutement du Mans.

Nicolai (Jean-Thomas), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Ajax », déporté résistant, classe 1936, mle 751 au recrutement de Lyon.

Pagni (Jean-Claude-Camille), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Bjerring », déporté résistant, classe 1950 au recrutement de Saigon.

Patout (Ernest-Eugène), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Tell Buckmaster », déporté résistant, classe 1904, mle 140 au recrutement de Beauvais.

Pecourt (Charles-Maurice), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action A », déporté résistant, classe 1919, mle 1149 au recrutement d'Abbeville.

Perrin (Roger-Gabriel-Edmond), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Action S. A. P. - R. 4 », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Marseille.

Pierre (Solange-Lucie-Ernestine), épouse Deltour, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pat O'Léary », déportée résistante.

Plancoulaine (Emile), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Prosper Buckmaster », déporté résistant, classe 1927, mle 251 au recrutement de Laon.

Plessix (Louis-Jean-Marie-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Oscar Buckmaster », déporté résistant, classe 1913, mle 592 au recrutement d'Ancenis.

Pons (Louis-Paul), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Savoie, déporté résistant, classe 1938, recrutement de Chambéry.

Rabu (Marie-Anne), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Ker », déportée résistante.

Regeon (Henriette-Marguerite), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion Marie-Odile », déportée résistante.

Richard (Albertine), épouse Porzier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marathon », déportée résistante.

Rosier (Renée), épouse Pierre, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Charette », déportée résistante.

Rossi (Emile-Gaston), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jean-Marie Buckmaster », déporté résistant, classe 1943, mle 3009 au recrutement de Beauvais.

Roussel (Marcel-Paul-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn » (isolés), déporté résistant, classe 1931, mle 771 au recrutement d'Arras.

Saunier (René-Fernand-François), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Manipule », déporté résistant, classe 1941, mle 36 392 au recrutement de la Seine.

Schiffmacher (Alphonse-Paul), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Félix A et B », déporté résistant, classe 1902.

Schmidt (Tadeusz-Zygmunt), commandant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déporté résistant, classe 1918.

Sognet (André-Eugène), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn » (isolés), déporté résistant, classe 1925, mle 1012 au recrutement de Metz.

Stoeckel (Joseph-Frédéric), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1925, recrutement de Metz.

Tandler (Frédérique), épouse Van Compenolle, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mission Shelley Action P », déportée résistante.

Templier (Laurent-Marie-André), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action » « Ceux de la Libération », déporté résistant, classe 1943, recrutement de Paris.

Thiebaut (Marie-Berthe), épouse Faubert, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn Isolés », déportée résistante.

Thomas (Marie-Louise-Bluette), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Johnny Ker », déportée résistante.

Thomes (Mathilde-Hélène), épouse Petat, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance Fer », déportée résistante.

Thoraux (Marie-Louise), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Corvette », déportée résistante.

Ungerer (Ernest-Guillaume), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1938, mle 514 au recrutement de Strasbourg.

Velly (Lucien-René), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A.-C. D. P. 3 », déporté résistant, classe 1929, mle 2073 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Victor (Charles-Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1922, mle 1832 au recrutement de Poitiers.

Vincendeau (Florentin), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Darius » déporté résistant, classe 1911, mle 1630 au recrutement de Tours.

Ces promotions et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade d'officier.

Chaubart (Jules-Léon-Henri), médecin, lieutenant, déporté résistant, « isolé », classe 1914, mle 1178 au recrutement de Toulouse.

Au grade de chevalier.

Abad (Françoise), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alibi », déportée résistante.

Alphonse (Yvonne-Juliette-Roberte), épouse Caillère, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pascal Buckmaster », déportée résistante.

André (Marcelle-Paule-Denise), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Navarre », déportée résistante.

Arbin (Louis-Raymond), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action Mission Union », déporté résistant, classe 1942, recrutement de Besançon.

Ardouin (Adrienne-Georgette), épouse Sourgens, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gallia », déportée résistante.

Audrin (André-Léon-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Johnny Ker », déporté résistant, classe 1941, mle 4888 au recrutement de Rennes.

Baikowski (Richard-Ladislaw), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. I. Dastard », déporté résistant, classe 1932, mle 632 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Bejin (Henri-François), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « N. A. P. », déporté résistant, classe 1940, mle 922 au recrutement d'Epinal.

Bonnand (Pierre-Louis-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Buckmaster Hector », déporté résistant, classe 1940, mle 1595 au recrutement de Lyon.

Boucher (René-Antoine-Gédéon), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action Vengeance », déporté résistant, classe 1945, recrutement d'Evreux.

Boutin (Violenne-Emma), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Cohors Asturies », déportée résistante.

Braun (Colette-Yvonne-Emilie), épouse Dreyfus, sous-lieutenant, déportée résistante « isolée ».

Bretin (Marcel-Jean), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action S. A. P. R. I. », déporté résistant, classe 1942, mle 9315 au recrutement de Roanne.

Brun (Jacques-Lucien-Claude), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Ibéria Gréco », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Paris.

Brunati (Sébastien-Jean-Vitus), sous-lieutenant, déporté résistant « isolé », classe 1942, mle 47663 au recrutement de Paris.

Chebassier (Léon-Ernest-Jean), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jade Amicol », déporté résistant, classe 1947, mle 79 au recrutement de Toulouse.

Chevalier (Jeanne-Gustave), veuve Toupense, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Etienne Leblanc », déportée résistante.

Colin (Jacques-Germain), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gloria S. M. H. », déporté résistant, classe 1919, recrutement de Paris.

Combeau (Jean-Louis), médecin lieutenant, déporté résistant « isolé », classe 1932, recrutement d'Ancenis (actuellement médecin capitaine de réserve de la 3e région militaire).

Cordonnier (Maurice-Alphonse), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance Fer », déporté résistant, classe 1942, mle 9709 au recrutement de Cosne.

Corniot (Blanche-Alexandrine), épouse Chevaleyrias, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Goélette », déportée résistante.

Ducloux (Simone-Andrée-Gabrielle), épouse Benhamou, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Amarante », déportée résistante.

Figarol (Maurice-Justin-Marie-Jules), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. S. M. F. T. R. », déporté résistant, classe 1941, mle 205 au recrutement de Toulouse.

Fournet (Charlotte-Aline), épouse Vermoux, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pernod », déportée résistante.

Fournier (Gaston-Gabriel-Léon-Eugène), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Turma Vengeance », déporté résistant, classe 1921, recrutement de Carcassonne.

Fuchy (Jean-Emmanuel-Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Phratrie », déporté résistant, classe 1939, mle 4607 au recrutement de la Seine (3e bureau).

Gachet (Arthur-Louis), lieutenant, déporté résistant « isolé », classe 1933, mle 4384 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Gandrey (René), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action C. D. L. L. », déporté résistant, classe 1941.

Garret (Antonine), veuve Martinon, sous-lieutenant des forces françaises combatfantes, réseau « Marceau », déportée résistante.

Gillaizeau (Fernande-Juliette), épouse Nuss, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Turquoise », déportée résistante.

Gillet (René-Joseph-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Angers H. P. 184 », déporté résistant, classe 1917, mle 1092 au recrutement d'Angers.

Halouchery (Achille-Victor-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. R. A. », déporté résistant, classe 1916, mle 603 au recrutement de Valenciennes.

Hardouin (Emile-Joseph-Maximin), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action Vengeance », déporté résistant, classe 1921, recrutement de Versailles.

Higele (Solange-Anne-Marie-Madeleine), veuve Hartmann, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « N. A. P. », déportée résistante.

Hostein (Emile-Victor), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action B », déporté résistant, classe 1939, mle 1585 au recrutement de Bordeaux.

Jamet (Laurent), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseaux « Denis et Aristide Buckmaster », déporté résistant, classe 1923, mle 6024 au recrutement de Poitiers.

Joint (Roger), soldat des forces françaises de l'intérieur du département de l'Allier (actuellement sous-lieutenant en activité aux transmissions), déporté résistant, classe 1947, mle 36.913 au recrutement de Montluçon.

Jouvanceau (Pierre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance Fer », déporté résistant, classe 1925, mle 268 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

Keipinger (Bernard-Adrien-Olivier), déporté résistant « isolé » (actuellement médecin lieutenant de réserve de la 6e région militaire), classe 1943, mle 2199 au recrutement de Metz.

Kieffer (Georges-Antoine), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Oscar Buckmaster », déporté résistant, classe 1940, mle 1599 au recrutement de Strasbourg.

La Brosse (Henri-James), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française, organisation « A. V. », déporté résistant, classe 1939.

Lacquit (Renée-Georgette), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. 6 », déportée résistante.

Larrue (Jean-Pierre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Goélette », déporté résistant, classe 1927, mle 1619, recrutement de Bordeaux.

Le Merdy (Annie-Rolande), épouse Briere, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion Bourgogne », déportée résistante.

Leroy (René), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Sylvestre Buckmaster », déporté résistant, classe 1937, mle 4018 au recrutement de Valenciennes.

Letissier (Solange-Augustine-Philomène), épouse Lemiere, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Plan Tortue », déportée résistante.

Levy (Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Buckmaster Eugène », déporté résistant, classe 1939, mle 10.003 au recrutement d'Auch.

Martin (Henri), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Goélette », déporté résistant, classe 1930, recrutement de la Seine (4e bureau).

Mauhourat (Angèle-Jacqueline), épouse Savourey, sous-lieutenant de la Résistance intérieure française, organisation « Combat », déportée résistante.

Mazaudier (Etienne-Victor), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déporté résistant, classe 1915, mle 41, recrutement de Mende

Mendiboure (Baptiste), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn », déporté résistant, classe 1920, mle 2473 au recrutement de Bayonne.

Mongenet (Jean-Robert), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action Région M », déporté résistant, classe 1921, mle 1774 au recrutement du Mans.

Mousse (Edmond), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Possum », déporté résistant, classe 1946, mle 16155 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Petitjean (Marcel), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Nièvre, déporté résistant, classe 1927, mle 7916 au recrutement de Versailles.

Pfaff (Jean-Baptiste-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Buckmaster César », déporté résistant, classe 1942, mle 9374 au recrutement de Belfort.

Pillet (Irène), épouse Barsacq, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Andalousie », déportée résistante.

Provost (Alexis-Joseph-Alexandre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action B. O. A. région M », déporté résistant, classe 1920, mle 739 au recrutement du Mans.

Roels (Mariette-Juliana), épouse Delbarre, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Buck Sylvestre », déportée résistante.

Rousseau (Anne-Marie-Aimée-Blanche), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn Evasion », déportée résistante.

Sinet (Paule-Henriette), épouse Beaudet, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jean-Marie Buckmaster », déportée résistante.

Thevenot (Augusta-Suzanne-Marie), épouse Vidal, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. S. M. F. T. R. », déportée résistante.

Thomas (Louis-Pierre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Brutus », déporté résistant, classe 1939, mle 38 au recrutement de Nancy.

Thomas (Maria-Marguerite), épouse Tellier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Isolés Evasion Shelburn » déportée résistante.

Tonneau (Renée-Louise), veuve Persigand, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Base Espagne », déportée résistante.

Varenne (Emile-Georges), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de l'Allier, déporté résistant, classe 1945, recrutement de Lyon.

Ziller (Joseph-Pierre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « F. 2 », déporté résistant, classe 1929, mle 300, recrutement de Strasbourg.

Ces promotion et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade de chevalier.

Camus (Claude-Robert), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Goélette », déporté résistant, classe 1914, mle 858 au recrutement de Toulouse.

Devillers (Julienne), épouse Carrette, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion C. D. L. L. », déportée résistante.

Le Guen (Amédée), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département des Côtes-du-Nord, déporté résistant, classe 1929, mle 205 au recrutement de Guingamp.

Rogues (Etienne-Laurent-Martin), capitaine des forces françaises de l'intérieur du département de l'Aude, déporté résistant, classe 1928, mle 658 au recrutement de Carcassonne.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application du décret n° 61-347 du 6 avril 1961 relatif à l'attribution de décorations de l'ordre de la Légion d'honneur aux mutilés de guerre de 65 à 95 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité à titre définitif de 65 à 95 p. 100, sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade de chevalier.

Andraud (Henriette-Léonie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jade Fitzroy », déportée résistante.

Bourlioux (Marie-Marcelle), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Vermillon », déportée résistante.

Cormerais (Cécile-Virginie-Marie-Françoise), épouse Guillois, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Overcloud », déportée résistante.

Daniel (Robert-Paul-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Darius », déporté résistant, classe 1934, mle 6821 au recrutement de Versailles.

Flucklinger (Roger-Jean-Edmond), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Moselle, déporté résistant, classe 1929, mle 98 au recrutement de Metz.

Girol (Henri-Raymond), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Buckmaster César », déporté résistant, classe 1920, recrutement de Besançon.

Guillon (André-Serge), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Louis Renard », déporté résistant, classe 1941, mle 10457 au recrutement de Poitiers.

Lajournade (Julien-Bernard-Robert), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département des Basses-Pyrénées, déporté résistant, classe 1946, recrutement de Pau.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945.

Déportés résistants.

Au grade d'officier.

Lœuillet (Henri-Marcel), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département des Vosges, déporté résistant, classe 1916, mle 19 au recrutement d'Epinal.

Au grade de chevalier.

Bar (Pierre-Gaston), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Buck Prosper », déporté résistant, classe 1927, mle 6591 au recrutement de Lille.

Bastide (Maria-Rosa), épouse Thomas, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseaux « Andromède et Ronsard », « Troëne », déportée résistante.

Bastien (Simone), épouse Lecrux, sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département des Côtes-du-Nord, déportée résistante.

Beaufour (Francis-Albert-Jules), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française « isolé », déporté résistant, classe 1946, mle 46 au recrutement de Versailles.

Bellanger (Albertine-Louise), épouse Moneris, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Max Buckmaster », déportée résistante.

Berthelin (Emmanuel-Paul-Marcel), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française, « isolé », déporté résistant, classe 1928, mle 11171 au recrutement de Châteauroux.

Bertrand (Joseph-Marcel-Guy), médecin lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de l'Aude (actuellement médecin capitaine de réserve de la 5e région militaire), déporté résistant, classe 1930, mle 1748 au recrutement de Lyon.

Bocognano (Fernande-Yvonne), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Plutus », déportée résistante.

Bourdois (Raymond-Octave), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Etienne Leblanc (Buck) », déporté résistant, classe 1930, recrutement d'Orléans.

Brunet (René-Jean-Hippolyte), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn isolé », déporté résistant, classe 1927, recrutement de Caen.

Brzosko (Zygmunt), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur, organisation « Plan national », déporté résistant, classe 1920.

Cadiou (Jean-François-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Samson », déporté résistant, classe 1940, mle 1214 au recrutement de Rennes.

Chapelle (Pierre-Jules-Auguste), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. I. Dastard », déporté résistant, classe 1941, mle 42187 au recrutement de la Seine.

Charlet (César-Jean-Baptiste-Cornil), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1961, recrutement de Dunkerque.

Clementz (Edmond), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance fer » déporté résistant, classe 1936, mle 1398 au recrutement de Sarrebourg.

Dalibot (Pierre-Marie-Emile), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Overcloud », déporté résistant, classe 1939, mle 754 au recrutement de Rennes.

Defert (Geneviève-Paulette), épouse Tavernier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn Possum » déportée résistante.

Desmedt (Pierre-Joseph), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Berteaux », déporté résistant, classe 1934, mle 1566 au recrutement de Lille.

Docquier (Henriette-Juliette), épouse Mathier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pat O'Leary », déportée résistante.

Druz (Léon-Xavier), sergent, déporté résistant, « isolé », classe 1918, mle 725 au recrutement d'Annecy.

Dubois (Denise-Eugénie), épouse Jallais, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie Odile », déportée résistante.

Duffaud (Paul), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Denis Buckmaster », déporté résistant, classe 1934, mle 3153 au recrutement de Bordeaux.

Duffieux (Jean-Marie-Joannès), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1934, mle 4166 au recrutement de Lyon.

Dupuis (Eugène-Hubert), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « F. 2 », déporté résistant, classe 1927, recrutement de Lille.

Eude (Jules-Hubert), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Nord, déporté résistant, classe 1927, mle 998 au recrutement de Valenciennes.

François (Georges), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. Kléber (Uranus) » déporté résistant, classe 1923, mle 753 au recrutement de Metz.

Gander (Jacques-Marie), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1934, mle 5573 au recrutement de Nantes.

Haentjens (René-Guy-Michel-Marie), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française, organisation « Vengeance », déporté résistant, classe 1943, mle 2060 au recrutement de Rennes.

Henriet (Jacques-Marie-Pierre), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déporté résistant, classe 1941, mle 14374 au recrutement de Rennes.

Herard (Gaston-Emile), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Saône, déporté résistant, classe 1937, mle 767 au recrutement de Belfort.

James (Joseph-Louis-Marie-François), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Eleuthère », déporté résistant, classe 1921, mle 1980 au recrutement de Saint-Brieuc.

Keim (Léonard-Georges), capitaine de la Résistance intérieure française, « isolé », déporté résistant, classe 1925, mle 1483 au recrutement de Strasbourg.

Le Belzic (Henriette-Louise), épouse Thomas, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Georges France », déportée résistante.

Leroy (Désiré-Arthur), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn Isolées », déporté résistant, classe 1915, mle 1716 au recrutement de Valenciennes.

Macquet (René-Louis-Adolphe), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gloria S. M. H. », déporté résistant, classe 1920, mle 6072 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Marchand (Marie-Joseph-Philomène, épouse Roger, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pat O'Leary », déportée résistante.

Moreau (André-Hippolyte-Auguste), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déporté résistant, classe 1928, mle 751 au recrutement d'Alençon.

Pissis (André-Félix-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. S. M. F., T. R. », déporté résistant, classe 1937, mle 1199 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Quinton (André-Georges-Paul), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A., région M », déporté résistant, classe 1945, mle 31.126 au recrutement de Rennes.

Quinton (Jean-Baptiste-Louis-Marie-François), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A., région M », déporté résistant, classe 1913, mle 1235 au recrutement de Laval.

Reinachter (François-Victor-Georges), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. Kléber (Uranus-Lorraine) », déporté résistant, classe 1942, mle 3814 au recrutement de Strasbourg.

De Rocquigny (Pierre-Régis-Ghislain-Marie), soldat, déporté résistant « Isolé » (actuellement capitaine de réserve d'infanterie de l'état-major de la subdivision de Paris), classe 1944, mle 9713 au recrutement de Paris.

Rullier (Robert-Constant-Victor), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, déporté résistant, classe 1938, mle 998 au recrutement de Chambéry.

Sutter (André-Charles), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. Kléber (Uranus-Lorraine) », déporté résistant, classe 1942, mle 3386 au recrutement de Strasbourg.

Toureille (Philippe-Joachim), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gallia », déporté résistant, classe 1941, recrutement de Poitiers.

Veillon (Fernand-Victor), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Denis-Aristide-Buckmaster », déporté résistant, classe 1921, mle 271 au recrutement de Parthenay.

Verbe (Marcellin-Paul), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Eleuthere », déporté résistant, classe 1934, mle 1641 au recrutement de Nantes.

Weber (Arthur-Auguste), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Uranus », déporté résistant, classe 1941, mle 4980 au recrutement de Strasbourg.

Wittmer (Charles-Georges), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. Kleber (Uranus-Lorraine) », déporté résistant, classe 1941, mle 461 au recrutement de Strasbourg.

Ces promotion et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret du Président de la République en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application du décret n° 61-347 du 6 avril 1961, relatif à l'attribution de décorations de l'ordre de la Légion d'honneur aux mutilés de guerre de 65 à 95 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre dont les noms suivent, titulaires d'une pension militaire d'invalidité à titre définitif de 65 à 95 p. 100, sont promu ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade d'officier.

Scheinmann (Joseph), capitaine des forces françaises combattantes, réseaux « Georges-France » et « Overcloud », déporté résistant, classe 1935, recrutement de Béthune.

Au grade de chevalier.

Grandcoin (Jacques), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Cohors Asturies », déporté résistant, classe 1942, mle 3169 au recrutement de Paris.

Journel (Abel-Etienne), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Somme, déporté résistant, classe 1926, mle 41, recrutement de Valenciennes.

Lambert (Victor-Eugène), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1928, mle 607 au recrutement de Laval.

Quintane (Marcel-Georges-Mathias), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mission-Jean », déporté résistant, classe 1944, mle 6247 au recrutement de Toulouse.

Tartat (Victorine-Emilienne-Louise), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Buckmaster-Antoine », déportée résistante.

Ces promotion et nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade de chevalier.

Alinand (Maurice-Désiré), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jade-Amicol » déporté résistant, classe 1917, mle 84 au recrutement du Mans.

Barcalova (Marie-Françoise-Anne), veuve Bieler, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Tell-Buckmaster », déportée résistante.

Barthel (Magdeleine-Suzanne-Louis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Cohors-Asturies », déportée résistante.

Bournac (Yvonne-Renée-Alix), épouse Janvier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Turquoise », déportée résistante.

Brosseau (Roger-Albert-André), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1938, mle 564 au recrutement de Poitiers.

Clauvelin (Jeanne-Juliette), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « N. A. P. », déportée résistante.

Cordova (Georgette-Eulalie), veuve Ducasse, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. D. M. », déportée résistante.

Daniau (André-Raoul), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Cohors-Asturies », déporté résistant, classe 1931, mle 2044 au recrutement de Tours.

Dartevel (Charles-Jean-Adolphe), maréchal des logis des forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté résistant, classe 1926, mle 1110 au recrutement de Besançon.

Delbos (Julia-Angèle), épouse Foin, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alexandre-Vic », déportée résistante.

Delor (Pierre-René), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « F. 2-A. J. A. J. », déporté résistant, classe 1943, mle 6426 au recrutement de Nancy.

Deschepper (Roger-Eugène), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn » «Isolés », déporté résistant, classe 1930, mle 1878 au recrutement de Lille.

Dhaille (René-Oscar-Arthur), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion-Possum », déporté résistant, classe 1912, mle 1352 au recrutement d'Amiens.

Dumas (Marie-Adrienne), veuve Marchand, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Gallia », déportée résistante.

Durand (André-Jean-Gaston), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Savoie, déporté résistant, classe 1929, mle 1741 au recrutement de Lyon.

Duvernoy (Pierre-Arthur-Frédéric), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « César-Buckmaster », déporté résistant, classe 1942 au recrutement de Besançon.

Elissetche (Marie), épouse Mouly, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Shelburn », déportée résistante.

Fabre (Georges-André), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département du Puy-de-Dôme, déporté résistant, classe 1928, mle 1688 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Fabre (Paul-Alexis), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. Marine », déporté résistant, classe 1921, mle 621 au recrutement de Nice.

Fichter (Charles), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Mithridate », déporté résistant, classe 1938, mle 349 au recrutement de Saverne.

Fiktorowitch (Gisèle-Marthe), épouse Caubriere, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déportée résistante.

Gloutier (Pierre-Paul-Marie), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Moselle, déporté résistant, classe 1917, mle 728 au recrutement de Langres.

Gresser (Albert-Jean), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « S. R. C. D. L. L. », déporté résistant, classe 1935, mle 3773 au recrutement de Paris.

Hacker (Adolphe), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action R. 3 », déporté résistant, classe 1923 au recrutement de Montpellier.

Hennet (Jules-Lucien), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1939 recrutement de Valenciennes.

Hinschberger (Pierre-Marie-Joseph), sous-lieutenant de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1907, mle 57179 au recrutement de Strasbourg.

Ibarboure (Renée), épouse Anchordoquy, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion C. D. L. L. », déportée résistante.

Krebs (Anne-Marie-Antoinette), épouse Herrel, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déportée résistante.

Lach (Stanislas-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « F. 2 », déporté résistant, classe 1928 au recrutement de Coëtquidan.

Lefebvre (Joseph-Charlemagne), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1923, recrutement de Valenciennes.

Lhuissier (Camille-Marcel), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1931, mle 1184 au recrutement du Mans.

Lorenceau (Bernard-Sven), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Cohors-Asturies », déporté résistant, classe 1941 au recrutement de Paris.

Maigret (Osithe-Léontine-Anne), veuve Docquier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pat O'Léary », déportée résistante.

Mas (Jacques), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Françoise », déporté résistant, classe 1913, mle 1219 au recrutement de Foix.

Mercier (André-Camille-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur « Etat-major national », déporté résistant, classe 1943, mle 20388 au recrutement de Valenciennes.

Methé (Maurice-Clodius), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A., C. D. P. 3 », déporté résistant, classe 1912, mle 24-64 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Meuret (Auguste), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A., C. D. P. 3 », déporté résistant, classe 1904, mle 1190 au recrutement de Langres.

Milleret (Jean-Abel-Joseph), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Dusch Paris », déporté résistant, classe 1923 au recrutement de Paris.

Olivier (Marie-Louise), épouse Bastien, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marie-Odile », déportée résistante.

Peltier (Henriette-Maria), épouse Manalti, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « César-Buck », déportée résistante.

Pepin (Marcel-Victor), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Plan Tortue », déporté résistant, classe 1919, mle 1398 au recrutement d'Alençon.

Périé (Marthe-Georges-Marie), sous-lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Garonne, déportée résistante.

Peters (Charles-Eugène), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Jade-Fitzroy », déporté résistant, classe 1917, mle 13378 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Petit (Adrienne-Marcelle), veuve Merly, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasions isolés », déportés résistante.

Peynet (Eugénie-Lucille-Alice), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Comète », déportée résistante.

Pichot (Gérard-Léonce-Charles), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1941, mle 13575 au recrutement de Poitiers.

Pierron (Pierre-Camille-Charles), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « B. O. A. - C. D. P. 3, déporté résistant, classe 1923, mle 7582 au recrutement de Nancy.

Pierrugues (Augustin-Fernand), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Roger-Buckmaster », déporté résistant, classe 1932, mle 1205 au recrutement de Paris.

Pierson (Raoul), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action A », déporté résistant, classe 1925, mle 52 au recrutement de Valenciennes.

De Pinho (Léonel), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Alibi Jean de Vienne », déporté résistant, classe 1939, mle 1596 au recrutement de Saint-Omer.

Pitorre (Camille-Julien), lieutenant des forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Garonne, déporté résistant, classe 1927, mle 1914 au recrutement de Toulouse.

Réault (Paul-Eugène), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déporté résistant, classe 1932, mle 909 au recrutement de Rennes.

Reufly (Andrée), épouse Verdier, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Reims », déportée résistante.

Ruzicka (Joseph), adjudant-chef de la résistance intérieure française « Organisation Combat », déporté résistant, classe 1923, mle 355 au recrutement d'Oran.

Ryckembusch (Raymonde-Marie), épouse Pruvost, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Evasion », déportée résistante.

Solignac (Pierre), soldat de la résistance intérieure française « Isolé », déporté résistant, classe 1916, mle 692 au recrutement de Poitiers.

Tanguy (Anne-Paulette-Jeanne), épouse Redoute, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseaux « Eleuthère-Bordeaux-Loupiac », déportée résistante.

Tessier (Henri-Julien), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pascal Buckmaster », déporté résistant, classe 1919, mle 842 au recrutement de Chartres.

Tourrette (Madeleine-Simone), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « F. 2 », déportée résistante.

Trunzler (Gaston-Rémy), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « C. N. D. Castille », déporté résistant, classe 1945, mle 9209 au recrutement de Strasbourg.

Vaumousse (Jean-Georges-René), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Centurie », déporté résistant, classe 1940, recrutement de Rennes.

Veau (Marcel), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Hercule Buckmaster », déporté résistant, classe 1944, mle 6406 au recrutement de Nantes.

Zawinowska (Janina), épouse Coilbault, sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Etienne Leblanc », déportée résistante.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur l'ancien militaire dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déporté résistant.

Au grade de commandeur.

Bonifaci (Boniface), chef de bataillon des forces françaises de l'intérieur du département des Bouches-du-Rhône (actuellement lieutenant-colonel honoraire), déporté résistant, classe 1913, mle 171 au recrutement d'Alger. Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour les blessures qui sont à l'origine de son invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national

de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade de commandeur.

Brau (Joseph-Anselme), médecin lieutenant-colonel des forces françaises combattantes, réseau « Hector », déporté résistant, classe 1911, mle 1083 au recrutement de Tarbes.

Delory (André-Achille), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Buckmaster Artist », déporté résistant, classe 1916 mle 5454 au recrutement de la Seine.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, en application de l'article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatif à la nomination et à la promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur des mutilés à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés ou promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Article L. 344 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

THÉATRE D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Au grade d'officier.

Pour prendre rang du 24 avril 1958.

Nedjar Lakhdar Ould Abdelkader, ancien sergent-chef du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1935, mle 1659 au recrutement d'Oran.

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 13 mai 1960.

Adam (Jacques-Jean), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 53142 au recrutement de Versailles.

Pour prendre rang du 13 mai 1958.

Benhidour Mohammed ben Yahia, ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1945, mle 1556 L. M., recrutement d'Alger.

Pour prendre rang du 15 avril 1959.

Bernard (Victor), ancien soldat du 35e régiment d'infanterie, classe 1948, mle 17978 au recrutement de Valenciennes.

Pour prendre rang du 1er février 1960.

Cormary (René), ancien soldat de la 13e demi-brigade de la légion étrangère, classe 1946, mle 14235 au recrutement de Nancy.

Pour prendre rang du 21 octobre 1959.

Guehi (Gilbert), ancien soldat du bataillon de marche du 13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1946, mle 25182 au recrutement de Bouake (Côte-d'Ivoire).

Pour prendre rang du 17 mars 1958.

Iaia (Laurent), ancien caporal du 5e régiment étranger d'infanterie, classe 1951, mle 08668 au recrutement de Marseille.

Pour prendre rang du 24 novembre 1959.

Juin (Emile-Raymond-Lucien), ancien soldat du 10e régiment d'artillerie coloniale, classe 1948, mle 275 au recrutement du Mans.

Pour prendre rang du 21 novembre 1959.

Leonelli (Charles-Toussaint-Ange-Joseph), ancien sergent de la 13e demi-brigade de la légion étrangère, classe 1947, mle 1709 au recrutement d'Ajaccio.

Pour prendre rang du 2 février 1960.

Loupmon (Marie-Eugénie), ex-personnel féminin de l'armée de terre de la légion étrangère, classe 1945, mle 00923 au recrutement de Paris-Central.

Pour prendre rang du 10 novembre 1959.

Plormel (Gilbert-Jean-Marie-Emile), ancien caporal-chef du 6e bataillon de parachutistes coloniaux, classe 1952, mle 25837 au recrutement de Paris.

Pour prendre rang du 29 octobre 1959.

Schmidt (Henri), ancien soldat du 1er régiment étranger d'infanterie, E. V./1922, mle L. M. 00173 au recrutement de Metz.

Décret du 13 juillet 1961
portant admission au traitement de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les propositions pour admission au traitement du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont admis au traitement de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la date du décret de nomination, sans traitement, les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Au grade d'officier.

Pour prendre rang du 19 août 1952.

Buhler (Georges-Marcel), capitaine des forces françaises combattantes, réseau « Adolphe Buckmaster », déporté résistant, classe 1913, mle 481 au recrutement de Blois.

Pour prendre rang du 6 août 1955.

Renard (Joseph-Pierre), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Action RM » (actuellement commandant d'administration honoraire), classe 1914, recrutement de Cosne.

Au grade de chevalier.

Pour prendre rang du 10 août 1956.

Capitaine (Emile-Auguste), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Marathon », déporté résistant, classe 1920, mle 117 au recrutement de Mézières.

Pour prendre rang du 29 novembre 1955

Molinier (Gervais-Eugène-Victorin), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « N. A. P. », classe 1931, mle 825 au recrutement de Montpellier.

Pour prendre rang du 19 mars 1947.

Rousse (Maurice-Georges-Pascal), lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Etienne Lebranc Buckmaster », classe 1902, mle 749 au recrutement d'Orléans.

Ces admissions au traitement comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Décret du 13 juillet 1961
portant admission au traitement de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les propositions pour admission au traitement du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont admis au traitement afférent au grade de chevalier de la Légion d'honneur pour prendre rang du jour de la date du décret de nomination sans traitement les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre :

GUERRE 1939-1945

Déportés résistants.

Pour prendre rang du 8 février 1950.

Le Strat (Joachim-Joseph-Marie), sous-lieutenant des forces françaises combattantes, réseau « Pat O'Leary », déporté résistant, classe 1917, mle 3207 au recrutement de Lorient.

Pour prendre rang du 16 octobre 1946.

Philippot (Georges-René), caporal de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté résistant, classe 1927, mle 741 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Décret du 13 juillet 1961
admettant au traitement de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les admissions au traitement de la Légion d'honneur du présent décret

sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont admis au traitement de leur décoration :

Pour compter du 1er janvier 1942.

Mermod (Camille), lieutenant-colonel, 5e région ; 40 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Officier du 8 novembre 1918. Promu commandeur sans traitement par décret du 29 juin 1939 (*Journal officiel* du 2 juillet 1939).

Pour compter du 1er juillet 1956.

Meunier (Emile-Eugène), lieutenant-colonel, subdivision de Lille ; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité. Nommé chevalier sans traitement par décret du 5 janvier 1954 (*Journal officiel* du 10 janvier 1954).

Décret du 13 juillet 1961 portant admission au traitement de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les admissions au traitement de la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont admis au traitement de leur décoration pour compter de la date à laquelle ils ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

Thiriot (Camille-Paul-Bruno), chef de bataillon, subdivision de Paris ; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 juillet 1945.

Lafaye (René-Henri-Georges), lieutenant-colonel, corps d'armée d'Alger ; 38 ans de services, 6 campagnes. A été cité. En situation d'activité. Chevalier du 15 novembre 1946.

Bressac (Auguste-Marie-Albert), lieutenant ; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1930.

Chastel (Henri-Joseph-Marcel), lieutenant-colonel, corps d'armée d'Alger ; 36 ans de services, 18 campagnes. A été cité. En situation d'activité. Chevalier du 15 novembre 1946.

Au grade de chevalier.

Consigney (Jean-Marie), lieutenant, 1er régiment de zouaves ; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Laborde (Georges-Adois-Yves), lieutenant, subdivision de Bordeaux ; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Alfonsi (Joseph-Marie), capitaine, subdivision de Montpellier ; 26 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Sauvigne (Charles), adjudant-chef, classe 1901, recrutement de Nancy, mle 1373 ; 28 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Lisoie (Pierre-Jean), capitaine, 4e légion de gendarmerie ; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Capdeville (Fernand-Maurice), capitaine, subdivision du Mans ; 34 ans de services, 15 campagnes. En situation d'activité.

Courbet (Gabriel-Philibert), chef de bataillon, corps d'armée de Constantine ; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Arlé (André-Jean-François), chef de bataillon, groupe de subdivisions de Versailles ; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Décrets du 13 juillet 1961 modifiant de précédents décrets portant élévations, promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les modifications du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont modifiés les décrets du 22 juillet 1959 portant élévations à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur avec et sans traitement :

Est annulé le décret du 22 juillet 1959 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur sans traitement en ce qui concerne M. Clair (Louis-Emile-André), colonel d'infanterie ; 37 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 11 décembre 1946.

Est modifié comme suit le décret du 22 juillet 1959 portant élévations à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur avec traitement :

Après :

« M. Schmeltz (Henri-Lucien-Camille, colonel de l'arme blindée et cavalerie ; 36 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 25 octobre 1941 »,

Ajouter :

« M. Clair (Louis-Emile-André), colonel d'infanterie ; 37 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 11 décembre 1946 ».

Par décret du 13 juillet 1961, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les modifications du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont modifiés les décrets du 2 décembre 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur avec et sans traitement :

Est annulé le décret du 2 décembre 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur sans traitement en ce qui concerne :

Au grade de chevalier.

Bonnabelle (Joseph-Camille), lieutenant, 6e région ; 32 ans de services, 8 campagnes.

Est modifié comme suit le décret du 2 décembre 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur avec traitement :

Au grade de chevalier.

Avant :

« Hardy (Auguste-Célestin-Marie), capitaine, 3e région ; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité »,

Ajouter :

« Bonnabelle (Joseph-Camille), lieutenant, 6e région ; 32 ans de services, 8 campagnes. A été cité. »

Par décret du Président de la République en date du 13 juillet 1961, pris sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées, sont modifiés comme suit :

Décret du 4 février 1946 (*Journal officiel* du 12 mars 1946).

Page 6. 1233, 2e colonne, au lieu de : « Pélissier-Tanon (Jacques) », lire : « Pellissier-Tanon (Jacques) ».

Décret du 7 juillet 1945 (*Journal officiel* du 21 juin 1946).

Page 6. 1363, 2e colonne, au lieu de : « Ginestet (Louis-Philippe-Roger) », lire : « Ginestet (Philippe-Roger-Louis) ».

Décret du 12 mars 1946 (*Journal officiel* du 7 juillet 1946).

Page 6. 1438, 2e colonne, au lieu de : « Duflos (Henri) », lire : « Dufiot (Henri-Jean-Baptiste) ».

Décret du 27 novembre 1946 (*Journal officiel* du 13 décembre 1946).

Page 6. 1627, 1re colonne, au lieu de : « Rigollier (Marius-Vincent) », lire : « Rigollier (Marius) ».

Décret du 13 novembre 1947 (*Journal officiel* du 18 novembre 1947).

Page 11377, 1re colonne, en ce qui concerne Bouveret (Jean-François), au lieu de : « Annule la citation à l'ordre de l'armée au *Journal officiel* du 6 décembre 1945 », lire : « Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 1133 du 15 novembre 1945, *Journal officiel* des 6 décembre 1945 et 22 juin 1946 ».

Décret du 26 août 1950 (*Journal officiel* du 31 août 1950).

Page 9362, 1re colonne, au lieu de : « Latapie (André) », lire : « Latapie-Pelaborde (Jean-Jacques) ».

Décret du 19 octobre 1951 (*Journal officiel* du 24 octobre 1951).

Page 10639, 1re colonne, au lieu de : « De Carne-Marcein (Olivier-Marie-Armand-Louis-Sosthène) », lire : « De Carne-Marcein (Olivier-Marie-Arnaud-Louis-Sosthène) ».

Décret du 4 octobre 1954 (*Journal officiel* du 12 octobre 1954).

Page 9528, 2e colonne, au lieu de : « Makowiak (Raymond) », lire : « Mackowiak (Raymond-Stanislas) ».

Décret du 9 août 1960 (*Journal officiel* du 13 août 1960).

Page 7579, 3e colonne, au lieu de : « Prevreau (Jean-Marie-Raymond) », lire : « Prevreau (Jean) ».

Est annulée comme faisant double emploi :

La nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, attribuée par décret du 29 mars 1961 (*Journal officiel* du 5 avril 1961, page 3302, 2e colonne), en ce qui concerne Vidal (Lucien-Aimé), lieutenant.

Le bénéfice de la citation à l'ordre de l'armée avec palme reste acquis à cet officier.

Attribution du diplôme technique.

Par arrêté du 27 juin 1961, le diplôme technique institué par le décret n° 48-1710 du 4 novembre 1948 est attribué avec effet rétroactif du 1er avril 1961 aux officiers ci-après désignés :

Gendarmerie.

M. Contesse (J.-C.-R.), capitaine.

Service de santé.

M. Rolland (M.-F.-A.), médecin capitaine.

Infanterie.

MM.
Bonnieux (J.-M.-M.-J.), capitaine.
Bosshardt (F.-R.-E.-A.), capitaine.
Cousin (J.-L.-J.-A.), capitaine.
Fennebresque (M.-M.-J.-G.), capitaine.
Garcette (J.-D.), capitaine.
Humblot (F.-M.-J.), capitaine.
Labbe (P.), capitaine.
Robert de Beauchamp (F.-X.-G.), capitaine.
De Gouberville (A.-M.-M.), lieutenant.

Arme blindée - cavalerie.

MM.
Berlioux (M.-M.-J.), capitaine.
Holle (R.-J.-L.), capitaine.
Leblanc (C.-A.-Y.), capitaine.
Ponties (P.-C.), capitaine.
Theas (J.-J.-C.-F.), capitaine.

Artillerie.

MM.
Cornier (B.-C.-J.), chef d'escadron.
Allix (G.-R.-A.), capitaine.
Bayle (M.-A.-R.), capitaine.
Bouissac (R.-M.-E.), capitaine.
Combernoux (M.-G.), capitaine.
Coreau (J.-R.), capitaine.
Derrien (J.-L.-Y.), capitaine.
Finet (J.), capitaine.
Fournet (L.-E.), capitaine.
Landry (P.-L.-G.), capitaine.
Lemaire (B.-P.-L.-A.), capitaine.
Libourel (F.-G.), capitaine.
Lionnet (A.-M.-A.), capitaine.
Moulle (M.-L.), capitaine.
Muller (C.-J.-Y.-M.-J.), capitaine.
Picq (M.-P.), capitaine.
Saunier (J.-G.-C.), capitaine.
Spyns (J.-L.-E.), capitaine.
Tillette de Clermont-Tonnerre (P.-C.), capitaine.
Trillat (C.-D.-M.-P.), capitaine.
Paoli (R.-G.), lieutenant.

Train.

M. Vilmain (P.-C.), capitaine.

Génie.

MM.
André (G.-L.-M.-F.), capitaine.
Berthelot (M.-M.-L.), capitaine.
Bouchet (M.-M.), capitaine.
Brisson (Y.-A.), capitaine.
Brunet (E.-J.), capitaine.
Buhannic (M.-M.), capitaine.
Burgy (R.-A.), capitaine.
Campovecchio (C.-G.-M.), capitaine.
Durel (J.-P.-M.-A.-L.), capitaine.
Egron (L.-J.-P.-M.), capitaine.
Esquirol (A.-G.-O.), capitaine.
Ganascia (J.-P.-J.), capitaine.
Gruel (F.-A.-F.), capitaine.
De Haldat du Lys (J.), capitaine.
Humbert (J.-M.), capitaine.
Jacquet (M.-R.-G.), capitaine.
Legendre (C.-G.), capitaine.
Leterrier (A.-S.), capitaine.
Perennes (M.-A.-M.), capitaine.
Seguin (B.), capitaine.
Siess (J.), capitaine.
Thomas (A.-F.-J.), capitaine.
Colas (M.-L.-G.), lieutenant.
Defebvin (M.-E.-J.), lieutenant.
Masoliver (M.-N.-J.), lieutenant.
Piquemal (J.-A.-P.), lieutenant.
Raymond (G.-L.-G.), lieutenant.

Transmissions.

MM.
Barraque (G.-I.-A.), capitaine.
Bichet (R.-J.), capitaine.
Buttet (A.-G.-M.), capitaine.
Dey (R.-M.-A.), capitaine.
Emin (C.), capitaine.
Guillon (D.-M.), capitaine.
Hardy (J.-P.), capitaine.
Laug (M.-C.-R.-M.), capitaine.
Leblanc (R.-J.), capitaine.
Quentin (P.-C.), capitaine.
Auche (J.-F.-F.), capitaine.

Matériel.

M. Lagarde (G.-P.-C.), lieutenant.

Intendance.

M. Emmanuelli (A.-H.), lieutenant.

Infanterie de marine.

MM.
Bebin (L.-J.-M.), capitaine.
Deshors (J.-J.-M.), capitaine.
Laffitte (P.-S.), capitaine.
Faivre (P.-J.-C.), lieutenant.

Artillerie de marine.

MM.
Dire (M.-R.), capitaine.
Meunier (L.-P.), capitaine.
Olleris (X.-M.-H.), capitaine.
Plessy (L.-M.-M.), capitaine.
Santoni (A.), lieutenant.
Thibodaux (J.-F.-E.), lieutenant.

Armée de terre.

Active

Par arrêté du 3 juillet 1961, M. le médecin commandant du service de santé des troupes de marine Bourdin (Jean-Louis) est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période de trois ans.

Réserve

La décision du 17 avril 1961 (publiée au *Journal officiel* du 27 juin 1961) portant admission dans le corps des officiers de réserve, avec leur grade, d'officiers rayés des contrôles de l'armée active est annulée en ce qui concerne M. le chef de bataillon d'infanterie Allard (Hubert).

Armée de l'air (réserve).

Par décision en date du 10 juin 1961, l'officier de réserve du corps de santé de l'air dont le nom suit est placé dans la position hors cadres au titre de l'affectation spéciale.

Cet officier est affecté pour son administration au centre mobilisateur air de réserve générale n° 229.

2e région aérienne.

M. le médecin lieutenant Lavalou (Marcel-Pierre-Jean), N. I. A. : X. 67652.

Techniciens d'études et de fabrications.

Par décision du 24 juin 1961, sont inscrits, par ordre de mérite, sur la liste de nomination à l'emploi de technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales, au titre de l'année 1961, les ouvriers dont les noms suivent, inscrits sur la liste d'aptitude par décision ministérielle du 5 mai 1961 et ayant satisfait à l'examen prévu et dans les conditions fixées aux articles 2 et 7 de l'arrêté du 29 septembre 1958 :

MM. Pineau (Marcel), dess. chaudronnier, Indret.
Levaufre (Georges), mod. mécanicien, Cherbourg.
Lalle (Claude), dess. bâtiment, Ruelle.
Lebreton (Paul), mod. mécanicien, Cherbourg.
Medart (Bernard), prép. ajusteur, Cherbourg.
Coudray (Roger), inst. apprentis., Toulon.
Rigaux (Maurice), dess. coque, Toulon.
Delpy (Victor), dess. mécan., Toulon.
Bonnefoy (Gilbert), chaudronnier, Toulon.
Le Bourt (François), ajust. électricien, SC/AERO (Karouba).
Maurizio (Victor), chaudronnier, Toulon.
Bernicot (Yves), menuisier, Brest.
Le Luherne (Armand), dess. études, Lorient.
Le Maux (Gilbert), charp. tôlier, Bizerte.
Alario (Baptistin), électronicien, SC/AERO (Lartigue).
Kerdreux (Christian), ajusteur, Brest.
Demoment (Roger), radio dépanneur, Lorient.
Le Mest (Maurice), inst. apprentis., Brest.
Niclot (Joseph), chaudronnier, Lorient.
Lebœuf (Mac-Géo), électronicien, Saint-Tropez.

Troupes de marine (réserve).

Par décision du ministre des armées en date du 4 juillet 1961, sont nommés avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les cadres des officiers de réserve de l'armée de terre pour compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après les officiers dont les noms suivent :

TROUPES DE MARINE

I. — **Infanterie de marine.**

1re Région militaire

Etat-major de région.

M. le chef de bataillon (D. E. M.) Blanc (Emmanuel-François).

Subdivision autonome de la Seine.

M. le colonel du Crest de Villeneuve (Christian-Marie-Albert).

Groupe de subdivisions d'Orléans.

M. le capitaine Fondain (Joseph-André).

2e Région militaire

Subdivision autonome du Pas-de-Calais.

M. le chef de bataillon Chiffert (Jacques-Marie-Joseph).

4e Région militaire

Groupe de subdivisions de Poitiers.

M. le chef de bataillon Dalle (Firmin-Laurent).

9e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. le colonel (B. E. M.) Bonnaud (Félix-Daniel-Eugene).

Groupe de subdivisions de Nice.

M. le colonel Rivière (Louis-Georges).
M. le lieutenant-colonel Laty (Julien-Henri).

II. — **Artillerie de marine.**

1re RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. le lieutenant-colonel (D. E. M.) Sollier (Guy-Maurice).

Subdivision autonome de la Seine.

M. le colonel Boullier (Louis-Marie-Charles).

Groupe de subdivisions de Versailles.

M. le lieutenant-colonel Lion (Edmond-Pierre).

Groupe de subdivisions de Chartres.

M. le chef d'escadron Le Bras (François-Edmond).

3e RÉGION MILITAIRE

Groupe de subdivisions de Rennes.

M. le colonel Urvoy (Henry-Hilarion).

III. — **Cadre spécial** (administration générale).

3e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. le capitaine Hellec (Barthélemy-Jules).

4e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. le capitaine Orsini (Marc-Aurèle).

9e RÉGION MILITAIRE

Etat-major de région.

M. le commandant Barrera (René-Adolphe-Marie).
M. le capitaine Hery (Daniel-Raymond-Auguste).
M. le capitaine Jamesone (Henri).
M. le capitaine Gillet (Aimé-Louis).
M. le lieutenant André (Lucien-Jean-Charles).

ZONE D'OUTRE-MER N° 1

Etat-major de zone.

M. le lieutenant Camguilhen (Joseph-Vincent-Aimé).

IV. — **Service de santé.**

1re RÉGION MILITAIRE

Direction du service de santé.

M. le médecin colonel Guiguen (Charles-Louis-Victor).

4e RÉGION MILITAIRE

Direction du service de santé.

M. le médecin lieutenant-colonel Broche (Gaston-Adrien).

5e RÉGION MILITAIRE

Direction du service de santé.

M. le médecin lieutenant-colonel Robert (Pierre-Edouard).

7e RÉGION MILITAIRE

Direction du service de santé.

M. le médecin lieutenant-colonel Delahousse (Jacques-Charles).

9e RÉGION MILITAIRE

Direction du service de santé.

M. le médecin colonel Morelet (Jean-Baptiste).
M. le médecin colonel Léger (Jean-Paul).
M. le capitaine d'administration Caudron (Albert).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Affectation au ministère de l'éducation nationale d'un bâtiment sis à Coutances (Manche).

Par arrêté du 24 juin 1961, est affecté à titre définitif au ministère de l'éducation nationale (direction de l'équipement scolaire, universitaire et sportif), pour être mis, à titre de dotation, à la disposition du collège d'enseignement technique de jeunes filles n° 800 de Coutances, en vue du logement de l'économe, le bâtiment provisoire n° 61, implanté à Coutances (Manche), cité des Sapins, tel qu'il figure sur le plan annexé au présent arrêté.

Affectation définitive au ministère de l'éducation nationale (enseignement technique) de parcelles de terrain sises à Nogent-sur-Marne (Seine).

Par arrêté du 6 juillet 1961, sont affectées à titre définitif au ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique, pour être mises, à titre de dotation, à la disposition du collège d'enseignement technique de garçons n° 138 de Nogent-sur-Marne, deux parcelles de terrain, d'une superficie respective de 137 mètres carrés et de 127 mètres carrés, situées à Nogent-sur-Marne (Seine), cadastrées section A, n° 70 et n° 72, telles que ces parcelles, appréhendées par l'Etat comme biens vacants et sans maître en vertu de deux arrêtés préfectoraux en date des 30 avril et 30 août 1960, figurent en teinte rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Taux de pension applicables à compter du 16 septembre 1961 aux stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage.

PARIS

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1960 (art. 7) relatif aux tarifs de pension dans les établissements relevant de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 1959 fixant la redevance de nourriture des stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage de Paris ;

Sur la proposition du directeur des enseignements techniques et professionnels,

Arrête :

Art. 1er. — Les stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage de Paris prenant leurs repas de midi dans les établissements dont il s'agit sont soumis à une redevance mensuelle de 44 NF pour cinq repas par semaine.

Art. 2. — Les stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage de Paris prenant leurs repas de midi et du soir sont soumis à une redevance mensuelle de 88 NF pour dix repas par semaine.

Art. 3. — Les absences des stagiaires accomplissant un stage pédagogique ou technique et celles consécutives à une maladie du stagiaire d'une durée minimum de quatre jours sont décomptées à raison de 2 NF par repas.

Art. 4. — Les dispositions ci-dessus, qui prennent effet du 16 septembre 1961, abrogent toutes les dispositions antérieures contraires.

Art. 5. — Le directeur des enseignements techniques et professionnels est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des enseignements techniques et professionnels,
MARCEL REVERDY.

PROVINCE

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1960 (art. 7) relatif aux tarifs de pension dans les établissements relevant de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 1959 fixant les taux de pension dans les écoles normales nationales d'apprentissage de province ;

Sur la proposition du directeur des enseignements techniques et professionnels,

Arrête :

Art. 1er. — Les prix de pension mensuels pour les stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage de province sont fixés ainsi qu'il suit :

Internes	150,00 NF.
Internes externés	135,00
Demi-pensionnaires	67,50

Les absences des stagiaires dûment justifiées (maladie, deuil ou autres raisons de famille, congés réguliers) sont décomptées à raison de 1/30 par jour du taux mensuel fixé ci-dessus. La déduction sera faite par journée entière et non par fraction de journée.

Art. 2. — Les dispositions ci-dessus, qui prennent effet du 16 septembre 1961, abrogent toutes dispositions antérieures contraires.

Art. 3. — Le directeur des enseignements techniques et professionnels est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des enseignements techniques et professionnels,
MARCEL REVERDY.

Régies d'avances.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi du 10 juillet 1896 portant constitution des universités ;
Vu l'article 13 du décret du 22 juillet 1897 portant règlement d'administration publique sur le régime financier et la comptabilité des universités, rendu applicable à l'université d'Alger par le décret du 3 mai 1910 ;
Vu l'arrêté du 29 décembre 1897 sur la comptabilité des universités et des facultés et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ;
Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le paiement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux et aux comptes spéciaux du Trésor, complété et modifié par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 ;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu l'arrêté du 9 janvier 1956 modifié portant création d'une régie centrale des dépenses des services de l'université d'Alger,

Arrêtent :

Art. 1er. — Il est institué auprès de l'université d'Alger une régie d'avances unique dénommée Régie centrale des dépenses des services de l'université d'Alger.

Les dépenses susceptibles d'être payées par l'intermédiaire de cette régie sont les suivantes :

Achats payables sur simple facture et concernant le matériel de bureau ou de laboratoire, les acquisitions de livres ou périodiques, les frais d'impression.
Salaires d'ouvriers ou de personnel à la journée.
Honoraires et frais de voyage ou de séjour des conférenciers étrangers.
Frais de réception des personnalités.

Art. 2. — Le régisseur central est nommé par décision du recteur de l'académie d'Alger après agrément de l'agent comptable de l'université d'Alger.
Il est assujetti à un cautionnement et perçoit une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 3. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur central est fixé à 35.000 NF.
Il sera justifié de l'emploi de ces avances dans le délai de deux mois à compter de la remise des fonds.

Art. 4. — Le régisseur central peut, avec l'accord du recteur de l'académie, consentir aux professeurs chargés de cours des avances pour le paiement des menues dépenses de matériel, telles que fournitures courantes pour les cours, laboratoires et travaux pratiques.
Le montant de ces avances est limité à 300 NF, à l'exception de l'avance pouvant être consentie au directeur de l'institut d'études nucléaires, dont le plafond est fixé à 2.000 NF.
Les bénéficiaires de ces avances devront justifier de leur emploi dans le délai d'un mois.

Art. 5. — L'arrêté du 9 janvier 1956 modifié est abrogé.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1961.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MAXENCE FAIVRE D'ARCIER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :
Le directeur de la comptabilité publique,
MARTIAL-SIMON.

Date des épreuves des concours d'entrée à l'école normale supérieure et à l'école normale supérieure de jeunes filles (section des sciences, groupe D).

Par arrêté en date du 3 juillet 1961, a été fixé au lundi 9 octobre 1961 le début des épreuves des concours d'entrée à l'école normale supérieure et à l'école normale supérieure de jeunes filles (section des sciences, groupe D).
Les épreuves de ces concours auront lieu à Paris.

Concours d'admission en section normale de l'école nationale supérieure de céramique industrielle de Sèvres (session de 1961).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 21 avril 1955 portant règlement de l'école nationale supérieure de céramique industrielle de Sèvres ;
Vu l'arrêté du 8 décembre 1955 fixant les conditions d'admission dans cet établissement ;
Vu l'arrêté du 22 février 1961 portant délégation de signature,

Arrête :

Art. 1er. — Le nombre de places mises en compétition en 1961 pour l'admission en section normale de l'école nationale supérieure de céramique industrielle de Sèvres est fixé à :
Quinze pour les élèves français.
Deux pour les élèves étrangers.

Art. 2. — Les épreuves du concours d'entrée commenceront le 19 septembre 1961.

Art. 3. — Le directeur des enseignements techniques et professionnels est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1961.

Pour le ministre et par autorisation :
Le directeur des enseignements techniques et professionnels,
MARCEL REVERDY.

Régime indemnitaire du directeur général et des chefs de département de l'institut national des sciences appliquées de Lyon.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 30 septembre 1957 portant règlement d'administration publique relatif à l'institut national des sciences appliquées de Lyon ;
Vu le décret n° 59-1348 du 23 novembre 1959 portant statut du personnel de l'institut national des sciences appliquées de Lyon ;
Vu l'arrêté du 22 juin 1959 fixant le régime indemnitaire du directeur général et des chefs de département de l'institut national des sciences appliquées de Lyon,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le taux annuel de l'indemnité forfaitaire de charges administratives allouée au directeur général de l'institut national des sciences appliquées de Lyon est fixé à 3.000 NF. L'attribution de cette indemnité est liée à l'exercice des fonctions y ouvrant droit.

Art. 2. — L'indemnité forfaitaire annuelle spéciale attribuée aux chefs de département de l'institut national des sciences appliquées de Lyon ci-après énumérés est fixée aux taux suivants :

Chef du département de physique et de l'école de physique	2.000 NF.
Chef du département de chimie et de l'école de chimie	2.000
Chef du département de mécanique et de l'école de mécanique	2.000
Chef du département des humanités	1.500
Chef du département des mathématiques	1.500

Art. 3. — L'arrêté du 22 juin 1959 est abrogé.

Art. 4. — Le directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1960.

Fait à Paris, le 4 juillet 1961.

Le ministre de l'éducation nationale,
LUCIEN PAYE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
RAYMOND MARTINET.

Coefficients d'agrégation d'espagnol.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 8 août 1938 relatif aux agrégations de langues vivantes ;

Vu l'arrêté du 9 mars 1939, modifié par les arrêtés du 15 novembre 1941, du 1er juin 1955 et du 6 août 1959, fixant les coefficients des épreuves du concours de l'agrégation d'espagnol ;

Sur la proposition de l'inspecteur général des enseignements classiques et modernes,

Arrête :

Art. 1er. — Les coefficients de l'agrégation d'espagnol sont modifiés comme suit à compter du concours de la session de 1962 :

Le coefficient de l'explication en langue espagnole d'un texte espagnol moderne tiré de l'un des auteurs inscrits au programme est porté de 4 à 6.

Art. 2. — L'inspecteur général chargé de la direction des enseignements classiques et modernes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juillet 1961.

Pour le ministre et par délégation :

L'inspecteur général de l'instruction publique chargé des enseignements classiques et modernes,

J. VOISIN.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 juin 1961, les agents techniques des eaux et forêts dont les noms suivent sont nommés chefs de district des eaux et forêts :

M. Dard (Léon), à Saint-Laurent-du-Jura (Jura), triage n° 98, est nommé à Grande-Rivière (Jura), district n° 26.

M. Lyannaz (René), à Annecy (Haute-Savoie), triage n° 11, est nommé à Bonne-sur-Menoge (Haute-Savoie), district n° 23.

Par arrêté en date du 19 juin 1961, M. Lebrere (Gilbert), agent technique des eaux et forêts à Salazie (Réunion), triage n° 46, poste logé, est affecté à Gueberschwir (Haut-Rhin), triage n° 63, poste logé.

Par arrêté en date du 20 juin 1961, l'arrêté ministériel du 15 avril 1961 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Balac (Jean) à Turriers (Basses-Alpes), triage n° 62.

Par arrêté en date du 20 juin 1961, M. Briot (Gilbert), chef de district des eaux et forêts à Etang-Salé (Réunion), district n° 5, logé, est affecté à Ottrot (Bas-Rhin), district n° 36, logé.

Par arrêté en date du 21 juin 1961, M. Orliac (Eugène), agent technique des eaux et forêts à Saint-Eustache (Haute-Savoie), triage n° 12, est affecté à Saint-Laurent-en-Faucigny (Haute-Savoie), triage n° 34.

Par arrêté en date du 20 juin 1961, M. Perre (Aimé), agent technique des eaux et forêts à Possession (Réunion), triage n° 42, logé, est affecté à Tréminis (Isère), triage n° 70, logé.

Par arrêté en date du 23 juin 1961, l'arrêté ministériel du 16 janvier 1961 est rapporté en ce qui concerne l'affectation de M. Valot (Roger), chef de district des eaux et forêts, à Saint-Dizier (Haute-Marne), district n° 1, qui est maintenu sur sa demande à Louvemont (Haute-Marne), district n° 2.

Par arrêté en date du 25 juin 1961, l'arrêté ministériel du 22 mai 1961 est modifié en ce qui concerne l'affectation de M. Rousset (Edmont) à Saint-Pierre-de-Chartreuse, triage n° 18, logé, non installé, qui est affecté sur sa demande à Autrans (Isère), triage n° 83.

Par arrêté en date du 28 juin 1961 :

M. Kieffer (André), chef de district des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), district n° 31, est mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Rouen.

M. Marchetti (Antoine), chef de district des eaux et forêts à l'Argentière (Hautes-Alpes), district n° 22, poste logé, est mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Aix-en-Provence.

Par arrêté en date du 29 juin 1961, Mlle Triboulet (Anne-Marie), sténodactylographe des eaux et forêts à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), est affectée à Fréjus (Var).

Par arrêté en date du 29 juin 1961, Mlle Henry (Ginette), sténodactylographe des eaux et forêts à Digne (Basses-Alpes), est affectée à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Par arrêté en date du 1er juillet 1961, Mme Petit (Yvonne), commis des eaux et forêts à Guéret (Creuse), est affectée à Bourges (Cher).

Par arrêté en date du 1er juillet 1961, M. Giboulot (Philippe), adjoint forestier des eaux et forêts à Bourg (Ain), est affecté à Dijon (Côte-d'Or).

Par arrêté en date du 29 juin 1961, les sténodactylographes stagiaires de l'administration des eaux et forêts dont les noms et affectations suivent sont titularisées à compter des dates ci-après :

1er février 1961.

Mlle Tenier (Claudie), à Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

1er mai 1961.

Mlle Adrian (Mireille), à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Par arrêté en date du 29 juin 1961, les agents de bureau stagiaires de l'administration des eaux et forêts dont les noms et affectations suivent sont titularisées à compter des dates ci-après :

10 février 1961.

Mlle Debert (Françoise), à la Rochelle (Charente-Maritime).

1er avril 1961.

Mlles Chancel (Josette), à Embrun (Hautes-Alpes).
Dusserre (Monique), à Gap (Hautes-Alpes).

10 mai 1961.

Mme Bellu (Andrée), à Orléans (Loiret).
Mlles Bernad (Lucette), à Rodez (Aveyron).
Grandadam (Michèle), à Epinal (Vosges).
Oudin (Christiane), à Remiremont (Vosges).

21 juin 1961.

Mlle Giannetti (Angèle), à Bastia (Corse).

22 juin 1961.

Mlles Guitonneau (Marinette), à Poitiers (Vienne).
Mauxion (Michelle), à Vannes (Morbihan).
Thomas (Anne-Marie), à Saint-Claude (Jura).
Villet (Bernadette), à Poligny (Jura).

Par arrêté en date du 1er juillet 1961, M. Moal (Jean), agent technique breveté des eaux et forêts, est affecté à Cernay-la-Ville (Seine-et-Oise), triage n° 57, poste logé.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret n° 61-679 relatif aux professions auxiliaires de transport.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juillet 1961, page 5969, 2e colonne :

Article 1er, c, 2e ligne :	Article 6, *a* :
Au lieu de :	Au lieu de :
« Expéditions de bétail »,	« Groupage du départ »,
Lire :	Lire :
« Expéditions de détail ».	« Groupage au départ ».

Décret n° 61-683 relatif aux bureaux régionaux de fret pour les transports publics routiers de marchandises.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juillet 1961 :

Page 5974, 1re colonne, article 5, 43e ligne :

Au lieu de :

« Visée à l'article 6 ci-après »,

Lire :

« Visée à l'article 8 ci-après ».

Même page, 2e colonne, article 8, 2e alinéa :

Au lieu de :

« Trois representants des transporteurs publics routiers désigné par le comité national routier »,

Lire :

« Trois représentants des transporteurs publics routiers désignés... ».

(Le reste sans changement.)

Régies d'avances.

Le ministre des travaux publics et des transports et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 54-345 du 23 mars 1954 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux personnels civils de toutes catégories en service au ministère des travaux publics et des transports (secrétariat général à l'aviation civile) appelés à effectuer des stages dans les écoles ou dans des centres techniques et d'exploitation ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1954 instituant une régie d'avances auprès de l'école nationale de l'aviation civile, modifié par l'arrêté du 14 janvier 1959 ;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le paiement de dépenses et la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 14 mai 1954 est complété comme suit :

« Indemnités journalières de stage prévues par le décret n° 54-345 du 23 mars 1954 des personnels des corps de la navigation aérienne et avances sur ces indemnités au profit des agents des groupes III et IV, dans la limite de 75 p. 100 des sommes présumées dues en fin de mois ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le secrétaire général à l'aviation civile au ministère des travaux publics et des transports et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1961.

Le ministre des travaux publics et des transports,
Pour le ministre des travaux publics et des transports et par délégation :
Le directeur du personnel et de l'administration générale,
A. MAZEROLLES.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation :
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique :
Le chef de service,
ROBERT VÉRON.

Par arrêté du 28 juin 1961, la régie d'avances instituée auprès du service météorologique au Maroc par l'arrêté du 1er juin 1955 est supprimée à compter du 1er juillet 1961.

Déclaration d'utilité publique des travaux de construction d'une dérivation du canal de la Deûle entre Loos et Haubourdin, sur le territoire des communes d'Haubourdin et Sequedin.

Par arrêté du 3 juillet 1961, sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction d'une dérivation de la Deûle entre Loos et Haubourdin, sur le territoire des communes d'Haubourdin et Sequedin, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Sont déclarés immédiatement cessibles les terrains ci-après compris dans le périmètre indiqué au plan annexé :

NUMÉRO du plan	CADASTRE Section.	CADASTRE Numéro.	SURFACE à acquérir.	NOMS DES PROPRIÉTAIRES
		Commune d'Haubourdin.		
1	A	69	16 ares 38	Blanquart (Maurice), 32, rue Clarisse, à Haubourdin.
2	A	68	51 ares 39	Mme veuve Potie et consorts Auguste et Georges Potie, à Loos.
2 *bis*	A	37	34 ares 20.	Mme Derycke (Ernest), ferme du Bocquiau, à Haubourdin.
		38	22 ares 51.	
		39	39 ares 58.	
		40	19 ares 84.	
		41	8 ares 81.	
		42	5 ares 61	
		43	3 ares 92.	
		44	2 ares 66.	
		Commune de Sequedin.		
3	A	295	47 ares 08.	M. Moeneclaye-Beghin (Charles), 60, rue La Boétie, à Paris.
		296	10 ares 90	
4	A	180	38 ares 01.	M. Maulon-Fremaux (Louis), au Marais, n° 40.
	A	340	30 ares 64.	
		302	71 ares 11.	
		304	5 ares 08.	
5	A	184	2 ares 04.	M. Desmet-Courlier (Paul), à Sequedin.
6	A	439	20 ares 94.	Mme Dubonays de La Bégassière, née Kuhlmann, 60, avenue Paul-Doumer, à Paris (16e).
7	A	325	72 ares.	Etat, pour l'administration pénitentiaire.
		326	7 ares 60.	

Les expropriations nécessaires à l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Aviation civile.

Par arrêté du 27 juin 1961, MM. Delobel (Jack) et Ferry (Vital), adjoints techniques de la navigation aérienne (branche Exploitation et circulation aérienne), sont nommés, après examen professionnel, à l'emploi d'ingénieur des travaux de la navigation aérienne (branche Exploitation et circulation aérienne) de 1er échelon et titularisés dans le grade correspondant à compter du 13 mai 1961.

Compte tenu de un an onze mois sept jours de bonifications et de neuf mois de majorations pour services militaires, M. Delobel (Jack) est promu au 2e échelon de son grade à compter du 13 mai 1961 (bonifications épuisées ; majorations restant à utiliser : huit mois sept jours).

Par arrêté du 27 juin 1961, M. Presle (Bernard), adjoint technique de la navigation aérienne (branche Télécommunications et signalisation), est nommé, après examen professionnel, à l'emploi d'ingénieur des travaux de la navigation aérienne (branche Télécommunications et signalisation) de 1er échelon et titularisé dans le grade correspondant à compter du 13 mai 1961.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 20 juin 1961, à compter du 1er août 1961, M. Defaux (Lucien), adjoint technique principal des ponts et chaussées, est nommé régisseur d'avances de l'établissement du matériel des bases aériennes, en remplacement de M. Balada (Raymond), admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 29 juin 1961, à compter du 1er juillet 1961, il est mis fin aux fonctions de régisseur d'avances exercées par M. Ganancia (Lucien) auprès de l'ex-service météorologique au Maroc.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Modification de la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux.

Le ministre du travail et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment le titre II du livre III relatif aux prestations d'assurances sociales ;
Vu le décret n° 59-519 du 9 avril 1959 modifiant les conditions de remboursement des médicaments aux assurés sociaux ;
Vu l'arrêté du 23 juillet 1959 fixant les conditions de fonctionnement de la commission chargée de proposer la liste des médicaments spécialisés remboursables aux assurés sociaux ;
Vu l'avis en date du 14 juin 1961 de la commission susvisée,

Arrêtent :

Art. 1er. — La liste des médicaments spécialisés remboursés aux assurés sociaux est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale et le chef du service central de la pharmacie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, ainsi que son annexe, au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 1961.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation :
Le chef du service central de la pharmacie,
JEAN VOLCKRINGER.

Pour le ministre du travail et par délégation :
Le conseiller d'Etat,
directeur général de la sécurité sociale,
ALAIN BARJOT.

ANNEXE

Inscriptions nouvelles et modifications d'inscriptions.

PREMIERE PARTIE

Additions

Observation importante : les médicaments marqués d'un astérisque sont remboursés à 90 p. 100.

A

*30-1	A. C. T. H. lyophilisée retard Choay, 40 U. I. flacon inj. + amp. solvant.
30-2	Adényl, comprimés à 20 mg (30).
31-1	Agocholine granulé, 165 g.
31-2-1	Alpha chymotrypsine Leurquin, 5 mg, flacon + amp. solv. (3).
31-2-2	Alpha chymotrypsine Leurquin, 5 mg, flacon + amp. solv. (6).
30-4	Amphostabyl à l'amidopyrine, comp. drag. (50).
30-5	Antebor, solution, 200 ml.
31-3	Apiol, capsules à 0,10 g Sauba (30).
31-4-1	Ascorbate de lysine Beaufour, ampoules buvables (10).
31-4-2	Ascorbate de lysine Beaufour, ampoules buvables (30).
30-8	Aspirine nicoscorbine Dausse, comp. (20).
7-100-3	Auréomycine 3 p. 100 Sarbach, pommade, 15 g.

B

13-28	Benzoate de cuivre sélénite d'ammonium T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-29	Benzoate de cuivre, lactate d'argent, aurothio-propanol sulfonate de sodium T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-30	Benzoates de cuivre, cobalt, nickel, manganèse, magnésium, strontium, zinc, cadmium et sélénité d'ammonium T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-72	Benzoate de manganèse T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-72-A	Benzoates de manganèse et de cobalt T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-72-B	Benzoates de manganèse et de cuivre T. E. amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-73	Benzoates de manganèse, cuivre, cobalt T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-73-A	Benzoates de manganèse, cuivre, cobalt, vitamine B 12 T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-73-B	Benzoates de nickel cobalt T. E. amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-137	Benzoate de zinc T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-137-A	Benzoates de zinc et de cuivre T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-138	Benzoates de zinc, cuivre, cobalt T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
13-139	Benzoates de zinc, nickel, cobalt T. E., amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
31-5	Bevitine, amp. inj., 2 ml (5).
30-10	Binoctal, comprimés (20).
22-7	Biocalcium à la vitamine PP et C, amp. 3 ml (14).
22-10-1	Bipénicilline 200.000 U. et succinate de bismuth à 0,03 g Opolabo, suppositoires (6).
22-10-2	Bipénicilline 300.000 U. et succinate de bismuth à 0,06 g Opolabo, suppositoires (6).
31-6	Bourget inositol Allard, paquets (40).

C

22-14-1	Calmalone, comprimés à 250 mg (20).
22-14-2	Calmalone, comprimés à 250 mg (50)
31-7-1	Calmavine, cachets (20).
31-7-2	Calmavine, cachets (50).
31-8	Carbonaphtine forminée, granulé, 150 g.
5-15-1	Carboxy méthyl cellulose Grias, suppositoires bébés à 0,05 g (24).
5-15-2	Carboxy méthyl cellulose Grias, suppositoires enfants à 0,15 g (24).
5-15-3	Carboxy méthyl cellulose Grias, suppositoires adultes à 0,25 g (24).
23-35	Colpormon, comprimés à 100 mcg (50).
30-14	Coramine-glucose, comprimés (20).
*31-9	Cynomel, comprimés (30).

D

*30-17	Delta Hydrocortisone Sobio, comp. à 5 mg (30).
*31-9-A	Depo-médrol, 0,040 g, suspension injectable, flacon 1 ml.
30-18	Detrovel, amp. inj. à 0,50 g, 10 ml (1).
30-18-A	Diaspasmyl, comprimés à 25 mg (30).
*31-10	Didromycine pantothénique, 1 g, amp. inj. 4 ml (10).
* 7-17	Digoxine Nativelle, comp. à 0,25 mg (40).
*30-19-1	Dihydrostreptomycine 0,50 g Bipénicilline 500.000 U Sobio, flacon poudre + amp. solvant (1).
*30-19-2	Dihydrostreptomycine 0,50 g Bipénicilline 1.000.000 U Sobio, flacon poudre + amp. solvant (1).
*30-19-3	Dihydrostreptomycine 1 g Bipénicilline 1.000.000 U Sobio, flacon poudre + amp. solvant (1).
30-20-1	Diiodoxyquinoléine Sobio, comp. à 0,20 g (25).
30-20-2	Diiodoxyquinoléine Sobio, comp. à 0,20 g (100).

E

31-11	Entero pansement simple, granulé, 217,5 g.
31-12-1	Eveldon (ex-Nucléarsol à l'extrait de foie), amp. buv. 3 ml (20).
31-12-2	Eveldon (ex-Nucléarsol à l'extrait de foie), amp. buv. 10 ml (20).
18-21-2	Extrait de foie à 3 p. 100 et d'antre pylorique à 2 p. 100 titrant en vitamine B 12, 150 mcg p. 100 ml Opocalcium, amp. buv. 3 ml (30).
15-55-A-3	Extrait de foie à la vitamine B 12 500 mcg p. 100 ml Vernin, soluté buvable, ampoules 5 ml (18)

F

21-18	Fluorure de sodium à 0,553 mg Chauzeix et Griffon, comp. (200).
13-112	Fluorure de sodium T. E. amp. inj. et pour la voie perlinguale 2 ml (10).
13-112-A	Fluorure de sodium T. E. comp. (100).
*31-13	Fovane, comp. à 0,05 g (20).

G

30-22 Gel de polysilane au sorbitol et à l'hydrate d'aluminium Midy gel, 120 g.
17-13-1 Glucoheptonate de calcium vitaminé A et C Opolabo, soluté buvable, ampoules 5 ml (20).
15-69 Gluconate de cuivre Fawic, comprimés drag. (45).
13-141 Gluconate de cuivre LHF, soluté inj. à 6 mg p. 100 de métal, amp. 2 ml (6).
13-31 Gluconate de cuivre T. E. amp. inj. et pour la voie perlinguale 2 ml (10).
13-142 Gluconate de cuivre nickel-cobalt LHF, soluté inj. à 6 mg p. 100 de métal, amp. 1 ml (6).
13-143 Gluconates de cuivre-zinc LHF, soluté inj. à 6 mg p. 100 de métal, amp. 2 ml (6).
13-145 Gluconate de fer-cuivre-magnésium LHF, soluté inj. à 6 mg p. 100 de métal, amp. 2 ml (6).
15-95 Gluconate de manganèse Fawic, comp. drag. (45).
13-147 Gluconate de manganèse LHF, soluté inj. à 6 mg p. 100 de métal, amp. 2 ml (6).
13-148 Gluconates de manganèse cobalt LHF, soluté inj. à 3,5 mg p. 100 de métal, amp. 1 ml (6).
13-149 Gluconates de manganèse cobalt LHF, soluté inj. à 6 mg p. 100 de métal, amp. 1 ml (6).
13-150 Gluconates de manganèse-cuivre LHF, soluté inj. à 3,5 mg pour 100 de métal, amp. 2 ml (6).
13-151 Gluconates de manganèse-cuivre LHF, soluté inj. 6 mg pour 100 de métal, amp. 1 ml (6).
13-152 Gluconates de manganèse-cuivre cobalt LHF, soluté à 6 mg p. 100 de métal, amp. 1 ml (6).
30-23 Gouttes aux essences Phytaroma, gouttes, 45 ml.

H

30-24 Huile eucalyptolée niaoulée, camphrée 1 p. 100 Vernin, solution huileuse pour instillations nasales, 20 ml.
19-60 Hyaluronidase de testicule à 12 TRU Debat, amp. 5 ml (12).
31-14-1 Hydrocortisone retard Théramex (film gras) à 0,50 p. 100 collyre, 5 ml.
31-14-2 Hydrocortisone retard, Theramex pommade à 2,5 p. 100, 5 g.

I

13-59 Iode pur T. E. amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).

K

13-62-1 Kalléone retard Bayer à la polyvidone, amp. lyophilisées à 40 UB, 10 amp. + 10 amp. Solvant.
13-62-2 Kalléone retard Bayer à la polyvidone, amp. lyophilisées à 40 UB, 30 amp. + 30 amp. Solvant.
*30-25 Kamycine, sirop, 60 ml.
23-18 Kinocystol, liquide, 150 ml.

L

*31-15-1 Levulose Biosedra, soluté hypertonique flacon perfusable, 250 ml.
*31-15-2 Levulose Biosedra, soluté hypertonique, flacon perfusable, 500 ml.
30-26 Librium Roche, capsules à 10 mg (50).
30-26-A-1 Linoléate de calcium Leurquin, comp. drag. à 0,10 g (80).
30-26-A-2 Linoléate de calcium Leurquin, crème à 3 p. 100, 50 g.
31-17 Lysopaine, flacon + amp. solvant (1).

M

30-26-B Marplan Roche, comprimés à 10 mg (60).
31-19 Melleril, gouttes, 30 ml.
30-27 Mercryl, crème, tube + seringue, 80 g.

N

31-20 Norluten, comprimés (20).
30-28 Nortal, suppositoires à 0,02 g (5).
23-22 Nucléocytase vitamine B1 amp. buv. 5 ml (24).

O

30-29-1 Oléochrysine Lumière, amp. inj. à 0,10 g, 2 ml (1).
30-29-2 Oléochrysine Lumière, amp. inj. à 0,20 g, 2 ml (1).

P

*15-116 PAS, ascorbique Gremy-Longuet, sachets (100).
*31-20-A PAS, sodique à 3 p. 100 Toraude, sol. inj. flacon 500 ml (1).
*31-21 Pasalca, sachets (50).
*30-30 Pénistaph, poudre lyophilisée 1 g + amp. solvant (1).
30-31-1 Pentavit B composé Leurquin, comp. drag. enf. (80).
30-31-2 Pentavit B composé Leurquin, comp. drag. adultes (35).
30-31-3 Pentavit B composé Leurquin, comp. drag. adultes (80).
30-32-1 Pentavit B fort Sobio, comp. drag. (20).
30-32-2 Pentavit B fort Sobio, comp. drag. (60).
31-22 Peptodiase, gouttes, 90 ml.
30-32-A Permanes Spastipax, comprimés (30).
30-33 Pholcodine Sobio, sirop à 0,10 p. 100, 150 ml.
23-28 Phytex, soluté, 20 ml.
31-22-A Pipérol fort, sirop, 90 ml.
31-23 Plath-lyse, comprimés (30).
31-24-1 Polaramine, comprimés à 0,002 g (30).
31-24-2 Polaramine à action répétée, comp. drag. à 0,006 g (30).
30-35 Potassion, comprimés enrobés (30).
23-32 Procaïne 0,10 g, thiamine 0,00665 g, riboflavine 0,00135 g, pyridoxine 0,00200 g, pantothénol 0,00100 g, amide nicotinique 0,0055 g, désoxyribonucléate de sodium 0,06 g, eau distillée, amp. inj. 2,5 ml (24).
30-36-2 Procalmadiol Fournier, comp. à 0,40 g (50).
30-37-3 Procalmadiol Sobio, comp. à 0,40 g (100).
31-25 Pyrobaum, pommade, 40 g.

R

30-38 Romarène Beaufour, granulé, 250 g.
31-26-1 Rubrociton, comprimés à 25 mg (40).
31-27 Rutilemone à l'hydrocortisone, gel, 40 g.
30-39 Rutine à 0,02 g acide ascorbique 0,20 g Théranol, comprimés (100).

S

*31-28 Septazol, comprimés (12).
31-29 Sirop de terpine codéine composé Leurquin, 182 ml.
30-40 Solevar, amp. inj. à 50 mg, 1 ml (3).
31-34 Solution Stago concentrée, liquide, flacons 63 g (4).
30-41 Specyton-cartilage parathyroïde, supp. (3).
*31-35 Sulfaguanidine Macors, comprimés à 0,50 g (20).
*30-42 Sulfaguanidine Sobio, comp. à 0,50 g (20).
13-43 Sulfate de fer et d'ammonium, molybdate d'ammonium amp. inj. et pour la voie perlinguale, 2 ml (10).
22-47 Synalar, crème dermique, 5 g.

T

4-665 Theophyllinate de choline Lefrancq, comp. (50).
30-43 Thiopectol enfant, sirop, 150 ml.
30-44 Thiopectol adulte à la codéine, sirop, 200 ml.
30-45-1 Thyroïde lyophilisée Jean Roy, sol. buv. amp. à 0,05 g (20) +20 amp. solvant.
30-45-2 Thyroïde lyophilisée Jean Roy, sol. buv. à 0,40 g (20) +20 ampoules solvant.
30-21 Trancalgyl, comprimés à 0,05 g (40).
31-36 Trilifan, comp. drag. (50).
*30-48 Trisulfazine tétracycline Diamant, comp. (32).
23-41 Tropezal, amp. 10 ml (16).

V

31-37 Vitamine B1 à 250 mg Toraude, comp. drag. (50).
31-39 Vitamine B1 à 100 mg et vitamine B12 à 1 000 mcg Toraude amp. inj. 2 ml (6).
31-38-1 Vitamine B12 à 30 mcg Toraude, amp. 2 ml (3).
31-38-2 Vitamine B12 à 1 000 mcg Toraude, amp. inj. 2 ml (3).
31-38-3 Vitamine B12 à 1 000 mcg Toraude, amp. inj. 2 ml (6).
30-50 Vitamine C 0,50 g glucose Théranol, comp. (20).

DEUXIEME PARTIE

MODIFICATIONS A DES INSCRIPTIONS ANTÉRIEURES

Arrêté du 22 juillet 1960.

Lire :

4-476-1 Opacite, lait buvable à 33 p. 100, 300 ml.

Au lieu de :

4-476-1 Opacite, lait buvable à 33 p. 100, 310 ml.

Arrêté du 20 avril 1961.

Lire :

22-16-1 Diforène, comprimés à 75 mg (20).
22-16-2 Diforène, comprimés à 75 mg (50).
22-16-3 Diforène, comprimés à 75 mg (500).

Au lieu de :

22-16-1 Diforène Choay, comprimés à 75 mg (20).
22-16-2 Diforène Choay, comprimés à 75 mg (50).
22-16-3 Diforène Choay, comprimés à 75 mg (500).

S

Lire :

22-42 Sorbitol vitamine B12 à 25 mcg Delalande, ampoules buvables 10 ml (20).

Au lieu de :

22-42 Sorbitol vitamine B12 à 25 mg Delalande, ampoules buvables 10 ml (20).

TROISIEME PARTIE

RADIATIONS

Liste des produits à radier de la liste des médicaments spécialisés remboursables aux assurés sociaux.

1. — Radiation applicable à partir de la date de parution au *Journal officiel :*

Alphos, poudre.
Antigastrose, poudre (20 sachets de 5 g).
Asepta, collutoire.
Baume dermique Lutsia, pommade.
Benzocol, suppositoires.
Cachets Benzocol.
Calcium français, ampoules buvables (12/2 cm³).
Calcium français, ampoules buvables 5 ml (20).
Calcium français, ampoules buvables 10 ml (20).
Calcium français, ampoules injectables de 5 cc (10).
Calcium français, cachets.
Calcium français, granulé.
Calcium français vitaminé C, comprimés (36).
Carbosol, granulé.
Céfonine, comprimés (10).
Codiopin, sirop (200 cm³).
Codotussyl, dragées (20).
Dulcyo, sirop.
Elastocapsil, emplâtre révulsif adhésif sur tissu élastique.
Fletarhine simple sans éphédrine, gouttes nasales.
Fletarhine à la tyrothricine, gouttes.
Formule Requis, solution.
Garganta à la tyrothricine, solution (30 cc).
Gelo Thyol, pommade.
Gueryderm, pommade.
Hederyl, baume (60 g).
Hépatosedal, granulé.
Hépatosedal, paquets.
Hexagrip vitamine C, cachets.
Magnésie calcobismuthée, poudre
Mentodol, solution.
Mercurochrome 220 HWD, collyre.
Mercurochrome 220 HWD, ovules.
Mercurochrome 220 HWD, pommade ophtalmique 2 p. 100.
Mercurochrome 220 HWD, pommade GM (20 g).
Nuidor, dragées (40).
Peptogenol, cachets.
Plaquenil, comprimés à 200 mg (30).
Pommade Lutsia pour les yeux, pommade.
Régiodine, sirop.
Régiodine Benard, sirop, 250 ml.
Rhino coryse, pilules.
Rhinogénol, pommade.
Saniphédrine, huile.
Saniphédrine, pommade.
Sedosol, pommade.
Sirop Kopé, sirop.
Supporoïdes, suppositoires.
Thyroguine, comprimés.
Tonigadyl, sirop (250 cc).
Urobarine, granulé.
Veinopurol, gouttes.
Vigogénol, granulé.
Vigogénol, liquide.
Vigostérol, granulé.

2. — Radiation applicable six mois après la date de parution au *Journal officiel :*

Alpha chymotrypsine Leurquin, soluté injectable (4 flacons de 5 mg + 4 ampoules solvant).
Bipénicilline 1/3 Libs (400 000 U) flacon + ampoule solvant.
Kalléone retard Paris à la polyvidone, ampoules lyophilisées à 40 UB, 10 amp. + 10 amp. solvant.
Kalléone retard Paris à la polyvidone, ampoules lyophilisées à 40 UB, 30 amp. + 30 amp. solvant.

MINISTERE DU TRAVAIL

Date d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 2 (1er alinéa) du décret n° 61-100 du 25 janvier 1961 pour une union de recouvrement.

Par arrêté en date du 30 juin 1961, la date d'entrée en vigueur des dispositions du premier alinéa de l'article 2 du décret n° 61-100 du 25 janvier 1961 a été fixée au 1er juillet 1961 pour l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Angers, n° 49 U I.

Abrogation de l'arrêté du 12 janvier 1961 portant création d'une union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales pour les départements de l'Ardèche et de la Drôme et créant une union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales dans le département de l'Ardèche.

Le ministre du travail,

Vu le décret n° 60-452 du 12 mai 1960, et notamment l'article 36 ;
Vu l'arrêté du 12 janvier 1961 portant création dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme d'une union de caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales en vue du recouvrement commun des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales,

Arrête :

Art. 1er. — Est abrogé l'arrêté en date du 12 janvier 1961 portant création d'une union des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales des départements de l'Ardèche et de la Drôme en vue du recouvrement commun des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Art. 2. — Dans le département de l'Ardèche, il est créé entre les caisses ci-après :

Caisse primaire de sécurité sociale du haut Vivarais ;
Caisse d'allocations familiales du haut Vivarais ;
Caisse primaire de sécurité sociale de Privas ;
Caisse d'allocations familiales d'Aubenas,

une union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, ayant son siège à Privas, et dont la circonscription est celle du département de l'Ardèche.

Art. 3. — A compter de la date et dans les conditions qui seront fixées par un arrêté du ministre du travail, l'union instituée par l'article 2 du présent arrêté se substituera de plein droit à l'union de recouvrement des caisses du haut Vivarais, à Annonay, à la caisse primaire de sécurité sociale de Privas et à la caisse d'allocations familiales d'Aubenas pour l'ensemble des opérations énumérées par les 1°, 2° et 3° de l'article 36 du décret susvisé du 12 mai 1960.

Art. 4. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1961.

PAUL BACON.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENTS DES DEUX-SÈVRES, DE LA VIENNE ET DE LA CHARENTE-MARITIME

Par arrêté du ministre du travail en date du 6 juillet 1961, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites :

1° Société mutualiste des employés de la caisse primaire de sécurité sociale de la Vienne, n° 86-328, à Poitiers (Vienne) ;
2° Société mutualiste d'entreprise du personnel de la caisse primaire de sécurité sociale, n° 79-349, à Niort (Deux-Sèvres) ;
3° Société mutualiste des personnels de la caisse d'allocations familiales de la Charente-Maritime et de l'U. R. S. A. F., n° 17-742, à la Rochelle (Charente-Maritime),

avec la société mutualiste dite Mutuelle régionale du personnel des organismes de sécurité sociale de la région de Limoges, n° 79-350, à Niort (Deux-Sèvres).

EMPLOIS RESERVES

ANNULATION DE NOMINATION

Ministère des armées.

Par arrêté du 15 juin 1961, la nomination de M. Thouvenot (Jules) à l'emploi de casernier du génie stagiaire dans les services extérieurs du ministère des armées à Versailles (Seine-et-Oise), prononcée en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1re et 2e partie, livre III, titre III, chapitre IV), est rapportée.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET 2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Ordre du jour du mardi 18 juillet 1961.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion en troisième lecture du projet de loi relatif à l'organisation de la région de Paris (n° 1319). (Rapport n° 1372 de M. Fanton au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

2. — Discussion en troisième lecture du projet de loi constitutionnelle portant modification des dispositions de l'article 28 de la Constitution (n° 1095). (Rapport n° 1315 de M. Paul Coste-Floret, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

3. — Discussion du projet de loi (n° 1222) relatif aux dates des élections cantonales et des élections municipales. (Rapport n° 1328 de M. Legaret, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

4. — Discussion du projet de loi adopté par le Sénat (n° 1320) modifiant l'article 19 du code de l'administration communale. (Rapport n° 1367 de M. Le Douarec au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

5. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat (n° 1207), conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer. (Rapport n° 1312 de M. Laurelli au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

6. — Discussion du projet de loi organique adopté par le Sénat (n° 1206) modifiant l'ordonnance n° 58-1065 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition et à la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale et abrogeant l'ordonnance n° 59-225 du 4 février 1959 portant loi organique relative au nombre des députés à l'Assemblée nationale pour les territoires d'outre-mer. (Rapport n° 1309 de M. Laurelli au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat (n° 1204), modifiant l'ordonnance n° 59-227 du 4 février 1959 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale représentant les territoires d'outre-mer, modifiée (Rapport n° 1310 de M. Laurelli au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

8. — Discussion du projet de loi organique, adopté par le Sénat (n° 1205), modifiant en ce qui concerne les territoires d'outre-mer l'ordonnance n° 59-259 du 4 février 1959 complétant et modifiant l'ordonnance n° 58-1097 du 15 novembre 1958 portant loi organique relative à la composition du Sénat et à la durée du mandat des sénateurs. (Rapport n° 1311 de M. Laurelli au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

9. — Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat (n° 1203), modifiant en ce qui concerne les territoires d'outre-mer l'ordonnance n° 59-260 du 4 février 1959 relative à l'élection des sénateurs.

10. — Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat (n° 1258), tendant à améliorer dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane la situation des populations agricoles en modifiant les conditions de l'exploitation agricole et en facilitant l'accession des exploitants à la propriété rurale.

11. — Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat (n° 1289), autorisant, dans les départements d'outre-mer, l'attribution de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité aux personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale. (Rapport n° 1346 de M. Albrand au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

12. — Discussion du projet de loi (n° 1261) relatif au financement du plan d'assainissement de l'industrie cidricole. (Rapport n° 1285 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

13. — Discussion du projet de loi (n° 1327) relatif au régime fiscal de la Corse. (Rapport n° 1347 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.)

14. — Discussion du projet de loi (n° 1224) relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé. (Rapport n° 1352 de M. Carous au nom de la commission spéciale.)

A vingt et une heures trente. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Documents parlementaires mis en distribution le mardi 18 juillet 1961.

N° 1200 rectifié. — Proposition de loi constitutionnelle de M. Mustapha Chelha tendant à reviser la Constitution par l'adjonction d'un titre XI *bis* relatif à l'Algérie (renvoyée à la commission des lois constitutionnelles).

N° 1323. — Projet de loi relatif aux corps militaires de contrôle (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 1324. — Projet de loi autorisant l'approbation d'un échange de lettres relatif à la cession à la République fédérale d'Allemagne d'un immeuble du domaine (renvoyé à la commission des affaires étrangères).

N° 1325. — Projet de loi validant les dispositions des décrets du 1er juin 1956 relatifs à la rémunération des personnels civils et militaires en service sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 1328. — Rapport de M. Legaret, au nom de la commission des lois constitutionnelles, sur le projet de loi relatif aux dates des élections cantonales et des élections municipales.

N° 1332. — Projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à accorder à certaines catégories de travailleurs, obligatoirement affiliées au régime général de la sécurité sociale postérieurement au 1er juillet 1930, la faculté d'opérer des versements de rachat au titre de l'assurance vieillesse (renvoyé à la commission des affaires culturelles).

N° 1336. — Projet de loi, adopté avec modification par le Sénat en deuxième lecture, modifiant et complétant la loi du 17 décembre 1926, déjà modifiée, portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande (renvoyé à la commission des lois constitutionnelles).

N° 1337. — Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux droits d'usage des pêcheurs le long des cours d'eau du domaine public (renvoyé à la commission de la production).

N° 1339. — Rapport de M. Le Theule, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la promotion pour services exceptionnels des officiers de réserve servant en situation d'activité dans les armées de terre et de l'air.

N° 1340. — Rapport de M. Frédéric-Dupont, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant modification de la loi du 13 décembre 1932 sur le recrutement de l'armée de mer et l'organisation de ses réserves.

N° 1341. — Rapport de M. Bignon, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant des admissions sur titres dans le corps des officiers d'administration de l'armement.

N° 1346. — Rapport de M. Albrand, au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant, dans les départements d'outre-mer, l'attribution de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité aux personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale.

N° 1347. — Rapport de M. Marc Jacquet, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au régime fiscal de la Corse.

N° 1348. — Rapport de M. Bourgund, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord de défense conclu le 24 avril 1961 entre les Gouvernements de la République française, de la République de Côte-d'Ivoire, de la République du Dahomey et de la République du Niger.

N° 1349. — Avis de M. Bourgund, au nom de la commission de la défense nationale, sur les projets de loi, adoptés par le Sénat, autorisant la ratification du traité de coopération et l'approbation des accords de coopération conclus le 24 avril 1961 entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements de la République de Côte-d'Ivoire, de la République du Dahomey, de la République de la Haute-Volta et de la République du Niger.

N° 1350. — Rapport de M. Peyret, au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la protection médicale du travail agricole.

N° 1351. — Projet de loi portant ratification du décret du 28 juin 1961 portant modification à la composition, aux dates d'appel et aux obligations d'activité des premier et deuxième contingents 1961 (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 1352. — Rapport de M. Carous, au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé.

N° 1358. — Proposition de loi de M. Jacques Feron tendant à interdire la construction d'immeubles à usage de bureaux dans certaines rues de Paris et dans les grandes villes de France (renvoyée à la commission de la production).

N° 1365. — Rapport de M. Eugène-Claudius Petit, au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative aux modalités de liquidation des retraites complémentaires servies par les organismes professionnels.

N° 1367. — Rapport de M. Le Douarec, au nom de la commission des lois constitutionnelles, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'article 19 du code de l'administration communale.

N° 1372. — Rapport de M. Fanton, au nom de la commission des lois constitutionnelles, sur le projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, relatif à l'organisation de la région de Paris.

Document budgétaire diffusé le lundi 17 juillet 1961.

Projet de loi de finances pour 1962. — Annexe I. — Services votés : Finances et affaires économiques. — I : Charges communes (Dépenses ordinaires) (1) (renvoyé à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Décès d'un député.

Par une communication de M. le ministre d'Etat en date du 17 juillet 1961, M. le président de l'Assemblée nationale a été informé du décès de M. Marcel Oopa, député de la Polynésie française, survenu le 14 juillet 1961.

Remplacement d'un député.

Il résulte d'une communication de M. le ministre d'Etat en date du 17 juillet 1961, faite en application de l'article 32 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958, que M. Marcel Oopa, député de la Polynésie française, décédé le 14 juillet 1961, est remplacé, jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale, par M. John French Mahuru Teariki, élu en même temps que lui à cet effet.

Modifications aux listes des membres des groupes.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS POPULAIRES ET DU CENTRE DÉMOCRATIQUE

(51 membres au lieu de 52.)

Supprimer le nom de M. Oopa.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(43 au lieu de 42.)

Ajouter le nom de M. Teariki.

Convocation de commission.

La **commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République** se réunira le jeudi 20 juillet 1961, à dix heures et à onze heures (7e bureau) :

1° A dix heures.

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 1316) modifiant les articles 1094 et 1098 du code civil relatifs aux donations entre époux ;

Le projet de loi (n° 1299) autorisant la ratification de conventions sur la reconnaissance internationale des droits sur aéronefs ;

La proposition de loi (n° 1264) de M. Collomb prorogeant le maintien dans les lieux de certains clients et locataires des hôtels, pensions de famille et meublés ;

La proposition de loi (n° 1271) de M. J.-P. David réglementant les autorisations de voirie concernant les postes de distribution de carburants.

II. — Eventuellement, examen des amendements au projet de loi (n° 1260) relatif aux droits à pension des fonctionnaires de Tunisie et du Maroc.

III. — Eventuellement, examen de textes en navette.

IV. — Rapport de M. Mignot sur le projet de loi (n° 1185) relatif aux locations nouvelles de locaux à usage commercial ou artisanal et à la construction de tels locaux.

V. — Rapport de M. Feuillard sur le projet de loi (n° 911) rendant applicables aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion certaines dispositions en vigueur dans la métropole concernant la protection des mineurs.

VI. — Suite du rapport de M. Carous sur la proposition de loi (n° 413) de M. Denvers tendant à supprimer le privilège des matelots et pêcheurs de la commune de Fort-Mardyck.

VII. — Rapport de M. André Marie sur la proposition de loi (n° 513) de MM. Collomb et Couion tendant à exclure les fonctionnaires déportés ou internés de la Résistance, les engagés volontaires, les grands mutilés, les veuves de guerre, des mesures de mise à la retraite par anticipation ou d'office ou par dégagement des cadres.

2° A onze heures.

Audition de M. Frey, ministre de l'intérieur, sur les problèmes relevant de son ministère.

Réunion de commissions du mardi 18 juillet 1961.

Commission des finances, de l'économie générale et du plan, à quinze heures. — Local de la commission.

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à dix heures. — Local du 7e bureau.

Commission de la production et des échanges, à onze heures. — Local : salle Colbert.

Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif au droit de préemption dans les zones à urbaniser en priorité et dans les zones d'aménagement différé (n° 1224), à dix heures. — Local n° 250.

SENAT

RÉUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET 2e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Ordre du jour du mardi 18 juillet 1961.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Bernard Chochoy demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques s'il est exact que : 1° malgré toutes les très contestables amputations dont il a été l'objet, le fonds national de solidarité dispose d'un reliquat inutilisé de l'ordre de 400 millions de nouveaux francs (40 milliards d'anciens francs) ; 2° que le Gouvernement a déjà utilisé cette somme, espérant que la manipulation sera sans peine entérinée par sa majorité parlementaire, à d'autres fins que la revalorisation des parcimonieuses allocations aux vieux qui était l'unique objectif du fonds national de solidarité et des ressources dégagées pour l'alimenter (n° 310).

II. — M. Camille Vallin appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie sur l'émotion grandissante qui s'empare du personnel des établissements Philips et Pain-Vermorel, de Villefranche-sur-Saône, à la suite d'informations des plus alarmantes concernant des menaces de licenciements. Il aimerait connaître : 1° s'il est exact que cette société a concédé depuis la fin de mars l'ensemble de ses activités à une société parisienne sous forme de gérance libre ; 2° quelle est la valeur de l'accord de gérance conclu ; 3° s'il n'est pas à craindre que cette opération soit le prélude à la vente du nom et des brevets à d'autres firmes françaises ou étrangères et le premier pas vers une liquidation totale de l'entreprise ; 4° à quelles conclusions a abouti l'enquête ministérielle menée l'an dernier ; 5° quelles mesures ont été prises pour conserver dans le patrimoine national une industrie de renom international ; 6° si les cotisations de sécurité sociale y compris celles prélevées sur le salaire du personnel sont régulièrement versées par la direction de cette entreprise ; 7° quelles mesures il compte prendre pour que de nouveaux licenciements n'aient pas lieu (n° 323).

III. — M. Pierre Garet rappelle à M. le ministre de l'agriculture que notre pays importe à l'heure actuelle en assez grande quantité des chevaux destinés à la boucherie. Mais ces animaux ne peuvent, d'après la réglementation présente, être dirigés que sur des abattoirs reliés au réseau ferré. Ils ne doivent pas être transités par camion après leur dédouanement : il en résulte que certaines populations peuvent bénéficier de ce ravitaillement souvent plus économique, tandis que d'autres n'ont pas le droit d'y prétendre. Il lui demande en conséquence si, au moment où le Gouvernement s'efforce d'essayer d'éviter de nouvelles hausses, il ne serait pas bon d'assouplir la réglementation ci-dessus rappelée qui, pour vouloir uniquement tenir compte de préoccupations sanitaires certainement importantes, n'en aboutit pas moins à paralyser l'action sans cesse et opiniâtrement poursuivie sur les prix (n° 285).

IV. — M. Abel Sempé demande à M. le ministre de l'agriculture les mesures qu'il compte prendre pour hâter l'extension des travaux ruraux d'adduction d'eau et rajuster les tarifs exorbitants qui font l'objet de vives critiques dans les départements ruraux. Il lui demande notamment s'il est envisagé l'institution d'un fonds national de péréquation et d'amortissement des charges des collectivités rurales résultant des travaux d'alimentation en eau et si les ressources de ce fonds seront suffisantes pour alléger convenablement le prix de vente du mètre cube d'eau dans nos campagnes (n° 294).

V. — M. Eugène Romaine expose à M. le ministre de l'agriculture que le régime des importations de porcs a provoqué une baisse subite de 50 F par kilogramme. Ce mécanisme s'est déclenché, de l'avis même des pouvoirs publics, non en raison de la pénurie, mais à la suite d'une hausse artificielle et provoquée qui ne pouvait être soutenue longtemps. En conséquence il lui demande de ne prendre des mesures de régularisation du marché que si le prix plafond est maintenu pendant quinze jours (n° 316).

VI. — M. Yves Estève signale à M. le ministre de l'agriculture que depuis 1948 et à diverses reprises il a attiré l'attention de ses prédécesseurs sur l'importance primordiale de la production et de la commercialisation de la pomme de terre dans l'économie agricole de la Bretagne et la nécessité d'assurer la rentabilité des exploitations familiales, sous peine de perturber gravement la trésorerie de ces dernières ; que les événements récents ont manifestement prouvé que les chutes brutales des cours, notamment pour la variété dite « primeure », atteignant pour la même journée des différences considérables au détriment des producteurs et sans contrepartie pour les consommateurs, risquent de provoquer dans l'avenir des mouvements encore plus graves. Il lui demande s'il ne serait pas opportun d'envisager à bref délai une réglementation de cette culture, sous réserve pour le Gouvernement d'assurer le soutien impératif d'un prix minimum ; et, dans cette éventualité, quelles mesures pourraient être proposées (n° 322).

VII. — M. Bernard Lafay a l'honneur de demander à M. le ministre de l'éducation nationale : 1° le nombre de candidats au baccalauréat — inscrits, reçus à l'écrit, reçus après oral de contrôle et ajournés — pour la session de juin 1961 dans l'académie de Paris et dans le territoire métropolitain, par parties et par séries ; 2° également, pour l'académie de Paris et le territoire métropolitain, le nombre total de membres des jurys — correcteurs et examinateurs — et le nombre total de professeurs enseignant en juin 1961 dans les classes terminales — préparant aux deux parties du baccalauréat — ayant été appelés à faire partie de ces jurys ; 3° si, étant donné l'ampleur des contestations élevées à la suite des résultats de l'écrit dans l'académie de Paris, le nombre d'erreurs relevées au cours du contrôle prescrit, et communiquées à la presse, ne paraît pas abusivement faible ; 4° quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour remédier au malaise créé parmi les candidats au baccalauréat à la suite de faits anormaux — nombreux, publics et n'ayant fait l'objet d'aucun démenti. Pour quels motifs, en particulier, l'administration n'a pas encore fait connaître sa décision d'organiser une session exceptionnelle en septembre ou de mettre en œuvre toute autre mesure susceptible d'assainir le climat et de rétablir la confiance nécessaire entre le corps enseignant, la jeunesse et les familles (n° 326).

VIII. — M. Pierre Marcilhacy demande à M. le ministre de la santé publique et de la population dans quelle mesure le Gouvernement français aide à la construction de l'hôpital de la Cité universitaire ; s'il est exact que la subvention de l'Etat français a été reportée d'exercice et, dans l'affirmative pour quelles raisons cette décision a été prise (n° 329).

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte. [N°s 245 et 274 (1960-1961). — M. André Monteil, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.]

2. — Discussion du projet de loi relatif aux limites d'âge du personnel des cadres militaires féminins. [N°s 295 et 315 (1960-1961). — M. Jacques Ménard, rapporteur de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.]

3. — Discussion en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par le Sénat, rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture, relatif à l'accès des Français musulmans à certains grades de la hiérarchie militaire. [N°s 166, 234, 296 et 311 (1960-1961). — M. Marius Moutet, rapporteur de la commission des affaires étrangères. de la défense et des forces armées.]

4. — Discussion de projet de loi de finances rectificative pour 1961, adopté par l'Assemblée nationale [N°s 308 et 310 (1960-1961). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ; et n° (1960-1961) ; avis de la commission des affaires économiques et du plan. — MM. René Blondelle, Marc Pauzet, Amédée Bouquerel, Jean Errecart et Joseph Yvon, rapporteurs ; et n° (1960-1961) ; avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. — M. , rapporteur.]

Documents mis en distribution le mardi 18 juillet 1961.

N° 301. — Rapport de M. Abel-Durand (au nom de la commission de législation) sur le projet de loi relatif à la cessation des paiements des sociétés coopératives agricoles et des unions de coopératives agricoles.

N° 303. — Rapport d'information de MM. Jean Bertaud, Raymond Brun, Maurice Coutrot, Alfred Dehé, Jacques Gadoin, Yves Hamon, René Jager, Marcel Lebreton, Modeste Legouez et Raymond Pinchard, fait au nom de la commission des affaires économiques et du plan à la suite de la mission effectuée par une délégation de cette commission, sur le développement de la recherche et de l'exploitation du pétrole au Sahara, du 6 au 11 février 1961.

N° 306. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le premier alinéa de l'article 1600 du code général des impôts concernant la contribution pour frais de chambres et bourses de commerce (renvoyée à la commission des finances).

N° 307. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la constitution de l'état civil des Français des départements algériens et des départements des Oasis et de la Saoura qui ont conservé leur statut personnel israélite et à leur accession au statut civil de droit commun (renvoyé à la commission de législation).

N° 308 (1). — Projet de loi de finances rectificative pour 1961, adopté par l'Assemblée nationale (renvoyé à la commission des finances).

N° 309. — Rapport de M. Léon Jozeau-Marigné (au nom de la commission de législation) sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 815, 832 et 866 du code civil, les articles 807 et 808 du code rural et certaines dispositions fiscales.

N° 310 (1). — Rapport de M. Marcel Pellenc (au nom de la commission des finances) sur le projet de loi de finances rectificative pour 1961, adopté par l'Assemblée nationale.

N° 311 (1). — Rapport de M. Marius Moutet (au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées) sur le projet de loi, adopté par le Sénat et rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture, relatif à l'accès des Français musulmans à certains grades de la hiérarchie militaire.

N° 312. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection des animaux (renvoyé à la commission de législation).

N° 313. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, rendant applicables aux territoires d'outre-mer les dispositions de l'ordonnance n° 58-1371 du 29 décembre 1958 sur la protection des installations d'importance vitale (renvoyé à la commission de législation).

N° 314. — Projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 58-998 du 24 octobre 1958 portant loi organique relative aux conditions d'éligibilité et aux incompatibilités parlementaires (renvoyé à la commission de législation).

N° 315 (1). — Rapport de M. Jacques Ménard (au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées) sur le projet de loi relatif aux limites d'âge du personnel des cadres militaires féminins.

N° 316. — Projet de loi relatif au régime de la production et de la distribution de l'énergie dans le département de la Martinique (renvoyé à la commission des affaires économiques).

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 17 juillet 1961.

Convocation de commission.

La *commission des affaires économiques et du plan* se réunira le mardi 18 juillet 1961, à quinze heures (salle n° 265) :

I. — Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 316, session 1960-1961) relatif au régime de la production et de la distribution de l'énergie dans le département de la Martinique.

II. — Questions diverses.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 29 du règlement (vice-présidents du Sénat, présidents des commissions permanentes et présidents des groupes) est convoquée par M. le président pour le jeudi 20 juillet 1961, à quatorze heures trente, au local n° 213.

Réunion de commissions du mardi 18 juillet 1961.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Salle n° 265.

Commission des affaires étrangères, à quatorze heures trente. — Salle n° 216.

Commission des finances, à quatorze heures trente. — Salle n° 131.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Premier ministre.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 10 juillet au 15 juillet 1961 :

I. — Notes et études documentaires.

N° 2793. — Panorama de la presse chinoise continentale durant le troisième trimestre de 1960..... 1,20 NF.

N° 2794. — Discours de N. S. Khrouchtchev au Plenum du comité central du parti communiste de l'Union soviétique (17 janvier 1961)..... 1,60 NF.

N° 2796. — Amendements à la Constitution de l'Inde.... 0,80 NF.

Abonnement : six mois, 57,50 NF ; un an, 108 NF.

II. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse internationale.)

N° 01117. — 1. *Problèmes d'actualité.* — La question allemande.

2. *Textes du jour.* — Communiqué publié à l'issue des entretiens franco-autrichiens (Vienne, 1er juillet 1961).

3. *Faits et opinions.* — Le monde communiste : Les deux piliers du communisme mondial. — L'Albanie : Moscou ou Pékin ?

N° 01118. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le problème de Berlin et les relations Est-Ouest.

2. *Textes du jour.* — Communiqué publié à l'issue de la réunion des chefs d'Etat de l'Union des Etats africains (Ghana, Guinée, Mali) (27 juin 1961).

3. *Faits et opinions.* — Orient-Occident : Le tiers monde et la renaissance économique. — Nasser peut-il se maintenir en Syrie ? — La Syrie et le dirigisme. — Dissensions confessionnelles en Syrie. — Le développement des ressources énergétiques au Pakistan. — Le premier plan sexennal thaïlandais. — Aspects de la Chine communiste.

Le numéro..... 0,75 NF.

Abonnement : six mois (soixante-quinze numéros), 42 NF ; un an (cent cinquante numéros), 78 NF.

III. — Chroniques étrangères.

(La vie politique, économique, sociale et culturelle en Allemagne, Etats-Unis, Espagne, Grande-Bretagne, Italie et U. R. S. S.)

N° 232. — *Espagne.* — Le discours aux Cortes du général Franco. — Intégration et expansion. — Visiteurs allemand et britannique à Madrid.

N° 347. — *Grande-Bretagne.* — La Grande-Bretagne et l'Europe occidentale. — La Rhodésie du Sud. — La foire britannique de Moscou

Le numéro..... 0,70 NF.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères » : six mois, 4 NF ; un an, 7 NF.

Abonnement à l'ensemble des six chroniques : six mois, 20,50 NF ; un an, 39 NF.

IV. — Problèmes économiques.

(Publiés en collaboration avec l'institut national de la statistique et des études économiques.)

1. Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.

2. Notes rapides sur la situation économique. — Marchés mondiaux. — Conjoncture étrangère.

N° 706 du 11 juillet 1961 :

Parmi les articles publiés :

La situation économique en France au printemps de 1961 (*fin*). — Le rôle de la coordination des politiques de conjoncture dans la construction européenne. — La fiscalité considérée comme instrument de politique anticonjoncturelle aux Etats-Unis. — La flotte commerciale soviétique dans le plan septennal. — Le revenu national suisse en 1960.

Notes rapides sur :

Marché des frets. — Transports. — Marchés des matières premières. — Allemagne occidentale. — Italie.

Le numéro..... 0,70 NF.

Abonnement : six mois (vingt-six numéros), 18 NF ; un an (cinquante-deux numéros), 33 NF.

V. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 684 du 15 juillet 1961. — A la rubrique « Variétés statistiques » :

Les résultats du salon des arts ménagers et la conjoncture « hors salon ».

Le numéro..... 1 NF.

Abonnement : un an (cinquante-deux numéros), 16 NF.

VI. — Bibliographie sélective des publications officielles françaises.

(Etablie sous le patronage de la commission interministérielle de documentation.)

Dans chaque numéro :

1. Documents administratifs.

2. Bulletin des sommaires.

N° 15 du 15 juin 1961.

Le numéro..... 0,95 NF.

Abonnement : un an (vingt-quatre numéros), 16,50 NF.

VII. — Bulletin statistique du ministère de la construction (mensuel).

(Statistiques nationales, départementales et internationales.)

Le n° 6 de juin 1961 publie, en outre :

Une étude sur la décentralisation et localisation industrielle (année 1960).

Le numéro..... 5 NF.

Abonnement : un an, 50 NF.

VIII. — Divers.

Cartes géographiques : France économique.

Deux cartes en couleurs sur papier, format : largeur 103 cm × hauteur 65 cm, échelle 1/1.700.000.

N° 90. — V. — Industries diverses. — Prix : 3 NF.
N° 91. — VI. — Industrie du tourisme. — Prix : 3 NF.

Monographies agricoles départementales.

(Editées en collaboration avec le ministère de l'agriculture.) *

Dans chaque monographie sont examinés :

1° Milieu naturel ; 2° milieu humain ; 3° structure foncière ; 4° production agricole ; 5° forêts et produits forestiers ; 6° organisation administrative et professionnelle ; 7° efforts fournis pour améliorer la production.

Chaque étude est complétée par une carte et des tableaux statistiques.

Vient de paraître :

N° 47. — *Le Lot-et-Garonne.*

La monographie, brochée, format 21×27. — Prix : 5,20 NF ; franco : 5,50 NF.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 0,25 NF), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). (C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la vingt-huitième tranche de la loterie nationale 1961.

Le tirage de la vingt-huitième tranche de la loterie nationale 1961 aura lieu le mercredi 19 juillet 1961, à 20 h 15, en présence du public.

Ministère des travaux publics et des transports.

TARIFS DE TRANSPORT

SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de mettre en vigueur le 2 août 1961 un troisième supplément au tarif international pour le transport des groupages de marchandises entre la France et la Belgique.

Ce supplément, qui tient compte de la majoration du 3 juillet 1961 des tarifs marchandises français, est déposé dans les gares intéressées, où le public peut en prendre connaissance.

(*Paris, le* 14 *juillet* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur le 1er août 1961 un tarif international pour le transport des fruits et légumes de l'Italie à destination de la Sarre.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées, où le public peut en prendre connaissance.

(*Paris, le* 7 *juillet* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier la liste spéciale A consignant les mesures prises en application du *littera a* de la disposition complémentaire uniforme (D. C. U.) à l'article 5 de la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemin de fer (C. I. M.), pour tenir compte de la fermeture au trafic du tronçon de ligne Saarlouis-Felsberg-Creutzwald Grube.

LISTE A

Points frontières ouverts seulement au trafic au départ ou à destination de certaines zones frontières.

. . . . . .

4. France-Allemagne (D. B.).

a) Bouzonville-Hemmerdorf (Saar), sous « zones allemandes » :

Remplacer l'indication :

« Ensdorf (Saar) à Creutzwald Grube (entreprises de transport de Saarlouis E. S. C.) »,

Par :

« Ensdorf (Saar) à Saarlouis Kleinb (entreprises de transport du district de Saarlouis E. S. C.).

(*Paris, le* 14 *juillet* 1961.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer à partir du 23 juillet 1961 dans le chapitre 103 du tarif n° 12 un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après :

CHAPITRE 103. — Société nationale des chemins de fer français.

§ V. — Spath-fluor (2371) (applicable jusqu'au 30 juin 1962), en provenance directe d'une carrière, expédié par cette carrière de la gare la desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière ou un port de mer et exporté par ce point frontière ou ce port de mer, par wagon chargé de 20 tonnes ( ) barème 268.

(*Paris, le* 18 *juillet* 1961.)

La Compagnie de chemins de fer départementaux a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation du ministre des travaux publics et des transports une proposition tendant à relever de 2,5 p. 100 les tarifs marchandises et frais accessoires actuellement en vigueur.

Les prix proposés, résultant des dispositions relatées ci-dessus, sont mentionnés dans les tableaux de prix tenus à la disposition du public dans les gares du réseau Vivarais-Lozère.

Sauf avis contraire, les nouveaux tarifs seront mis en application à partir du 1er août 1961.

(*Paris, le* 12 *juillet* 1961.)

2° Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, les prix fixés ci-dessous, compris dans la limite des prix prévus au chapitre 3 du tarif n° 103, seront perçus à partir du 2 août 1961.

Toutes marchandises reprises à l'annexe au tarif n° 103 (*a*).

Relations de Distroff à toutes gares de la Société nationale des chemins de fer français situées à moins de 25 kilomètres.

Conditions de tonnage et prix par tonne à appliquer :

Par groupe d'au moins deux wagons chargés d'un poids correspondant à la condition de tonnage la plus élevée prévue au chapitre 1er du tarif applicable à la marchandise transportée.

Prix prévus sur une distance de 25 kilomètres au chapitre 1er du tarif applicable à la marchandise transportée, réduits d'une somme dont le montant est fixé, par tonne, à :

POUR LES PARCOURS	EN WAGONS des administrations de chemin de fer.	EN WAGONS de particuliers.
	Nouveaux francs.	Nouveaux francs.
Jusqu'à 7 kilomètres	1,43	3,02
De 8 à 10 kilomètres	1,18	2,76
De 11 à 13 kilomètres	0,91	2,51
De 14 à 16 kilomètres	0,67	2,27
De 17 à 19 kilomètres	0,42	2,03
De 20 à 22 kilomètres	0,18	1,79

(*a*) A titre provisoire, les réductions prévues ci-dessus sont remplacées, pour les scories de déphosphoration brutes (tarif n° 22), par les suivantes :

POUR LES PARCOURS	EN WAGONS des administrations de chemin de fer	EN WAGONS de particuliers.
	Nouveaux francs.	Nouveaux francs.
Jusqu'à 7 kilomètres	1,39	2,95
De 8 à 10 kilomètres	1,15	2,69
De 11 à 13 kilomètres	0,89	2,45
De 14 à 16 kilomètres	0,65	2,21
De 17 à 19 kilomètres	0,41	1,98
De 20 à 22 kilomètres	0,18	1,75

Conditions particulières à observer. — Voir les dispositions du tarif n° 103, chapitre 3 (art. 14, 15 et 16). Sauf prorogation, les dispositions ci-dessus ne sont applicables que jusqu'au 31 décembre 1961.

(*Paris, le* 18 *juillet* 1961.)

3° Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Homologations.**

13 *juillet* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 20 juin 1961 tendant à fixer conformément aux dispositions de l'article 11, paragraphe 4 *d*, de la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer (C. I. M.) un délai de transport supplémentaire de quarante-huit heures pour les envois effectués en trafic international, avec lettre de voiture PV, entre le 1er août et le 31 octobre 1961, et acheminés par les points frontières de Comines et d'Halluin. (*Journal officiel* du 20 juin 1961.)

13 *juillet* 1961. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 30 juin 1961 tendant à mettre en vigueur un dix-neuvième supplément au tarif international pour le transport de certaines marchandises entre la France et l'Allemagne (République fédérale) (édition du 1er août 1959). (*Journal officiel* du 4 juillet 1961.)

Homologation accordée à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à partir du 15 juillet 1961.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance de postes d'adjoint des cadres hospitaliers (rédacteur).

Est actuellement vacant un poste d'adjoint des cadres hospitaliers (rédacteur) dans chacun des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ci-après désignés :

Centre hospitalier de Nîmes (Gard).
Hôpital-hospice de Gien (Loiret).
Centre hospitalier régional d'Orléans (Loiret).
Hôpital-hospice de Pontorson (Manche).

Peuvent faire acte de candidature :

1° Les adjoints des cadres hospitaliers (rédacteurs) ayant la qualité de titulaire dans un établissement d'hospitalisation, de soins ou de cure public ;

2° Les agents ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'aptitude prévu à l'article 20 du décret n° 59-707 du 8 juin 1959 (spécialité : Rédacteur).

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation administrative du candidat, doivent être adressées au directeur de l'établissement dans le délai de quinze jours à compter de la publication du présent avis.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour le recrutement de professeurs techniques adjoints du cadre des lycées techniques.

Un concours s'ouvrira à partir du 6 février 1962 pour le recrutement de professeurs techniques adjoints des industries de l'habillement du cadre des lycées techniques.

Les inscriptions seront prises par le recteur de l'académie de Paris, inspection principale de l'enseignement technique, 4, rue du Banquier, Paris (13e).

Le registre des inscriptions sera ouvert le 3 juillet 1961 et clos le 5 janvier 1962, à 18 heures précises.

Crédit foncier de France.

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs techniques.

Un concours pour le recrutement de six rédacteurs techniques attachés au service des actes des prêts fonciers et maritimes aura lieu le lundi 20 novembre 1961.

Les épreuves auront lieu à Paris, au siège de la société.

Ce concours, ouvert aux candidats masculins et féminins, est accessible aux notaires et anciens notaires, aux clercs de notaire titulaires du diplôme de premier clerc, aux clercs de notaire licenciés en droit justifiant de trois années de stage ainsi qu'aux clercs de notaire justifiant de cinq années de stage.

Les candidats doivent être âgés de plus de vingt ans et de moins de trente-deux ans au 1er janvier 1961. Cette limite d'âge est éventuellement prorogée d'une durée égale à la période de maintien sous les drapeaux imposée au-delà de la durée légale du service militaire.

La liste des inscriptions sera close le 6 novembre 1961.

Renseignements complémentaires et documentation peuvent être obtenus au Crédit foncier de France, service du personnel, 48, rue Cambon, à Paris (1er). (Tél. RIChelieu 42-70, poste 167.)

Les abonnements au *Journal officiel* partent du 1er de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels.
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours cotés en Bourse.	PAYS	DEVISES	PARITÉ	COURS LIMITES (1)		COURS EXTRÊMES cotés à la Bourse du 17 juillet 1961.	
4,9005	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,90025	4,9000
4,7485	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,7415	4,7365
2,310	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	.....	.....
39,17	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
123,210	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	123,4265	121,590	125,290	123,175	123,120
18,985	Autriche	100 schilling.	18,93869	18,7025	19,2790	18,988	18,978
9,8410	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8480	9,8425
70,520	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	70,690	70,635
13,6430	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,6500	13,6445
7,9000	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,8985	7,8935
68,240	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,300	68,240
136,425	Pays-Bas	100 florins.	136,3828	134,339	138,455	136,405	136,355
17,030	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,025	17,005
94,860	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,815	94,760
113,580	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,580	113,525
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1	dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100	francs C. F. A.	2
Tunisie	1	dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100	francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.

Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 26, RUE FEYDEAU, PARIS

Téléphone GUT 18-72 — Compte chèque postal : 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE DES CIMENTS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 NF

SIÈGE SOCIAL : GUERVILLE (SEINE-ET-OISE)

R. C. : Pontoise n° 59-B 88.

Obligations 4 0/0 août 1942 de 50 NF.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 245 obligations sorties au septième tirage (19e amortissement) effectué le 6 juillet 1961 ;

2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
5.001 à 5.005	10/8/1961	6.556 à 6.560	10/8/1960
5.066 à 5.070	» 1961	6.566 à 6.570	» 1961
5.081 à 5.085	» 1961	6.686 à 6.690	» 1961
5.106 à 5.110	» 1961	6.761 à 6.765	» 1960
5.196 à 5.200	» 1960	6.861 à 6.865	» 1959
5.201 à 5.205	» 1961	6.926 à 6.930	» 1960
5.206 à 5.210	» 1961	6.941 à 6.945	» 1960
5.226 à 5.230	» 1961	7.066 à 7.070	» 1960
5.241 à 5.245	» 1960	7.071 à 7.075	» 1960
5.246 à 5.250	» 1960	7.081 à 7.085	» 1960
5.271 à 5.275	» 1961	7.186 à 7.190	» 1961
5.281 à 5.285	» 1960	7.206 à 7.210	» 1960
5.306 à 5.310	» 1961	7.211 à 7.215	» 1960
5.316 à 5.320	» 1961	7.216 à 7.220	» 1961
5.356 à 5.360	» 1961	7.221 à 7.225	» 1960
5.431 à 5.435	» 1960	7.276 à 7.280	» 1959
5.466 à 5.470	» 1961	7.306 à 7.310	» 1960
5.486 à 5.490	» 1961	7.326 à 7.330	» 1960
5.501 à 5.505	» 1960	7.331 à 7.335	» 1961
5.516 à 5.520	» 1961	7.356 à 7.360	» 1961
5.531 à 5.535	» 1960	7.376 à 7.380	» 1960
5.681 à 5.685	» 1961	7.401 à 7.405	» 1961
5.716 à 5.720	» 1960	7.411 à 7.415	» 1961
5.726 à 5.730	» 1961	7.431 à 7.435	» 1960
5.746 à 5.750	» 1961	7.466 à 7.470	» 1961
5.906 à 5.910	» 1961	7.521 à 7.525	» 1961
5.911 à 5.915	» 1961	7.526 à 7.530	» 1961
5.916 à 5.920	» 1960	7.556 à 7.560	» 1961
5.921 à 5.925	» 1960	7.581 à 7.585	» 1961
5.956 à 5.960	» 1961	7.596 à 7.600	» 1960
5.976 à 5.980	» 1960	7.601 à 7.605	» 1961
5.981 à 5.985	» 1961	7.611 à 7.615	» 1961
5.991 à 5.995	» 1961	7.631 à 7.635	» 1960
6.036 à 6.040	» 1961	7.681 à 7.685	» 1961
6.131 à 6.135	» 1961	7.691 à 7.695	» 1960
6.186 à 6.190	» 1960	7.706 à 7.710	» 1959
6.196 à 6.200	» 1960	7.766 à 7.770	» 1959
6.206 à 6.210	» 1960	7.771 à 7.775	» 1960
6.211 à 6.215	» 1960	7.801 à 7.805	» 1960
6.221 à 6.225	» 1959	7.806 à 7.810	» 1960
6.251 à 6.255	» 1961	7.811 à 7.815	» 1961
6.266 à 6.270	» 1960	7.821 à 7.825	» 1961
6.306 à 6.310	» 1961	7.846 à 7.850	» 1961
6.311 à 6.315	» 1960	7.896 à 7.900	» 1958
6.391 à 6.395	» 1960	7.911 à 7.915	» 1961
6.406 à 6.410	» 1961	7.921 à 7.925	» 1960
6.421 à 6.425	» 1960	7.971 à 7.975	» 1961
6.506 à 6.510	» 1960	7.976 à 7.980	» 1961
		8.006 à 8.010	10/8/1960
		8.046 à 8.050	» 1960
		8.051 à 8.055	» 1961
		8.086 à 8.090	» 1959
		8.091 à 8.095	» 1959
		8.156 à 8.160	» 1961
		8.206 à 8.210	» 1960
		8.211 à 8.215	» 1961
		8.231 à 8.235	» 1961
		8.236 à 8.240	» 1960
		8.251 à 8.255	» 1960
		8.266 à 8.270	» 1961
		8.281 à 8.285	10/8/1961
		8.286 à 8.290	» 1959
		8.306 à 8.310	» 1961
		8.321 à 8.325	» 1961
		8.346 à 8.350	» 1961
		8.371 à 8.375	» 1960
		8.401 à 8.405	» 1961
		8.406 à 8.410	» 1961
		8.426 à 8.430	» 1961
		8.431 à 8.435	» 1960
		8.451 à 8.455	» 1960

DOCKS DE NEVERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.359.600 NF

SIÈGE SOCIAL : 4, RUE DES DOCKS, NEVERS (NIÈVRE)

R. C. : Nevers n° 54-B 36.

Obligations 6 0/0 1948 de 50 NF.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 62 obligations sorties au septième tirage (13e amortissement) effectué le 7 juillet 1961 (47 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;

2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
7 à 91	15 août 1961	1.016 à 1.073	15 août 1959
187 à 233	15 août 1958	1.368 à 1.540	15 août 1960
234 à 267	15 août 1956	1.633 à 1.666	15 août 1957
268 à 308	15 août 1958	1.980 à 2.000	15 août 1961

FORGES ET ATELIERS DE MEUDON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.800.000 NF -

SIÈGE SOCIAL : 12, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)

R. C. : Seine 79114.

Obligations 4 0/0 1945 et 5 1/2 0/0 1947.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 et 5 1/2 0/0 1947 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'était réservée à l'émission, a décidé de procéder au remboursement anticipé desdits emprunts.

Les obligations 4 0/0 1945 encore en circulation au 5 août 1961 seront remboursées par anticipation à leur valeur nominale, soit 50 NF, augmentée du montant du coupon n° 16, de 2 NF, venant à échéance à cette date.

Les obligations 5 1/2 0/0 1947 encore en circulation au 1er septembre 1961 seront remboursées par anticipation à leur valeur nominale, soit 50 NF, augmentée du montant du coupon n° 14, de 2,75 NF, venant à échéance à cette date.

BILANS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 30 avril 1961.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France							10.002.246,26
Portefeuille des effets							861.380.712,74
Portefeuille des titres							100.630.533,93
Avances sur dépôts de titres							407.421,68
Correspondants							452.622.895,84
Fonds national d'amélioration de l'habitat. — Effets et valeurs en dépôt							172.146.430,36
Emprunteurs. Prêts fonciers. Ordinaires (1)	Sur obligations	534.039.054,30					
	Sur avance de l'Etat	2.106.725,10		836.482.607,58 (1)			
	Sur capital social et réserves	37.828,18					
	(1) Dont 23.829.051 NF à l'état d'actes conditionnels.				541.666.287,58		
	Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées)			5.182.680			
Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant				15.979.180			
Réparation de dommages de guerre				45.288.816,63	68.986.653,32		
Court terme				7.718.656,69 (2)			
(2) Dont 628.500 NF à l'état d'actes conditionnels.							
Amélioration de l'habitat	Prêts directs			13.281.684,03			
	Dont 88.670 NF à l'état d'actes conditionnels.				19.266.086,38	16.571.822.492,62	
	Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs			5.981.402,35			
Spéciaux construction. Directs. Métropole	Logements ordinaires	3.317.670.068,57					
	Logements économiques et familiaux	2.492.222.822,92	5.809.892.891,49 (3)				
(3) Dont 64.163.525 NF à l'état d'actes conditionnels.				3.984.981.430,34			
Afrique du Nord			175.088.538,85		15.941.903.466,34		18.941.965.535,68
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées)	Logements ordinaires		3.339.862.069				
	Logements économiques et familiaux		6.617.059.967	9.956.922.036			
Opérations diverses sur fonds de développement économique et social						193.601.180,20	
Prêts maritimes et fluviaux						3.135.686,61	
Prêts aux collectivités publiques	Sur obligations				1.717.562.877,09		
	Sur avance de l'Etat				9.356.576,76		
	Sur fonds de développement économique et social				415.229.644,33	2.476.406.175,25	
	Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses				34.257.076,87		
Débiteurs divers							111.182.159,01
Comptes d'ordre et divers							215.871.123,76
Immeubles							56.643.769,83
Résultats							»
							20.928.872.829,09

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants						97.223.909,37
Correspondants						295.451.894,87
Fonds national d'amélioration de l'habitat	Compte des départements				131.000.866,29	179.181.219,37
	Réserves				48.180.353,08	
Fonds forestier national						2.711.604,84
Versements différés. Sur prêts fonciers. Autres que les prêts spéciaux construction	Réalisés et en réalisation		2.577.758,31			
	A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs)		36.010.303,35	39.588.061,66		
Spéciaux construction	Réalisés et en réalisation		101.811.794,18		10.162.485.416,84	
	A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs)		10.021.085.561	10.122.897.355,18		10.183.552.866,84
Sur prêts aux collectivités publiques					21.067.450	
Fonds de garantie des prêts spéciaux à la construction						85.270.399,81
Trésor public : son compte avance de 30.000.000 NF (convention du 3 décembre 1936)						11.536.286,23
Trésor public (section algérienne) : son compte avances						98.485.870,31
Trésor chérifien : son compte avances						21.790.563,54
Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme						4.333.554.418,13
Fonds de développement économique et social						620.995.438,92
Obligations foncières	Montant au pair en circulation				2.064.840.745	
	A déduire : primes à amortir				34.950.365,23	2.029.890.379,77
Obligations communales	Montant au pair en circulation				1.900.961.102,50	
	A déduire : primes à amortir				15.481.663,52	1.885.479.438,98
Bons à lots en circulation						16.172.417,81
Obligations et bons à lots à rembourser : intérêts, lots et dividendes échus à payer						64.265.485,72
Créditeurs divers						167.364.347,94
Comptes d'ordre et divers						537.923.697,93
Provisions pour l'amortissement des emprunts						70.288.359,69
Réserves et provisions diverses						164.735.159,02
Capital social						63.000.000
Résultats						»
						20.928.872.829,09

HORS BILAN

I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	NF	1.743.374.891,71
II. — Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France		8.951.281.862,40

(Dont 8.368.948.835 NF d'effets du Sous-Comptoir pour lesquels l'engagement de consolidation en prêts est inscrit au bilan.)

Certifié conforme aux écritures : *Le Gouverneur*, ADÉODAT BOISSARD.

L'AIGLE

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Société anonyme au capital de 7 millions de nouveaux francs.

FONDEE EN 1843

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Siège social: 44, rue de Châteaudun, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 54-B 6384.

ETAT A-1 **Bilan au 31 décembre 1960.**

ACTIF

Placements:		
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger...	589.117,03	
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
1. — Valeurs représentant des engagements ... 25.821.713,48		
2. — Autres valeurs 1.910.101,67	27.731.815,15	
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurance.....	731.613,47	29.055.575,65
VI. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société.		810.791,29
VII. — Autres valeurs détenues par la société..		6.839,06
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
a) Valeurs		
Appartenant à la société 1.694.882,14		
Fournies par les réassureurs 14.499,01	1.709.381,15	
b) Espèces	14.813.812,40	16.523.193,55
Espèces en caisse au siège social.....		43.972,62
Banques, chèques postaux.....		2.493.853,86
Compte courant au Trésor		1.293.737,04
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers		
a) Espèces en caisse dans les agences	1.430.155,67	
d) Primes à recevoir: quittances de moins de trois mois de date.....	1.264.026,96	
e) Primes à recevoir: quittances de plus de trois mois de date.....	1.247.286,93	
g) Autres créances sur les agents et courtiers.....	693.820,28	4.635.289,84
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires		417.258,21
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		2.071.338,22
Réserve pour risques en cours à la charge des cessionnaires		1.887.044,12
Réserve pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires		64.784,50
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires		1.418.899,20
Réserve pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires		1.020.190,10
Créances diverses:		
Créances immédiatement exigibles.	224.853,03	
Débiteurs divers.....	439.790,60	664.643,63
Intérêts échus et non recouvrés.....		41.022,27
Total		62.451.433,16

PASSIF

Capital social.....		7.000.000 »
Réserve pour éventualités		2.852.171,79
Réserve de réinvestissements (art. 40, C. G. I.).....		515.312,21
Réserve de garantie:		
France et Algérie.....	1.140.000 »	
Maroc	9.981,35	1.149.981,35
Réserve pour cautionnements		344.300 »
Réserve spéciale de réévaluation 1960:		
a) Valeurs mobilières.....		1.017.933,72
Engagements de la société envers les assurés:		
2 — Opérations d'assurance directe, réassurances non déduites		
a) Réserve pour risques en cours	8.508.387,33	
b) Réserve pour sinistres restant à payer.....	2.961.419,53	
3. — Acceptations en réassurances, rétrocessions non déduites		
a) Réserve pour risques en cours	1.149.159,92	
b) Réserve pour sinistres restant à payer.....	13.978.784,43	
c) Réserve mathématique.....	18.437,91	
d) Autres réserves techniques..	289.214,14	29.905.403,26
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles:		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	3.597.785,49	
b) Dettes immédiatement exigibles.	1.034.707,55	4.632.493,04
Dettes pour dépôts de garantie des agents et des tiers autres que des cessionnaires:		
a) Dépôts de garantie en espèces...	13.562,03	
b) Dépôt de garantie en valeurs mobilières	6.839,06	20.401,09
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société.....		106.118,29
Dettes envers les agents et courtiers et commissions sur primes à recevoir.....		726.930,74
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	6.077.185,09	
b) Valeurs mobilières.....	825.290,30	6.902.475,39
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires.....		801.075,76
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		2.263.447,95
Revenus perçus d'avance.....		1.071,29
Dettes diverses.....		5.397,34
Provision pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées		2.122.863,86
Provision pour fluctuation de change		298.598,20
Autres provisions pour annulation éventuelle de créance et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif ou de passif		
Provision pour créances douteuses.	117.892,67	
Provision pour fluctuation des valeurs	296.555,12	414.447,79
Autres éléments de passif.....		26.901,50
Résultats:		
Excédents de recettes reportés des exercices antérieurs	12.031,77	
Excédents de recette de l'exercice.	1.331.776,82	1.343.808,59
Total		62.451.433,16

ÉTAT A-2

Etat détaillé des profits et pertes de la société pour l'exercice 1960.

DEBIT

Résultats des opérations d'assurances.

Sinistres payés		13.865.203,13
Commissions échues		9.310.259,91
Primes cedées en réassurance		5.302.628,78
Frais généraux		3.435.222,05
Impôts à la charge de la société		1.923.607,51
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites)		
a) Risques en cours	12.657.547,25	
b) Sinistres à payer	16.940.203,96	
c) Autres réserves techniques	307.652,05	
		29.905.403,26
Provision pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice		2.122.863,86
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs		
a) Risques en cours: 1.237.336,16 + 136,74 = 1.237.472,90		
b) Sinistres à payer: 2.816.703,50 — 2.612,98 = 2.814.090,52		
		4.051.563,42
Réserves techniques versées aux réassureurs dans l'exercice		2.171.153,17
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs		142,329 »
Autres éléments de débit imputables aux catégories		67.968,16
Total		72.298.202,28

Gestion générale.

Frais sur augmentation du capital social		219,78
Impôts de gestion générale		300.800,10
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières		3.393,76
Moins-value par estimation de valeurs au 31 décembre de l'exercice		298.563,80
Moins-value par estimation de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants au 31 décembre de l'exercice		125.245,64
Report de la plus-value par estimation de créance pour valeurs remises aux cédants au 31 décembre de l'exercice précédent: Plus-value — Change — 252.166,12 + 13,16 =		252.179,28
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		40.078,29
Pertes sur réalisation de monnaies étrangères		86,26
Impôts et taxes sur primes d'assurances		
a) Versés	2.478.656,11	
b) Dus	1.907.437,03	
		4.386.093,14
Provision pour complément aléatoire de traitements et charges		193.284 »
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel et des agents		8.469,63
Amortissement réglementaire des immeubles		5.052,54
Autres amortissements		47.579,53

CREDIT

Résultats des opérations d'assurances.

Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations		30.897.608,88
Part des réassureurs dans les sinistres payés		2.842.850,50
Recours et sauvetages sur sinistres		157.709,75
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurance sur la vie		764,70
Reserves techniques au 31 décembre de l'exercice à la charge des réassureurs:		
a) Risques en cours	1.951.828,62	
b) Sinistres à payer	2.439.089,30	
		4.390.917,92
Réserves techniques reçues des réassureurs dans l'exercice		7.754.612,33
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites): Réserve — Change — Ensemble —		
a) Risques en cours 11.006.408,29 — 13.512,70 = 10.992.895,59		
b) Sinistres à payer 12.696.598,86 — 31.394,70 = 12.665.204,16		
c) Autres réserves techniques: 17.407,08 — = 17.407,08		
		23.675.306,83
Provision pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre de l'exercice précédent: Provision — Change — 1.887.555,01 + 457,18 =		1.888.012,19
Autres éléments de crédit imputables aux catégories		
Commissions reçues des réassureurs	1.847.986,84	
Autres éléments de crédit	114.467,13	
		1.962.453,97
Total		73.570.434,37

Solde créditeur: 1.272.232,09.

Gestion générale.

Revenu des valeurs mobilières		1.201.189,11
Revenu des immeubles		44.205,24
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières		486.335,47
Report de la moins-value par estimation des valeurs au 31 décembre de l'exercice précédent: Moins-value — Change — 100.859,17 + 61,27 =		100.920,74
Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		184.500,80
Report de la moins-value par estimation des valeurs remises aux cédants au 31 décembre de l'exercice précédent: Moins-value — Change — 86.017,45 + 18,77 =		86.036,22
Plus-value de l'exercice par estimation de valeurs remises aux cédants		278.977,30
Plus-value sur conversion de monnaies étrangères		59.019,86
Bénéfice sur réalisation de monnaies étrangères		427,62
Revenus, intérêts et bénéfices divers		23.971,70
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes		4.385.382,91
Liquidation du complément aléatoire de traitements de l'exercice précédent:		
Part attribuée par les compagnies du groupe et provision pour charges	163.469,68	
Versé y compris les charges	— 162.915,54	
		554,14

DEBIT (suite).		
3e PARTIE. — *Gestion générale* (suite).		
Réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice:		
Réserve de réinvestissements (art. 40, C. G. I.)	515.312,21	
Réserve de garantie	1.149.981,35	
Réserve pour cautionnements	341.300 »	
Réserve spéciale de réévaluation 1960	1.017.933,72	
Provision pour fluctuation de change sur devises étrangères	298.598,20	
Provision pour créances douteuses	117.892,67	
Provision pour fluctuation des valeurs	296.555,12	
		3.740.573,27
Autres éléments de débit		700.754,61
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurance sur la vie		761,70
Intérêts débiteurs		29.870,52
Intérêts au parts bénéficiaires (minimum garanti 3 p. 100)		27.543,38
Total de la gestion générale.	10.160.519,53	
Solde créditeur		1.313.808,59
Total général		83.802.560,40

CREDIT (suite).		
3e PARTIE — *Gestion générale* (suite).		
Report des réserves ou provisions au 31 décembre de l'exercice précédent		
Réserve de réinvestissements (art. 40, C. G. I.)	225.068,49	
Réserve de garantie	1.149.780,95	
Réserve pour cautionnements: Réserve 230.133,90 + Change 300 » =	230.433,90	
Provision pour fluctuation de change sur monnaies étrangères	279.315,27	
Provision pour créances douteuses	127.329,09	
Provision pour fluctuation des valeurs: Provision 269.743,91 + Change 13,16 =	269.757,10	
		2.281.684,80
Plus-value résultant de la revision de bilan 1960		1.017.933,72
Autres éléments de crédit		65.954,63
Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs: 11.743,75 + 288,02 =		12.031,77
Solde créditeur: 71.576,50		
Total de la gestion générale.	10.232.126,03	
Total général		83.802.560,40

Répartition du solde créditeur.

Complément aux parts bénéficiaires pour porter l'intérêt à 8,25 p. 100	48.219,41
Dividende aux actions	300.000 »
Réserve de garantie	260.000 »
Réserve pour éventualités	718.528,21
Report à nouveau	17.061,27
	1.313.808,59

ETAT A-5 **Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières au 31 décembre 1960.**

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-2° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger.				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	590.895,27	590.895,27	617.274,40	589.117,03
IV. — Valeurs n'ayant aucune affectation spéciale.				
A. — Valeurs visées à l'article 154 du décret	25.066.987,60	25.066.987,60	33.863.341,30	24.888.114,74
C. — Valeurs visées à l'article 164 du décret	1.026.076,16	1.026.076,16	1.091.033,91	933.598,74
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats	26.093.063,76	26.093.063,76	34.954.375,21	25.821.713,48
D. — Valeurs visées à l'article 163 du décret	1.953.457,60	1.953.457,60	1.955.749,67	1.910.101,67
Total	28.046.521,36	28.046.521,36	36.910.124,88	27.731.815,15
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurance				
a) Valeurs de l'article 154 du décret	735.024,30	735.024,30	969.430,80	734.643,47
VI. — Valeurs remises par les réassureurs immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:				
a) Valeurs visées à l'article 154 du décret	657.910,70	657.910,70	657.910,70	657.910,70
b) Autres valeurs	152.880,59	152.880,59	152.880,59	152.880,59
VII. — Autres valeurs détenues par la société	6.839,06	6.839,06	6.839,06	6.839,06
Total général	30.190.071,28	30.190.071,28	39.311.460,43	29.873.206 »
Totaux partiels:				
1. Valeurs de l'article 154 IV A + V*a* + VI*a*)	26.459.922,60	26.459.922,60	35.490.682,80	26.280.608,91
3. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 171 du 30 décembre 1938 (II *a* + IV A + IV C + IV D + V)	29.372.440,93	29.372.440,93	38.496.830,08	29.055.575,65
4. Total des immeubles	1.011.123,50	1.011.123,50	992.822,02	992.822,02
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues)	28.023.477,77	28.023.477,77	37.166.168,40	27.724.913,97
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières	337.839,66	337.839,66	337.839,66	337.839,66
8. Total 4 + 6 + 7	29.372.440,93	29.372.440,93	38.496.830,08	29.055.575,65

L'AIGLE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ET TOUS RISQUES

ENTREPRISE PRIVEE REGIE PAR LE DECRET-LOI DU 14 JUIN 1938

FONDEE EN 1921

CAPITAL SOCIAL : 4.500.000 NOUVEAUX FRANCS (ENTIEREMENT VERSES)

R. C. : Seine n° 54-B 6383

Siège social : 44, rue de Châteaudun, PARIS

ETAT A 1

Bilan au 31 décembre 1960.

ACTIF

Placements :		
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations	742.113,49	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	439.343,12	
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail (art. 153 du décret du 30 décembre 1938) :		
1. Valeurs mobilières amortissables de l'Etat français, garanties par l'Etat français ou assimilées, admises sans limitation.. 5.609.311,20		
2. Autres valeurs..... 919.872,99		
	6.529.184,19	
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale :		
1. Valeurs représentant des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats 75.557.047,12		
2. Autres valeurs..... 6.463.815,41		
	82.020.862,53	
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances	1.035.969,96	
		90.767.473,29
VI. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société		1.260.661,55
Créances et espèces :		
1. Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants et rétrocédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées :		
a) Valeurs 231.855,79		
b) Espèces 4.396.968,49		
	4.627.824,28	
4. Espèces en caisse au siège social		53.383,71
5. Banques, chèques postaux		5.143.424,79
6. Compte courant au Trésor		1.037.163,38
7. Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers		
a) Espèces en caisse dans les agences 6.882.663,14		
b) Primes acquises à l'exercice et non émises 2.676.736,99		
d) Primes à recevoir : quittances de moins de trois mois de date. 4.532.572,61		
e) Primes à recevoir : quittances de plus de trois mois de date.. 1.157.042,41		
f) Primes contentieuses 713.329,49		
	9.079.681,53	
		15.962.344,67

PASSIF

Capital social			4.500.000 »
Réserves et engagements réglementés :			
I. — Réserves diverses :			
1. Réserves de réinvestissement et d'amortissement (art. 39 et 40 C. G. I.)			3.206.842,39
2. Réserve de garantie			703.473,62
3. Réserve pour cautionnements			1.203.595 »
4. Réserve spéciale de réévaluation :			
1951 sur valeurs	935,25		
1951 sur immeubles	104.216,47		
1958 sur immeubles	201.681,03		
1959 sur valeurs	700.683,11		
		1.007.515,86	
II. — Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances (réserves techniques) (art. 149, 1°, du décret du 30 décembre 1938)			
1. Gestion spéciale des rentes accidents du travail (réassurances non déduites) :			
Métropole et Algérie :			
a) Réserves mathématiques	6.111.673,38		
b) Réserves de capitalisation	41.338,09		
c) Autres réserves techniques	426.731,58		
		6.582.743,05	
Etranger :			
a) Réserves mathématiques	841.096,78		
b) Réserves de capitalisation	8.808,69		
c) Autres réserves techniques	36.993,69		
		886.899,16	
			7.469.642,21
2. Opérations d'assurances directes (réassurances non déduites) :			
a) Réserve pour risques en cours.	18.717.120,74		
b) Réserve pour sinistres à payer.	68.507.230,61		
c) Autres réserves mathématiques	2.553.381,03		
d) Autres réserves techniques...	689.572,21		
			90.467.304,59
3. Acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites) :			
a) Réserve pour risques en cours.	873.8 6,38		
b) Réserve pour sinistres à payer.	2.845.637,74		
			3.719.444,12
III. — Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art 149, 2°, du décret du 30 décembre 1938) :			
1. Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	2.892.886,09		
2. Dettes immédiatement exigibles.	3.561.435,23		
			6.454.321,32
IV. — Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret du 30 décembre 1938) :			
1. Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces			220.475,11
VI. — Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société (art 149, 5°, du décret du 30 décembre 1938)			88.046,80

ACTIF (suite)		
8. Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires		4.900.394,08
9. Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		1.301.695,30
Réserves techniques		
1. Réserve pour risques en cours à la charge des cessionnaires		2.611.732,07
2. Réserve pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires		11.831,72
3. Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires		15.329.149,59
4. Réserve pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires		119.506,28
5. Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires		271.847,39
6. Réserve pour annulation de primes à la charge des cessionnaires		166.171,82
Divers:		
Créances diverses		
Immédiatement exigibles	974.759,66	
Débiteurs divers	1.286.883,82	
		2.261.643,48
Intérêts échus et non recouvrés et loyers à recevoir		347.453,17
Recours restant à encaisser		178.508,57
Autres éléments d'actif		1.797.173,94
Total		148.152.383,08

PASSIF suite		
Dettes et provisions diverses		
1 Dettes envers les agents et courtiers		4.591.185,64
3. Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées.		
a) Espèces	14.207.007,41	
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	1.260.661,55	
		15.467.668,96
4 Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		3.078.021,31
5. Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		1.193.959,86
7. Dettes diverses créditeurs divers		1.013.918,44
9 Provisions pour annulations de primes et frais de recouvrement de primes arriérées		1.321.518,12
10. Autres provisions affectées aux diverses catégories d'assurances		1.029.855,83
11. Provision pour fluctuation de change sur devises étrangères		136.237,51
12. Autres réserves ou provisions pour diminution éventuelle des valeurs d'actif:		
a) Provision pour fluctuations de valeurs	26.820,00	
b) Provision pour créances douteuses	300.000,00	
c) Provision pour amortissements	761.770,10	
		1.088.590,10
Intérêts minimum aux porteurs de parts bénéficiaires		5.549,66
Résultats:		
Excédents de recettes reportés des exercices antérieurs	6.204,41	
Excédents de recettes de l'exercice	179.012,22	
		185.216,63
Total		148.152.383,08

ETAT A 2 **Etat détaillé des profits et pertes de la société pour l'exercice 1960.**

DEBIT				CREDIT			
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*				1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances*			
Sinistres payés			32.920.467,11	Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations			61.963.189,70
Participation des assurés aux bénéfices			201.319,73	Primes acquises à l'exercice et non émises			2.676.737,00
Commissions échues			13.427.938,24	Part des réassureurs dans les sinistres payés			8.320.085,85
Primes cédées en réassurances ou rétrocédées			12.414.440,43	Recours et sauvetages sur sinistres			1.135.405,22
Réserves techniques au 31 décembre 1960 (réassurances non déduites):				Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurances sur la vie			7.266,66
a) Risques en cours			19.590.927,12	Réserves techniques au 31 décembre 1960 à la charge des réassureurs:			
b) Sinistres à payer			71.352.868,35	*a*) Risques en cours			2.626.563,79
c) Autres réserves techniques			689.572,21	*b*) Sinistres à payer			15.448.655,87
Réserves pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1960			1.321.518,12	*c*) Autres réserves techniques			271.847,39
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre 1960			1.029.855,83	Réserves pour annulation de primes au 31 décembre 1960 à la charge des réassureurs			166.171,82
Réserves techniques au 31 décembre 1959 à la charge des réassureurs:	Réserves	Change		Réserves techniques au 31 décembre 1959 (réassurances non déduites):	Réserves	Change	
	—	—			—	—	
a) Risques en cours	1.149.921,54	+ 181,41	1.150.102,95	*a*) Risques en cours	15.430.043,10	+ 6.867,95	15.436.911,05
b) Sinistres à payer	13.400.817,04	— 5.919,18	13.394.897,86	*b*) Sinistres à payer	68.122.907,17	+ 8.430,73	68.131.337,90
c) Autres réserves techniques	93.011,75	—	93.011,75	*c*) Autres réserves techniques	600.592,34	—	600.592,34
Réserve pour annulation de primes au 31 décembre 1959 à la charge des réassureurs			39.750,00	Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1959	846.679,96	+ 160,00	846.839,96
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs			3.382.176,94	Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre 1959	967.055,13	+ 1.143,12	968.198,25
Autres éléments de débit imputables aux catégories:				Autres éléments de crédit imputables aux catégories:			
Réserves cédées en cours d'exercice			8.218.285,71	Commissions reçues des réassureurs			3.500.061,99
Autres éléments			778.659,39	Réserves reçues dans l'exercice			4.253.957,71
Frais généraux			7.379.607,15	Autres éléments			1.018.931,77
Impôts à la charge de la société			667.384,09	Portion de frais généraux à la charge de la gestion des rentes			40.988,36
Solde débiteur			339.040,38				
Total des opérations d'assurances			187.752.783,01	Total des opérations d'assurances			187.413.742,63

DEBIT (*suite*)

2e Partie. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes*

A — Rentes Accidents du travail.

Arrérages de rentes payés G. S.		589.602,21
Frais généraux G. S.		29.480,11
Capitaux constitutifs sortis:		
a) Par suite de rachats		39.078,04
b) Par suite de revisions		87.747,62
Moins-values par estimation de valeurs G. S. au 31 décembre 1960		8,33
Pertes sur réalisations de valeurs G. S.		303,96
Réserves au 31 décembre 1960:		
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise:		
Réserves mathématiques		6.955.770,16
Réserve de capitalisation		50.146,78
Autres réserves techniques		463.725,27
Autres éléments de débit imputables à la G. S.		51.221,26
Total de la gestion spéciale des rentes accidents du travail		8.267.083,71

B. — Autres rentes.

Arrérages de rentes payés		230.165,07
Frais généraux		11.508,25
Capitaux constitutifs sortis par suite de révisions		92.350,75
Réserves au 31 décembre de l'exercice:		
Réserves mathématiques		2.353.381,03
Autres éléments de débit		13.752,63
Total de la gestion « autres rentes »		2.901.157,73

3e Partie — *Gestion générale*

Pertes sur réalisation de valeurs mobilières		77.817,59
Moins-values par estimation de valeurs		491.624,50
Moins-values sur conversion de monnaies étrangères		79.913,76
Pertes sur réalisation de monnaies étrangères		888,85
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes		
Versés		2.918.998,50
Dus		2.170.615,50
Liquidation du complément aléatoire de traitement de l'exercice précédent		
Part attribuée par les compagnies du groupe et provision pour charges	197.568,23	
Versé y compris les charges sociales	196.023,19	
	—	1.544,74
Provision pour complément aléatoire de traitement et charges (exercice 1960)	159.315,61	
		157.770,87
Allocation à la caisse de prévoyance		3.988,62
Amortissement réglementaire des immeubles		80.046,35
Autres amortissements		359.744,87
Réserves ou provisions au 31 décembre 1960:		
Réserve de garantie		703.473,62
Réserve pour cautionnements		1.203.595,00
Réserve de réinvestissement et d'amortissement (art. 39 et 40 C. G. I.)		3.206.842,39
Réserves spéciales de réévaluations		
1951 sur valeurs	935,25	
1951 sur immeubles	104.216,47	
1958 sur immeubles	201.681,03	
1959 sur valeurs	700.683,11	
		1.007.515,86
Autres réserves ou provisions pour diminution éventuelle des valeurs d'actif:		
Provision pour fluctuations de change		136.237,51
Provision pour fluctuations de valeurs		26.820,00
Provision pour créances douteuses		300.000,00
Autres éléments de débit		2.974.427,00
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurances sur la vie		7.266,66
Intérêts débiteurs		492.125,36
Intérêts minimum aux porteurs de parts bénéficiaires		5.549,66
Total de la gestion générale.	16.705.292,47	
Solde créditeur avant répartition		185.216,63
Total général		215.511.533,58

CREDIT (*suite*).

2e Partie. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes.*

A — Rentes Accidents du travail.

Capitaux constitutifs de rentes virés de la gestion générale		
a) A la suite de sinistres		824.501,07
b) A la suite de revisions		81.056,38
Revenu des valeurs et prêts affectés à la G. S.		428.295,29
Bénéfices sur réalisations de valeurs affectés à la G. S.		30.332,09
Moins-values par estimation de valeurs reportées de l'exercice précédent		8,33
Réserves au 31 décembre 1959:		
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'exercice		
Réserves mathématiques		6.447.223,87
Réserve de capitalisation		50.146,78
Autres réserves techniques		466.962,49
Autres éléments de crédit imputables à la G. S.		49.557,27
Solde créditeur	110.999,83	
Total de la gestion spéciale des rentes « accidents du travail »		8.378.083,57

B. — Autres rentes.

Capitaux constitutifs de rentes virés de la gestion générale:		
a) A la suite de sinistres		548.203,94
b) A la suite de révisions		40.519,31
Intérêts virés de la gestion générale		95.704,12
Réserves au 31 décembre de l'exercice précédent:		
Réserves mathématiques		2.269.797,23
Autres éléments de crédit		7.070,68
Solde créditeur	60.137,55	
Total de la gestion « autres rentes »		2.961.295,28

3e Partie — *Gestion générale.*

Revenu des valeurs et prêts		3.713.698,87
Revenu des immeubles		417.635,43
Bénéfices sur réalisations de valeurs mobilières et immobilières		1.205.650,76
Bénéfices sur réalisations d'immeubles		532.467,86
Report des moins-values par estimation de valeurs au 31 décembre 1959 (Moins-value 471.629,95 — Change + 1.895,09)		476.525,04
Revenu sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		118.136,74
Bénéfices sur réalisations de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants		2.147,41
Plus-values sur conversion de monnaies étrangères		78.521,05
Bénéfices sur réalisation de monnaies étrangères		57,09
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes		5.089.644,00
Report des réserves ou provisions antérieures:		
Réserves. — / Change —		
Réserve de garantie		703.473,62
Réserve pour cautionnements. 1.265.331,73 + 6,75		1.265.338,48
Réserve de réinvestissement et d'amortissement (art. 39 et 40 C. G. I.)		1.511.185,52
Réserves spéciales de réévaluation.		
1951 sur valeurs		935,25
1951 sur immeubles		104.216,47
1958 sur immeubles		201.681,03
1959 sur valeurs		700.683,11
Autres réserves ou provisions pour diminution éventuelle des valeurs d'actif:		
Provision pour fluctuation de change		138.426,59
Provision pour fluctuation de valeurs		26.820,00
Provision pour créances douteuses (Provisions. 398.180,00 — Change. 130,00)		398.050,00
Intérêts créditeurs		66.913,37
Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs		6.204,41
Solde créditeur	353.119,63	
Total de la gestion générale.	16.758.412,10	
Total général		215.511.533,58

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires. — Supplément	5.549,66
Dividende aux actions	140.000 »
Dotation à la réserve de garantie	37.043,33
Report à nouveau	2.623,64
	185.216,63

Etat général des valeurs figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 1960.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'art. 170 2° du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
Récapitulation.			
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société et déposées en cautionnement	742.113,49	873.868,40	742.113,49
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:			
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	452.127,18	437.571,11	439.343,12
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail.			
a) Valeurs amortissables admises sans limitation	5.609.319,53	6.560.859,95	5.609.311,20
b) Autres valeurs	919.872,99	919.872,99	919.872,99
Total III	6.529.192,52	7.480.732,94	6.529.184,19
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:			
A. — Valeurs visées à l'article 154 du décret	62.460.024,02	72.171.934,61	62.402.104,78
C. — Valeurs visées à l'article 164 du décret	14.080.899,40	12.717.553,28	13.154.942,34
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et les bénéficiaires des contrats A + C (chiffres portés au bilan en IV-I)	76.540.923,42	84.889.487,89	75.557.047,12
D. — Valeurs visées à l'article 163 du décret	6.463.815,41	6.463.815,41	6.463.815,41
Total IV	83.004.738,83	91.353.303,30	82.020.862,53
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances			
a) Valeurs de l'article 154	1.035.969,96	1.593.942	1.035.969,96
VI. — Valeurs remises par les réassureurs, immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:			
a) Valeurs visées à l'article 154 du décret	1.196.337,57	1.196.337,57	1.196.337,57
b) Autres valeurs	64.323,98	64.323,98	64.323,98
Total général	93.024.803,53	103.000.079,30	92.028.134,84
Totaux partiels:			
1. Valeurs de l'article 154 (IV A + V a + VI a)	64.692.331,55	74.962.214,18	64.634.412,31
3. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 du décret du 30 décembre 1938: (I a + II a + III b + IV A + IV C + V)	79.691.007,04	88.714.742,39	78.694.346,68
4. Total des immeubles:			
G. S. comprise	8.643.600,49	8.138.564,64	8.138.564,64
G. S. déduite	8.643.600,49	8.138.564,64	8.138.564,64
5. Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit:			
G. S. comprise	3.965.757,92	3.965.757,92	3.965.757,92
G. S. déduite	3.045.884,93	3.045.884,93	3.045.884,93
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues):			
G. S. comprise	79.128.145,86	89.608.457,48	78.636.513,02
G. S. déduite	73.518.826,33	83.047.597,53	73.027.201,82
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières:			
G. S. comprise	26.637,71	26.637,71	26.637,71
G. S. déduite	26.637,71	26.637,71	26.637,71
8. Total 4 + 5 + 6 + 7:			
G. S. comprise (total égal ou total I a + II a + III + IV + V)	91.764.141,98	101.739.417,75	90.767.473,29
G. S. déduite (total égal ou total I a + II a + IV + V)	85.234.949,46	94.258.684,81	84.238.289,10

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 27 juin 1961, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à :

1° Wilhelm Walter, domicilié à Neuisenburg-Hessen (Allemagne), Bernadottestrasse 13 ;

2° Liselotte Theuer, épouse de Hans-August Hesse, domiciliée à Hamburg-Rahlstett (Allemagne), Hermann-Balkstrasse 124,

de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

CONCESSIONS DIVERSES

Département du Var.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches de fluorine, plomb, zinc et substances connexes.

Par pétition en date du 30 mars 1961, la Société industrielle et minière du fluor (S. I. M. F. L. U. O. R.), dont le siège social est à Paris (8e), 27, rue de la Bienfaisance, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches pour fluorine, plomb, zinc et substances connexes portant sur une partie du département du Var.

Le permis sollicité serait valable à l'intérieur d'un périmètre déterminé par une ligne brisée joignant les sommets suivants définis par leurs coordonnées Lambert :

SOMMETS	COORDONNEES	REPRESENTATION APPROXIMATIVE des sommets.
A	969.400 140.950	Par le pic de l'Ours.
B	966.560 142.750	Par le col des Suvières.
C	964.050 141.800	Par la maison forestière de la Baisse-des-Charretiers.
D	963.825 138.750	Par le sommet du Fond-du-Pommier.
E	966.150 138.090	Par la maison forestière de Gratadis.
F	969.050 138.300	Par le sommet du Saint-Pilon.

Le permis demandé couvre une étendue superficielle de 20 kilomètres carrés environ.

En exécution de l'article 5 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures, une enquête sur cette demande sera ouverte du 13 juillet au 12 août 1961 inclus.

Un exemplaire de la demande et de ses annexes seront déposés à la préfecture du Var, où le public pourra en prendre connaissance pendant la période d'ouverture de l'enquête, tous les jours ouvrables, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures, sauf le samedi après-midi.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture du Var, soit adressées par lettre recommandée au préfet.

Les oppositions éventuelles devront être adressées par leurs auteurs au préfet avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 12 août 1961.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 27 août 1961, dans les conditions suivantes :

L'original sur timbre avec ses annexes au préfet ;

Deux copies avec un double des documents au chef de l'arrondissement minéralogique de Marseille, 37, boulevard Périer, Marseille (8e).

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la Société industrielle et minière du fluor (S. I. M. F. L. U. O. R.), 27, rue de la Bienfaisance, à Paris (8e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au préfet du Var.

Draguignan, le 23 juin 1961.

Le préfet,
Pour le préfet :
Le secrétaire général,
Signé : ROLAND DEROUBAIX.

Département du Var.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches de fluorine, plomb, zinc et substances connexes.

Par pétition en date du 30 mars 1961, la Société industrielle et minière du fluor (S. I. M. F. L. U. O. R.), dont le siège social est à Paris (8e), 27, rue de la Bienfaisance, sollicite d'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches pour fluorine, plomb, zinc et substances connexes portant sur une partie du département du Var.

Le permis sollicité serait valable à l'intérieur d'un périmètre déterminé par une ligne brisée joignant les sommets suivants définis par leurs coordonnées Lambert.

SOMMETS	COORDONNEES	REPRESENTATION APPROXIMATIVE des sommets.
A	945.660 138.060	La ferme la Roque.
B	940.760 138.480	Embranchement de la R. N. 7 avec la R. N. 557
C	939.820 136.450	Signal de Roches-Rousses.
D	942.850 135.970	Situé approximativement sur la route du Muy à Sainte-Maxime, à 300 mètres à l'Ouest des Charles.
E	945.240 136.650	Signal Roquebrune.

Le permis demandé couvre une étendue superficielle de 11 kilomètres carrés environ.

En exécution de l'article 5 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures, une enquête sur cette demande sera ouverte du 13 juillet au 12 août 1961 inclus.

Un exemplaire de la demande et de ses annexes seront déposés à la préfecture du Var, où le public pourra en prendre connaissance pendant la période d'ouverture de l'enquête, tous les jours ouvrables, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures, sauf le samedi après-midi.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture du Var, soit adressées par lettre recommandée au préfet.

Les oppositions éventuelles devront être adressées par leurs auteurs au préfet avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 12 août 1961.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 27 août 1961, dans les conditions suivantes :

L'original sur timbre avec ses annexes au préfet ;

Deux copies avec un double des documents au chef de l'arrondissement minéralogique de Marseille, 37, boulevard Périer, Marseille (8e).

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la Société industrielle et minière du fluor (S. I. M. F. L. U. O. R.), 27, rue de la Bienfaisance, à Paris (8e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé de dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au préfet du Var.

Draguignan, le 23 juin 1961.

Le préfet,
Pour le préfet :
Le secrétaire général,
Signé : ROLAND DEROUBAIX.

Département du Var.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches de fluorine, plomb, zinc et substances connexes.

Par pétition en date du 31 mars 1961, la Société industrielle et minière du fluor (S. I. M. F. L. U. O. R.), dont le siège social est à Paris (8e), 27, rue de la Bienfaisance, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches pour fluorine, plomb, zinc et substances connexes portant sur une partie du département du Var.

Le permis sollicité serait valable à l'intérieur d'un périmètre déterminé par une ligne brisée joignant les sommets suivants définis par leurs coordonnées Lambert:

SOMMETS	COORDONNEES	REPRESENTATION APPROXIMATIVE des sommets.
A	962.160 147.000	Trémies de déchargement de la mine de Fontsante.
B	958.450 146.900	Ponceau sous lequel le ruisseau du vallon de Fontsante traverse l'ancienne D. 37.
C	954.480 145.180	Sommet du pic de la Gardiette.
D	957.240 144.380	Culée Ouest du barrage de Malpasset.
E	959.630 143.400	Point de rencontre R. N. 7 et piste forestière qui fait le tour de l'Esquine.
F	961.680 144.630	Point de rencontre R. N. 7 et D. 237.
G	963.080 146.120	Maison des Gabriels.

Le permis demandé couvre une étendue superficielle de 17 kilomètres carrés environ.

En exécution de l'article 5 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures, une enquête sur cette demande sera ouverte du 13 juillet au 12 août 1961 inclus.

Un exemplaire de la demande et de ses annexes seront déposés à la préfecture du Var, où le public pourra en prendre connaissance pendant la période d'ouverture de l'enquête, tous les jours ouvrables, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures, sauf le samedi après-midi.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture du Var, soit adressées par lettre recommandée au préfet.

Les oppositions éventuelles devront être adressées par leurs auteurs au préfet avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 12 août 1961.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 27 août 1961, dans les conditions suivantes:

L'original sur timbre avec ses annexes au préfet;

Deux copies avec un double des documents au chef de l'arrondissement minéralogique de Marseille, 37, boulevard Périer, Marseille (8e).

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la Société industrielle et minière du fluor (S. I. M. F. L. U. O. R.), 27, rue de la Bienfaisance, à Paris (8e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au préfet du Var.

Draguignan, le 23 juin 1961

Le préfet,
Pour le préfet:
Le secrétaire général,
Signé: ROLAND DEROUBAIX.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mme Eva-Suzanne Schwab, docteur en médecine, épouse de M. Jean Guegen, née a Paris le 17 mars 1917, demeurant à Paris, 15, rue Friant, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Delpech, ou à défaut Delpeuch, ou encore Delpair.

M. Carchet Ducuron Lagougine (Paul-François-Marie-Joseph), né à Riscles (Gers) le 3 décembre 1908, demeurant 24, avenue de Lorraine, le Vésinet (Seine-et-Oise), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Bruno-Pierre-Marie-Gérard, né à Croissy-sur-Seine le 14 mai 1951; Florence-Louise-Marie, née à Croissy-sur-Seine (Seine-et-Oise) le 19 juillet 1952; Rose-Marie-Thérèse-Monique, née à Chatou (Seine-et-Oise) le 26 janvier 1954, et Gérard-Marie-Georges-Maurice, né à Sainte-Christie-d'Armagnac (Gers) le 9 août 1955, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lagourine.

M. Messaoud (Roger-Vincent), né à Alger (Algérie) le 28 septembre 1936, demeurant 129, rue Anatole-France, à Drancy (Seine), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur, Patrice-Roger-Jacques, né à Drancy (Seine) le 27 avril 1961, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Ortegue.

M. Georges Abitbol, né à Oran (Algérie) le 30 janvier 1902, demeurant à Paris, 65, quai Branly, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Danielle, née le 19 septembre 1940 à Tours (Indre-et-Loire), et Jean-Philippe, né le 5 janvier 1951 à Neuilly-sur-Seine (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique l'un des noms suivants: Pillement, ou Pillemand, ou Abelin, ou Pilemain.

Rectificatif à l'annonce parue dans le *Journal officiel* du 24 juin 1960: page 5667, 2e colonne, 2e annonce, 5e et 6e ligne, au lieu de: « Luc-Jean-Marie-Alexandre », lire: « Luc-Jean-Marc ».

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

17 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Para-Club du bassin de la Sambre.** But: réunir, par l'intermédiaire des personnes qui la groupent, les parachutistes anciens combattants, militaires, prémilitaires, réservistes sportifs et professionnels et, d'une manière générale, toutes personnes qui, sous une forme quelconque, ont participé ou participent aux disciplines parachutistes. Siège social: 6, rue du Chapitre, Maubeuge (Nord).

17 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **Les Compagnons de la Normandie.** But: groupement artistique. Siège social: 10, rue Saint-Sauveur, Condé-sur-Noireau (Calvados).

17 juin 1961. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Boule-Club Sainte-Marie Sainte-Eugénie.** But: préserver et améliorer la santé et les capacités physiques de la jeunesse; inculquer à ses adhérents des principes de camaraderie, de discipline et d'honneur; les préparer à leur rôle de citoyens au service de la patrie. Siège social: paroisse Sainte-Marie Sainte-Eugénie, près de la Cité Douanière, à Maraval, Oran.

19 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Conseil local des parents d'élèves de l'école laïque de Fleurac.** But: permettre aux parents des élèves de l'école de veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque, d'étudier et réaliser toute organisation péri ou postscolaire et en particulier la fondation d'une amicale laïque s'il n'en existe pas déjà une dans l'école; l'association s'interdit toute discussion étrangère à son but et, en particulier, toute immixtion dans l'activité professionnelle du personnel enseignant. Siège social: école publique de Fleurac (Charente).

20 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Société amicale des sapeurs-pompiers.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement et l'instruction du corps. Siège social: mairie d'Isse (Loire-Atlantique).

21 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des Maisons familiales de Pouzauges.** But: éducation populaire en milieu rural et plus particulièrement apprentissage agricole et enseignement ménager rural. Siège social: mairie de Pouzauges (Vendée).

21 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association de prévoyance et de sécurité agricole du département de la Manche.** But : grouper toutes les personnes ou associations en vue de promouvoir toutes initiatives et mesures quelconques susceptibles de favoriser la solidarité et l'entraide entre ses membres ; étudier l'organisation de divers régimes sociaux, de prévoyance ou de sécurité obligatoires ou facultatifs au profit de ses membres ; assurer la liaison entre ces derniers et les pouvoirs et les pouvoirs et administrations publics ou privés en vue de leur faciliter toutes démarchées et tous règlements de leurs problèmes sociaux et familiaux ; grouper les adhérents au régime d'assurance obligatoire maladie institué par la loi du 25 janvier 1961 et défendre leurs intérêts. Siège social : hôtel de ville de Coutances (Manche).

---

21 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Syndicat d'initiatives et d'expansion de la Haye-du-Puits et de sa région.** But : étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale, dans tous les domaines, la prospérité de la région de la Haye-du-Puits et en poursuivre la réalisation ; contribuer à toutes initiatives pouvant attirer le visiteur et le retenir en lui rendant le séjour agréable et facile ; aviser à tous moyens de publicité pouvant augmenter la vitalité du pays, favoriser et développer le tourisme sous toutes ses formes dans la région ; veiller à la mise en valeur et à la conservation de toutes curiosités, monuments, ruines remarquables et paysages intéressants en collaboration avec les beaux-arts. Siège social : hôtel de ville de la Haye-du-Puits (Manche).

---

21 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Société de football « Les Aiglons ».** But : préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social : salle de l'amicale laïque, le Girouard (Vendée).

---

21 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Pétanque lapalissoise.** But : grouper et intensifier la pratique du jeu de la pétanque à Lapalisse. Siège social : 6, place de la République, Lapalisse (Allier).

---

21 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Les Joyeux Pétanqueurs ruomsois.** But : pratiquer le jeu de la pétanque. Siège social : mairie de Ruoms (Ardèche).

---

23 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Association communale de chasse de Saint-Hubert.** But : syndiquer les propriétaires cultivateurs et habitants de la commune en vue de l'organisation de la chasse et de la protection des propriétés et des récoltes. Siège social : mairie de Giscos (Gironde).

---

26 juin 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité d'initiative en faveur de la Corse.** But : réaliser de la propagande touristique pour la Corse et lui donner une plus grande impulsion. Siège social : 79, cours de l'Argonne, Bordeaux.

---

27 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **L'Hospitalité Sainte-Thérèse-de-Lisieux.** But : aide à fournir de quelque manière que ce soit aux religieuses malades, convalescentes, fatiguées, infirmes ou âgées ainsi qu'aux religieuses missionnaires en congé ; installation et gestion d'infirmeries et de maisons de repos appropiées. Siège social : L'Hospitalité Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Rocques-Lisieux (Calvados).

---

27 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost. **Espoir bouliste saint-péen.** But : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : café de la Poste, Saint-Pé (Hautes-Pyrénées).

---

28 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Société de chasse de Landorthe.** But : amélioration de la chasse sur les terrains concédés à la société. Siège social : mairie de Landorthe (Haute-Garonne).

---

28 juin 1961. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **La Perdriole.** But : pratique du chant choral et éducation musicale et toutes les activités culturelles qui en découlent. Siège social : 4, impasse de Jouvence, Dijon.

---

28 juin 1961. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Comité des œuvres sociales des fonctionnaires et agents de la ville de Privas.** But : venir en aide aux familles nécessiteuses des employés municipaux, organiser un arbre de Noël et des fêtes de bienfaisance. Siège social : hôtel de ville de Privas.

28 juin 1961. Déclaration à la préfecture des Landes. **Patronage des écoles du jeudi de Mont-de-Marsan.** But : soustraire les enfants aux influences et dangers de la rue, leur donner une éducation physique et sportive rationnelle et les moyens de poursuivre une éducation artistique et culturelle. Siège social : école des garçons du Bourg-Neuf, Mont-de-Marsan.

---

28 juin 1961. Déclaration à la préfecture de l'Aude. **Centre de gestion et d'économie rurale de l'Aude.** But : amélioration du niveau économique des exploitations agricoles. Siège social : 32, rue A.-Ramon, à Carcassonne

---

28 juin 1961. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. **Association amicale des sous-officiers de réserve du département de l'Ariège.** But : resserrer les liens de camaraderie des sous-officiers de réserve et recruter de nouveaux adhérents. Siège social : subdivision militaire, Foix.

---

29 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Rallye Brayaud, club Claude-Aine.** But : faire renaître dans le milieu urbain ou rural de Châtel-Guyon le goût de l'équitation, former des cavaliers, organiser des manifestations sportives hippiques et des compétitions. Siège social : local particulier, 10 *bis*, rue d'Angleterre, Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme).

---

29 juin 1961. Déclaration a la préfecture de l'Ain. **Groupe de Miribel de l'Union des Vaillants et Vaillantes.** But : organiser des loisirs sains et éducatifs pour les enfants de six à quinze ans, développer en eux le goût du travail (notamment les activités manuelles), le sens des responsabilités par la participation active à leur propre organisation et aux tâches de solidarité. Siège social : 17, rue des Gravelles, Miribel.

---

29 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Jeunesse sportive chambonnaise.** But : pratique de tous les sports, en particulier du football et de l'athlétisme. Siège social : mairie de Chambon-sur-Voueize (Creuse).

---

29 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association sportive des établissements Descotes et Lapierre.** But : équipe de football corporative. Siège social : rue Albert-Lavocat, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

---

6 juillet 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Prévention et traitement des décalcifications.** But : aider la recherche médicale pour une meilleure connaissance des mécanismes à l'origine des différentes décalcifications dans le but de prévenir l'invalidité et de traiter ces malades plus efficacement. Siège social : centre du métabolisme phospho-calcique, hôpital Lariboisière, Paris.

MODIFICATIONS

19 juin 1961. Déclaration à la préfecture des Ardennes. Le Boxing-Club de l'Etoile change son titre, qui devient : **Boxing-Club carolopolitain,** et transfère son siège social du 12, place Ducale, Charleville, chez M. Chiron, 16, rue Thiers, Charleville.

---

22 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. La **Chambre départementale de la propriété immobilière de la Manche** transfère son siège social du 34, rue de l'Alma, Cherbourg, au 7, rue de Magenta, Cherbourg (Manche).

---

26 juin 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Guilde française des faiseurs et joueurs de Pipeaux** transfère son siège social du 2, rue Fantin-Latour, Paris, au 5, avenue André-Morizet, Boulogne-sur-Seine.

---

27 juin 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. Le **Comité régional de ski du Jura français** transfère son siège social du 10, rue du Pré, Saint-Claude, au 1, place Jean-Jaurès, Morez (Jura).

---

29 juin 1961. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. L'**Association des écrivains et poètes de l'Anjou** transfère son siège social du 4, rue Mantelon, au 15, rue des Lices, Angers.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.